angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU LUNDI 14 JUIN 2021

*****

PROCES VERBAL

SOMMAIRE

N°	*DOSSIERS*	*pages*
	PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES	
	Finances	
1	Compte de gestion 2020 - Approbation - DEL-2021-91	**7**
2	Compte administratif 2020 - Approbation - DEL-2021-92	**8**
3	Affectation des résultats 2020 - DEL-2021-93	**56**
4	Budget supplémentaire 2021 - DEL-2021-94	**63**
5	Fixation des taux intercommunaux des taxes directes locales pour l'année 2021 - Rectificatif - DEL-2021-95	**68**
	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	
	Mobilités - Déplacements	
6	DSP - Délégation de Service Public - Transports urbains - Baisse des tarifs pour les usagers de moins de 26 ans hors Angers Loire Métropole - Avenant n°5 - Approbation - DEL-2021-96	**69**
	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
	Voirie et espaces publics	
7	Echangeur de Moulin Marcille - Les Ponts-de-Cé - Avenue Gallieni - Création de deux passerelles cycles au droit de l'ouvrage PS80N franchissant l'autoroute A87 - Attribution du marché de travaux - DEL-2021-97	**71**
	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	
	Énergie	
8	Energies renouvelables - Achat de camions bennes à ordures ménagères fonctionnant à l'hydrogène - Groupement de commande avec Dijon Métropole et Le Mans Métropole - Convention - Approbation - DEL-2021-98	**74**
9	Réseau de chaleur Ecouflant - SPL ALTER Services - Gestion et exploitation - Contrat de prestations intégrées - Approbation. - DEL-2021-99	**77**
	Déchets	
10	ALDEV - Angers Technopole - Appel à innovation sur l'écoconcept et l'économie de la fonctionnalité des entreprises - Avenant à la convention tripartite - Approbation. - DEL-2021-100	**79**
	Cycle de l'eau	
11	Assainissement - Renouvellement des armoires électriques des stations de relèvement du réseau de collecte - Construction et travaux d'installation - Marché de travaux - DEL-2021-101	**81**

	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
	Habitat et Logement	
12	PLH - Programme Local de l'Habitat - Amélioration de l'habitat privé - Plateforme de rénovation de l'habitat "Mieux chez Moi"- Mise en oeuvre du programme SARE - Convention avec la Région des Pays-de-la-Loire - Approbation - DEL-2021-102	**83**
	Agriculture	
13	Mise en œuvre du Projet Agricole - Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire - Convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2024 - Approbation. - DEL-2021-103	**86**
	Urbanisme et aménagement urbain	
14	Parc d'Activités Communautaire Angers/Mûrs-Erigné - Extension de la Zone Artisanale de l'Eglantier - Convention de mandat d'études - Avenant n°2 - Approbation. - DEL-2021-104	**88**
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	
	Emploi et Insertion	
15	Mission Locale Angevine - Convention pluriannuelle 2021-2023 - Approbation - Attribution d'une subvention - DEL-2021-105	**90**
	Enseignement Supérieur et Recherche	
16	Association Angers Technopole - Soutien à l'innovation - Convention pluriannuelle d'objectifs - Approbation - DEL-2021-106	**93**
17	Soutien à la Recherche Formation Innovation (RFI) Electronique professionnelle Wise - Université d'Angers - Allocation recherche - Avenant n°1 à la convention - Approbation. - DEL-2021-107	**95**
	Développement économique	
18	Société Publique Locale Angers Loire Expo Congrès (SPL ALTEC) - Office de tourisme et promotion touristique - Convention de prestations intégrées de service public - Avenant n° 5 - Approbation - DEL-2021-108	**97**
	PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES	
	Bâtiments et patrimoine communautaire	
19	Impact COVID - Location de patrimoine propriété de la collectivité - Exonérations redevances et loyers - Approbation. - DEL-2021-109	**99**
	SOLIDARITÉS - CADRE DE VIE	
	Gens du voyage	
20	Accueil des Gens du Voyage - Aires d'accueil - Tarifs aires de petit passage - Approbation - DEL-2021-110	**100**

	Liste des Décisions de la Commission Permanente du 7 juin 2021	**102**
	Liste des arrêtés Prise en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	**108**
	Liste des marchés à procédure adaptée	**110**
	Questions diverses	

CONSEIL DE COMMUNAUTE
ANGERS LOIRE METROPOLE
Séance du lundi 14 juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un le lundi quatorze juin à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué le 8 juin 2021, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de la Ville d'Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS (départ à la DEL-2021-95), M. Patrick CHARTIER, Mme Maryse CHRÉTIEN (arrivée à la DEL-2021-108), M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Vincent FEVRIER, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN (départ à la DEL-2021-97), Mme Marie-France RENOU (départ à la DEL-2021-98), M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD (départ à la DEL-2021-98), M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER

ETAIENT EXCUSES : Mme Véronique MAILLET, Mme Catherine AUBRY, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Christine BLIN, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, M. Damien COIFFARD, Mme Célia DIDIER, Mme Caroline FEL, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, M. Jean-Pierre HÉBÉ, Mme Lydie JACQUET, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Céline VERON, M. Richard YVON

ETAIT ABSENTE : Mme Brigitte FAVRY

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Christine BLIN a donné pouvoir à M. Vincent FEVRIER
M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (à partir de la DEL-2021-95)
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
Mme Edith CHOUTEAU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à M. Robert BIAGI
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Mme Anita DAUVILLON (jusqu'à la DEL-2021-108)
Mme Célia DIDIER a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN
M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Jean-Pierre HÉBÉ a donné pouvoir à Mme Sylviane DUARTE
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Jean-François RAIMBAULT a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS
M. Florian RAPIN a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir de la DEL-2021-97)
Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO (à partir de la DEL-2021-98)
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN (à partir de la DEL-2021-98)
Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK

***

SECRETAIRE DE SEANCE - DESIGNATION

A la suite de la proposition faite par M. le Président de désigner M. Sébastien BODUSSEAU en qualité de secrétaire de séance, ce dernier est ainsi désigné.

Monsieur le Président : Mes chers collègues, ce Conseil de communauté est riche d'une vingtaine de dossiers. Ils vont faire l'objet de débats, d'orientations, d'échanges, mais les quatre premiers ne feront pas l'objet de votes, car les annexes vous ont été transmises seulement cet après-midi.

Par souci de pointillisme juridique, même si jamais, personne ne m'a posé la moindre question en sept ans sur le compte administratif, je ne procèderai pas à la mise au vote. Je réunirai un nouveau conseil, avant le 30 juin, par visioconférence, pour seulement quelques minutes, car nous allons avoir les débats ce soir vu que vous avez reçu les rapports avec le détail des évolutions de tous les ratios et indices qui nous permettent de les avoir.

Par souci juridique, si quelqu'un n'aurait pas reçu une annexe, je ne préfère pas courir le moindre risque. Néanmoins, nous allons pleinement discuter, évoquer, débattre de ce compte administratif retraçant l'année écoulée.

***

Dossier N° 1

Délibération n°: DEL-2021-91

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Compte de gestion 2020 - Approbation

Rapporteur : François GERNIGON

EXPOSE

Après s'être fait présenté le budget primitif de 2020 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 juin 2021
Considérant la régularité des opérations,

DELIBERE

Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statue sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

***

DEL-2021-91 : Acte Retiré

***

Dossier N° 2

Délibération n°: DEL-2021-92

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Compte administratif 2020 - Approbation

Rapporteur : François GERNIGON

EXPOSE

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - RAPPORT DE PRESENTATION

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil de communauté adopte le compte administratif présenté par le Président ou son représentant et arrête le compte de gestion du comptable public. Avant de proposer l'adoption de ce compte administratif 2020, conforme au compte de gestion 2020 transmis par le Trésorier, le présent document expose :

- Les principaux enseignements de l'exercice budgétaire 2020 accompagnés de la balance générale et des niveaux de résultats,
- Une situation synthétique plus détaillée par budget,
- Un bilan à fin décembre 2020 en matière de dette.

→ LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Dans ce contexte si particulier, le compte administratif 2020 retranscrit :

- **Un budget sincère et volontariste dans son exécution.** 93 % des volumes de dépenses prévus lors du BP 2020 ont malgré tout pu être mis en œuvre dans ce contexte de crise,

- **Des effets significatifs de la crise**: un « coût COVID » de 16 M€ anticipés en juin 2020 et 8 M€ constatés au CA 2020. Un effet « décalage » sur 2021 et les années suivantes est néanmoins probable.

- **Un territoire qui résiste mieux que celui d'autres EPCI :** - 6 % d'épargne brute pour ALM contre - 12 % en moyenne pour les EPCI de + de 200 000 habitants (chiffres DGFiP mars 2021),

- **Un budget de fonctionnement solide avec :**
  - **Une légère progression des recettes de fonctionnement de + 0,6 % et des taux de fiscalité stables,**
  - **Des charges de fonctionnement (+ 3 %)** en hausse notamment pour lutter contre les effets de la crise sanitaire,
  - **Une épargne de gestion qui reste supérieure à 98 M€.** Un montant élevé qui permet de rembourser les annuités de dette et d'autofinancer largement nos investissements.

- **Un budget d'investissement volontairement dynamique malgré le contexte :**
  - **179 M€ de dépenses réalisées en 2020 (soit une progression de + 22 %)** qui permettent de maintenir une forte activité économique sur notre territoire avec des investissements contribuant à la transition écologique en cours (tramway notamment),
- Une dette sous contrôle, proche des 500 M€ avec une capacité de désendettement inférieure à 6 années (loin du seuil d'alerte des 12 ans fixés par l'Etat).

→ BALANCE, NIVEAUX D'EPARGNE ET RESULTATS DU BUDGET GENERAL

BALANCE DU BUDGET GENERAL

(en milliers d'Euros)

Fonctionnement	CA 2019	CA 2020	EVOLUTION 2020 / 2019	
Recettes Fonct.	329 101	331 074	1 973	0,6%
Dépenses Fonct.	225 835	232 509	6 674	3,0%
Epargne de gestion	103 266	98 565	-4 701	-4,6%
Intérêts	9 852	11 053	1 201	12,2%
Epargne brute	93 414	87 512	-5 902	-6,3%
Capital	19 743	23 453	3 710	18,8%
Epargne nette	73 671	64 059	-9 612	-13,0%
Investissement				
Dépenses Invest.	146 592	178 891	32 299	22,0%
Recettes Invest.	114 320	193 476	79 156	69,2%
Autres Recettes	30 426	19 398	-11 028	-36,2%
Emprunt	38 500	128 000	89 500	
Affectation du résultat N-1 sur Inv.	45 394	46 078	684	1,5%
Solde Investissement	-32 272	14 585	46 857	-145,2%
Résultat Exercice	41 399	80 062	38 663	93,4%
Résultat de clôture consolidé	32 592	66 599	34 007	104,3%
Résultat de clôture après reports	22 312	33 130	10 818	48,5%

NB : les résultats présentés intègrent la reprise des résultats de syndicats dissous (SADAR et autre) pour + 1,4 M€.

Malgré la crise, ces résultats 2020 sont la conséquence de notre stratégie financière depuis 2014. Elle consiste **à maintenir une gestion sérieuse des dépenses de fonctionnement afin d'autofinancer au maximum les dépenses d'investissement, supporter ainsi le portage financier des investissements en cours et d'essayer au maximum d'amortir les effets de la crise**.

Dans ce contexte et comme évoqué en introduction, notre épargne brute baisse donc de - 6 % pour se situer tout de même à plus de 87 M€. Cette baisse des niveaux d'épargne est générale pour les grandes collectivités avec une baisse moyenne entre 2019 et 2020 de - 12 % pour les EPCI de + 200 000 habitants (chiffre DGFiP mars 2021).

♦ EPARGNE DE GESTION ET EPARGNE NETTE DU BUDGET GENERAL

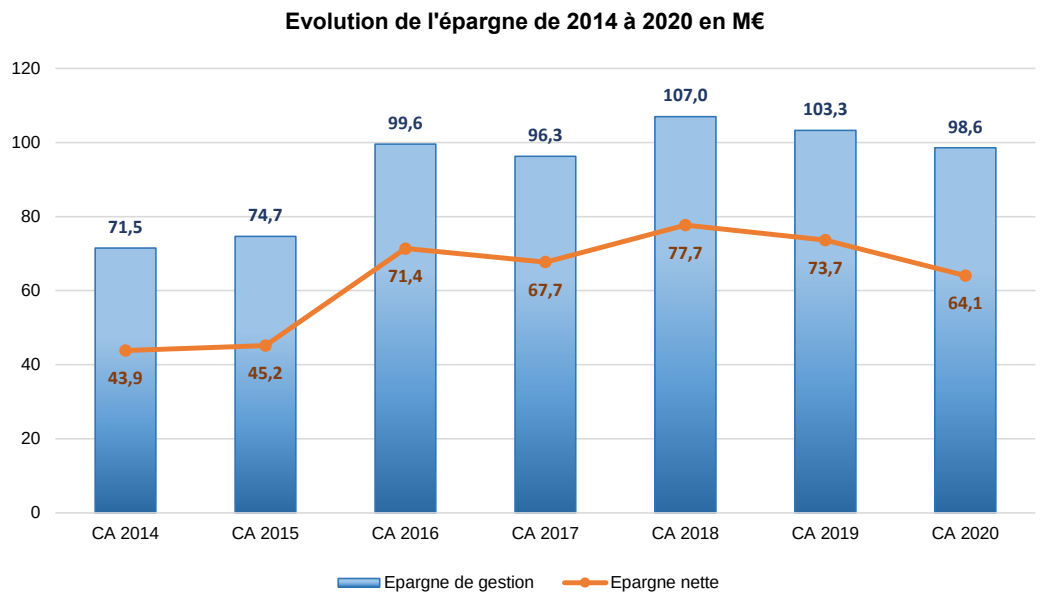

L'épargne de gestion 2020 **reste proche de la barre symbolique des 100 M€**. Après financement des annuités de dette, **la collectivité dispose encore de presque 64 M€ d'épargne nette pour autofinancer ses investissements**. Sans les 8 M€ d'effets « COVID », l'épargne nette aurait été de 72,1 M€ soit un niveau comparable à celui de l'année 2019.

Les efforts de gestion engagés sur la période 2014-2020 ont ainsi largement contribué à financer les hauts niveaux d'investissements récents (presque 500 M€ ces 3 dernières années). **Cette situation financière saine est aujourd'hui un réel atout pour faire face à la crise économique et sociale annoncée.**

♦ RESULTATS DU BUDGET GENERAL

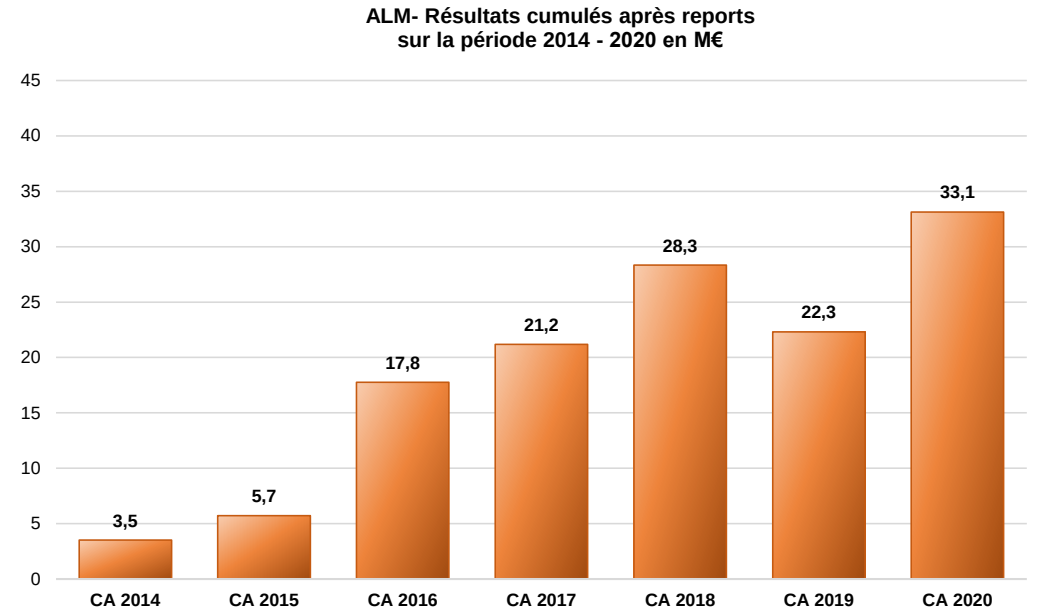

Les résultats 2020 de **l'ensemble des principaux budgets sont excédentaires** (excepté le budget Lotissements Economiques). Ces niveaux permettront à nouveau de limiter significativement le recours à l'emprunt sur 2021 et de maintenir des hauts niveaux d'investissement pour les années à venir.

Les deux tableaux ci-après permettent de détailler de manière plus précise la composition des résultats et des niveaux d'épargne par budget.

→ RESULTATS ET BALANCE DETAILLES PAR BUDGET

♦ RESULTATS 2020 DETAILLES PAR BUDGET

Le résultat global de clôture 2020 est de **66,6 M€**. Le montant des restes à réaliser est de 33,5 M€ en charges nettes.

Au final, l'excédent de clôture disponible après financement des reports est de **33,1 M€** (66,6 M€ de résultat -33,5 M€ de reports) et se détaille par budget de la manière suivante :

		Principal	Eau	Assainᵗ	Déchets	Aéroport	Transports	Réseaux de chaleur	Lot. Eco.	Total tous budgets
Résultat de clôture 2019	(A)	21 722	5 538	9 145	4 898	398	-8 347	1 067	-1 806	**32 615**
Résultats Exercice 2020	(B)	19 820	9 743	12 741	6 471	-229	31 310	170	36	**80 062**
Part du résultat N-1 affectée en investissement (1068)	(C)	16 055	8 083	9 969	6 043	0	5 928	0	0	**46 078**
Résultats de clôture 2020	(D) = A+B-C	25 487	7 198	11 917	5 326	169	17 035	1 237	-1 770	**66 599**
Reports	(E)	22 640	2 375	2 268	2 191	34	3 927	34	0	**33 469**
Excédent ou déficit 2020 après report	(F)= D+E	**2 847**	**4 823**	**9 649**	**3 135**	**135**	**13 108**	**1 203**	**-1 770**	**33 130**

♦ BALANCE DETAILLEE PAR BUDGET

De la même manière, ce tableau précise comment se décomposent par budget les niveaux d'épargne présentés précédemment :

Balance Générale (en mouvements réels)

(en milliers d'Euros)

Mouvements Réels (Hors OCLT)	Principal	Eau	Assainᵗ	Déchets	Aéroport	Transports	Réseaux de Chaleur	Lot. Eco	Total CA 2020
Fonctionnement									
Recettes Fonct.	163 484	30 178	27 573	36 620	627	71 216	1 336	40	331 074
Dépenses Fonct.	125 044	18 665	14 411	27 495	742	45 957	191	4	232 509
Epargne de gestion	38 440	11 513	13 162	9 125	-115	25 259	1 145	36	98 565
Intérêts	2 850	953	897	537	0	5 641	175	0	11 053
Epargne brute	35 590	10 560	12 265	8 588	-115	19 618	970	36	87 512
Capital	10 644	1 444	1 018	901	0	8 901	544	0	23 453
Epargne nette	24 946	9 116	11 247	7 687	-115	10 717	426	36	64 059
Investissement									
Dépenses Invest.	66 450	7 899	8 845	7 684	114	87 643	256	0	178 891
Recettes Invest.	60 325	8 108	10 339	6 468	0	108 236	0	0	193 476
Autres Recettes	12 770	25	370	425	0	5 808	0	0	19 398
Emprunt	31 500	0	0	0	0	96 500	0	0	128 000
Affectation du résultat N-1 sur Inv.	16 055	8 083	9 969	6 043	0	5 928	0	0	46 078
Solde Investissement	-6 125	209	1 494	-1 216	-114	20 593	-256	0	14 585
Résultat Exercice *	19 820	9 743	12 741	6 471	-229	31 310	170	36	80 062
Résultat Antérieur	5 667	-2 546	-824	-1 145	398	-14 275	1 067	-1 806	-13 465
Résultat Clôture	25 487	7 198	11 917	5 326	169	17 035	1 237	-1 770	66 599

* les résultats présentés intègrent la reprise des résultats de syndicats dissous (SADAR et autre) pour + 1,4 M€.

→ COMPOSITION DES DEPENSES ET DES RECETTES DU CA 2020

Budget Général 2020
Dépenses : 445 M€

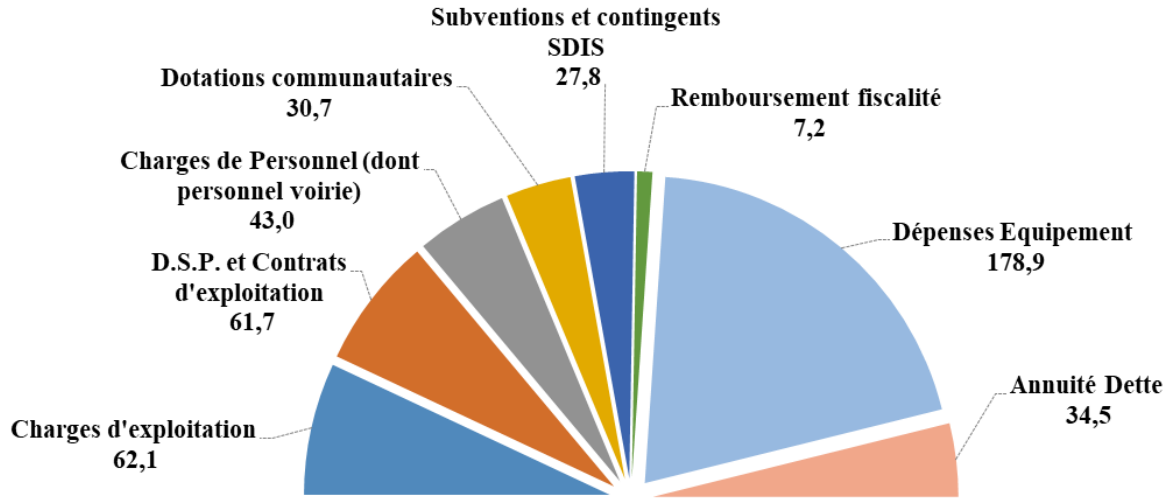

Budget Général 2020
Recettes : 524 M€

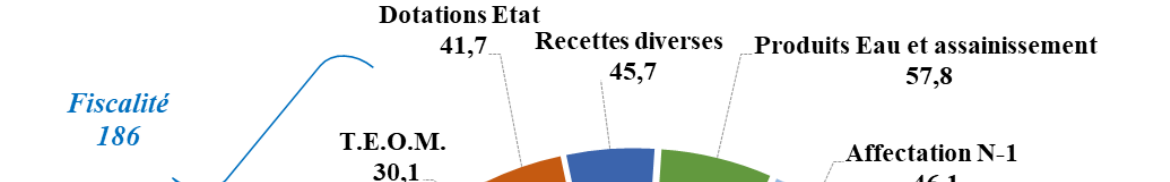

L'INVESTISSEMENT EN 2020

En 2020, Angers Loire Métropole totalise **178,8 M€** de dépenses d'investissement contre 146,6 M€ en 2019 (soit + 18 %). Ce niveau est exceptionnellement élevé du fait des travaux du tramway et a été en outre réalisé dans le contexte de double confinement de cette année 2020.

La montée en charge progressive des dépenses d'investissement du budget transports a ainsi abouti à 212 M€ de dépenses cumulées depuis 2014.

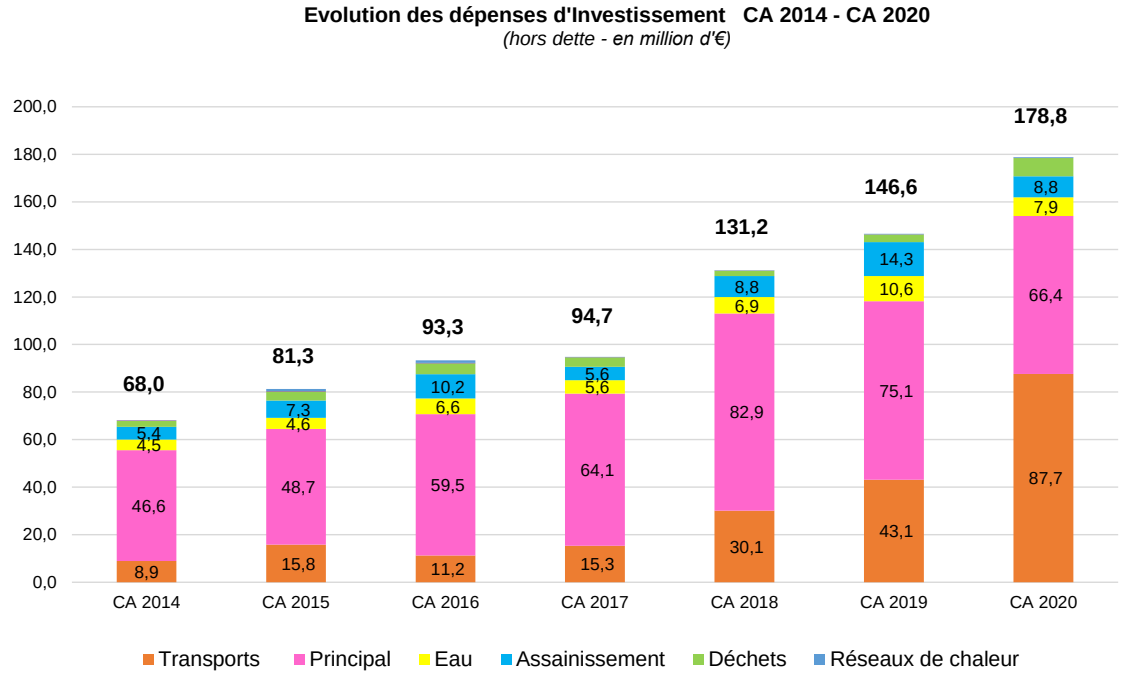

La suite du rapport s'attachera à présenter de manière synthétique le budget principal et les différents budgets annexes en reprenant à chaque fois :

- Un tableau présentant les réalisations par section,
- Un commentaire autour des principales dépenses et recettes de fonctionnement,
- Les conséquences de ces éléments sur les niveaux d'épargne et d'emprunt,
- Les principaux projets d'investissement associés à l'exercice 2020.

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

RECETTES	2019	2020	Ecart 2019 / 2020	Ecart en %
Impôts et taxes	**105 346**	**107 234**	**1 888**	**1,8%**
Dont fiscalité ménages	*46 615*	*47 280*	*665*	*1,4%*
Dont fiscalité entreprises	*50 835*	*51 593*	*758*	*1,5%*
Dont rôles supplémentaires	*744*	*1 506*	*762*	*102,4%*
Dont FPIC	*2 685*	*2 806*	*121*	*4,5%*
Dont autres taxes	*4 467*	*5 267*	*800*	*17,9%*
Dotations subventions et Participations	**37 779**	**37 972**	**193**	*0,5%*
Dont DGF	*33 393*	*33 051*	*-342*	*-1,0%*
Autres produits	**18 962**	**15 213**	**-3 749**	***-19,8%***
Dont refacturation DSIN	*2 913*	*2 657*	*-256*	*-8,8%*
Dont excédent BA Déchets	*4 000*	*1 000*	*-3 000*	*-75,0%*
Produits exceptionnels	**5 297**	**3 065**	**-2 232**	***-42,1%***
Dont cessions	*4 881*	*2 755*	*-2 126*	*-43,6%*
Total	**167 384**	**163 484**	**-3 900**	**-2,3%**

DEPENSES	2019	2020	Ecart 2019 / 2020	Ecart en %
Personnel	**24 185**	**24 760**	**575**	**2,4%**
Ressources Humaines	*14 039*	*14 860*	*821*	*5,8%*
Mutualisation/Frais de personnel voirie	*10 146*	*9 900*	*-246*	*-2,4%*
Autres charges de gestion courante	**41 791**	**41 791**	**0**	**0,0%**
Dont SDIS	*13 909*	*14 073*	*164*	*1,2%*
Dont autres subventions	*13 970*	*13 758*	*-212*	*-1,5%*
Dont part. budget Transports et Aéroport	*11 892*	*12 042*	*150*	*1,3%*
Atténuations de produits	**30 859**	**30 681**	**-178**	**-0,6%**
Dont FNGIR	*5 649*	*5 649*	*0*	*0,0%*
Dont Attribution de Compensation	*13 187*	*13 172*	*-15*	*-0,1%*
Dont Dotation de solidarité	*10 950*	*10 979*	*29*	*0,3%*
Autres dépenses de fonctionnement	**19 486**	**22 811**	**3 325**	**17,1%**
dont dépenses COVID		*495*	*495*	
Provisions pour perte de recettes		**5 000**	**5 000**	
Total	**116 321**	**125 044**	**8 722**	**7,5%**

Epargne de gestion	**51 062**	**38 440**	**-12 622**	**-24,7%**
Intérêts de la dette	2 821	2 851	30	**1,0%**
Epargne Brute	**48 241**	**35 590**	**-12 651**	**-26,2%**
Capital de la dette	9 262	10 644	1 383	**14,9%**
Epargne Nette	**38 980**	**24 946**	**-14 034**	**-36,0%**

INVESTISSEMENT

RECETTES	2019	2020	Ecart 2019 / 2020	Ecart en %
Epargne Nette	**38 980**	**24 946**	**-14 034**	**-36,0%**
Dotations, fonds divers et autre	**6 837**	**5 987**	**-850**	**-12,4%**
Dont FCTVA	*3 545*	*2 990*	*-555*	*-15,6%*
Dont Taxe d'aménagement	*3 292*	*2 997*	*-296*	*-9,0%*
Avances - ZAC	**2 943**	**1 406**	**-1 536**	**-52,2%**
Subventions et autres	**11 965**	**5 377**	**-6 588**	**-55,1%**
Emprunt	**18 770**	**31 500**	**12 730**	**67,8%**
Dont transfert emprunt du budget déchets	*3 769*	*1 500*	*-2 269*	*-60,2%*
Total	**79 494**	**69 216**	**-10 278**	**-12,9%**

DEPENSES	2019	2020	Ecart 2019 / 2020	Ecart en %
Dépenses et subventions d'Equipement	**57 826**	**52 621**	**-5 205**	**-9,0%**
Rachat de parts sociales	**1 071**	**438**	**-633**	**-59,1%**
Avances - ZAC	**16 178**	**13 391**	**-2 787**	**-17,2%**
Total	**75 074**	**66 450**	**-8 625**	**-11,5%**

En complément des chiffres bruts présentés ci-dessus, il convient de préciser que des évènements particuliers ont eu lieu soit en 2019 ou en 2020 avec des impacts significatifs sur la comparaison entre ces deux années.

Pour les dépenses, il s'agit :

- Du passage d'une provision de 5 M€ en 2020 qui a matérialisé une anticipation à la baisse de la fiscalité économique dans un contexte de crise pour les années 2021 et suivantes.

Pour les recettes, il s'agit :

- D'un niveau important de recettes exceptionnelles (chapitres « autres produits » et « produits exceptionnels ») constatées en 2019 que l'on ne retrouve pas en 2020 (environ -6 M€ entre les deux exercices).

♦ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Globalement, les recettes de fonctionnement du budget principal sont en baisse de - 2,3%. La présentation de chaque rubrique permet de mesurer la part de chaque nature de recette dans cette évolution.

- **Les contributions directes : la fiscalité des ménages et des entreprises**

De manière consolidée, les **contributions directes** font preuve de dynamisme et passent **de 98,2 M€ en 2019 à 100,4 M€ (soit + 2,2 %) sans augmentation des taux**. Le tableau suivant détaille cette évolution de manière plus précise :

	CA 2019	CA 2020	Variation en €	Variation en %
Taxe d'habitation	38 522 136	39 098 836	576 700	1,5%
Taxe sur le foncier bâti	7 509 193	7 571 644	62 451	0,8%
Taxe sur le foncier non bâti	583 415	610 306	26 891	4,6%
Fiscalité ménages	**46 614 744**	**47 280 786**	**666 042**	**1,4%**
CFE	24 794 094	25 649 930	855 836	3,5%
CVAE	20 940 272	20 560 927	-379 345	-1,8%
TASCOM	3 901 418	4 149 359	247 941	6,4%
IFER	1 199 691	1 233 628	33 937	2,8%
Fiscalité entreprises	**50 835 475**	**51 593 844**	**758 369**	**1,5%**
Rôles supplémentaires	744 109	1 506 209	762 100	102,4%
Total contributions directes	**98 194 328**	**100 380 839**	**2 186 511**	**2,2%**

➢ Le produit 2020 de la **fiscalité "ménages" est de 47,3 M€.** Pour la dernière année, la taxe d'habitation représente l'essentiel de ce produit avec 39,1 M€ complété par la taxe sur le foncier bâti et non bâti avec 8,1 M€. **L'ensemble de ce produit augmente entre 2019 et 2020 de + 0,7 M€,** en raison d'une évolution des bases de taxe d'habitation de + **1,5 %** (avec une variation nominale des bases de + **0,9 %** et une variation physique de + **0,6 %)**.

Pour mémoire, la loi de finances pour 2018 puis la loi de finances pour 2020 ont prévu la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023. Cette suppression est donc effective depuis 2020 pour 80 % des contribuables, sous condition de revenus.
A compter de 2021, la THRP des 20 % de contribuables restants est désormais un impôt national. Pour compenser cette perte de ressources fiscales Angers Loire Métropole se voit transférer en 2021 à due concurrence du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) une fraction de TVA nationale.

➢ Le produit 2020 de la **fiscalité "entreprises"** est de 51,6 M€. Ce montant se répartit majoritairement entre la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour 25,6 M€ et un produit constaté de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) à 20,6 M€.

- La **CVAE** a ainsi baissé de -1,8 % entre 2019 et 2020. Cette variation semble s'expliquer par des régularisations sur l'année 2019 par certains groupes de sociétés (au 1er janvier 2018, changement des règles de détermination du taux de la CVAE pour limiter les optimisations fiscales),

Evolution du produit de CVAE percu par ALM (en M€)

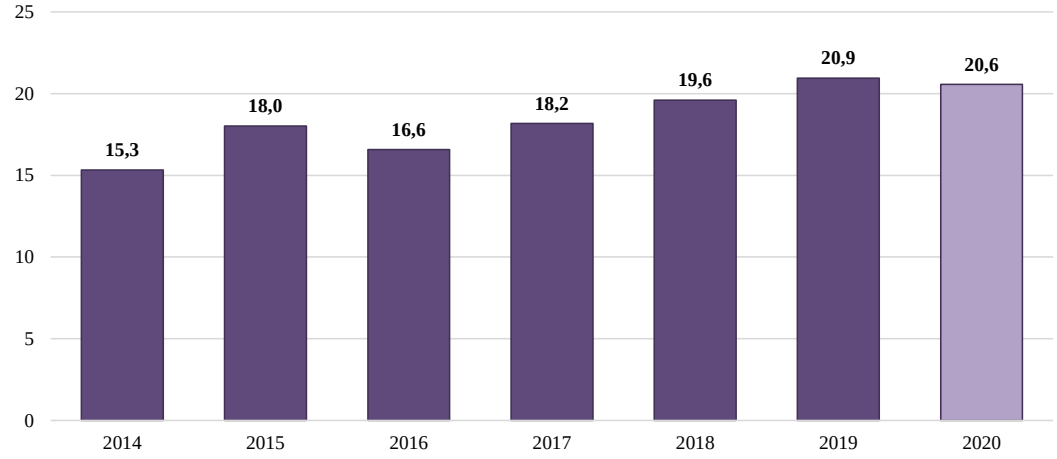

- La **CFE** a progressé d'environ + 0,9 M€ (soit + 3,5 %). Cette progression s'explique notamment par une hausse du nombre d'entreprises imposées : 20 409 en 2020 contre 18 753 en 2019, soit + 1 656 entreprises.

  Pour mémoire, Angers Loire Métropole a délibéré en juillet 2020 pour appliquer le **dégrèvement exceptionnel crise sanitaire** rendu possible par la loi des finances rectificative n°3 pour 2020. Cette mesure vise à réduire des deux tiers la cotisation CFE des entreprises des secteurs d'activités particulièrement touchés par la crise (principalement hôtellerie, restauration, culture, tourisme). Le montant total du dégrèvement notifié est de 783 K€ dont **391 K€ déduit du produit fiscal 2020** de la collectivité (le solde est à la charge de l'Etat).

- Concernant les autres composantes de fiscalité "entreprises", la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et le produit des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) sont relativement dynamiques entre 2019 et 2020 (+ 0,25 M€ pour la TASCOM et + 30 k€ pour les IFER).

- **Les dotations, subventions et participations**

Ce poste budgétaire représente 37,9 M€ soit 23 % des recettes de fonctionnement du budget principal et a diminué entre 2019 et 2020 (- 1,3 %). Il se compose de la manière suivante :

	CA 2019	CA 2020	Variation en €	Variation en %
DGF	33 393 075	33 050 989	- 342 086	-1,0%
FCTVA fonctionnement	119 793	285 767	165 974	138,6%
Participations	1 245 286	1 365 861	120 575	9,7%
Allocations compensatrices	3 020 600	3 269 192	248 592	8,2%
TOTAL	**37 778 754**	**37 971 809**	**193 055**	**0,5%**

- La Dotation Globale de Fonctionnement

L'historique de l'évolution de la DGF est marqué sur ces dernières années par 3 éléments majeurs que l'on retrouve dans le graphique ci-après :

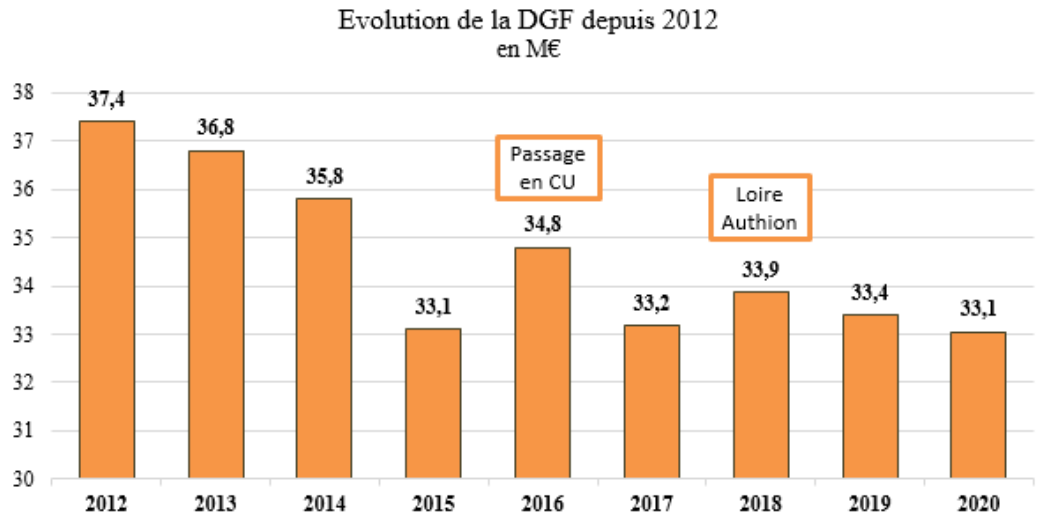

- la baisse de la DGF sur la période 2013-2017 : 4 années de baisse de DGF auront généré une perte cumulée de près de 14,9 M€ sur la période 2014-2017 pour Angers Loire Métropole,

- la transformation en Communauté urbaine au 1er septembre 2015 et la bonification de DGF associée en 2016 (+ 3,7 M€ obtenus),

- l'adhésion de Loire-Authion à la Communauté urbaine au 1er janvier 2018 (+ 0,6 M€).

- **Les autres produits (produits des services, produits financiers)**

Ces **autres recettes** sont en baisse de - 20 %. Cela s'explique essentiellement par un reversement moindre du budget annexe déchets au budget principal entre 2019 et 2020 (4 M€ en 2019 et 1 M€ en 2020). Si ce montant de recette exceptionnelle était retraité, le poste autres recettes serait en baisse de - 5 %. Cette baisse correspond notamment à des refacturations (notamment pour les services informatiques) entre ALM et la Ville d'Angers moins importantes en 2020 qu'en 2019.

- **Les produits exceptionnels**

Les recettes exceptionnelles atteignent 3 M€. Il s'agit essentiellement de diverses cessions de foncier et de bâtiments économiques pour 2,8 M€.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Initialement, cette année 2020 était la dernière année de bilan du **dispositif contractuel avec l'Etat de maîtrise des dépenses du budget principal sur la période 2018-2020** (articles 13 et 29 de la loi de programmation des finances publiques).

L'objectif d'évolution maximale des dépenses réelles de fonctionnement pour Angers Loire Métropole (ALM) avait été fixé **à 1,05 % par an par rapport à une base 2017**. ALM a respecté ses engagements jusqu'en 2019. Compte tenu de la crise, l'application du contrat a été suspendue pour l'exercice 2020.

Les principales évolutions de ces dépenses de fonctionnement sont présentées par rubrique ci-après :

- **Les dépenses de personnel :**

Compte tenu de la crise, la politique Ressources Humaines mise en œuvre en 2020 a intégré un certain nombre de dépenses exceptionnelles (primes COVID notamment). Ainsi, **tous budgets agrégés, le chapitre 012 "charges de personnel" a évolué de + 2,1 %** (43 M€ en 2020 contre 42,1 M€ en 2019).

ALM	CA 2019	CA 2020	%
Principal	**24 185 392**	**24 760 464**	**2,4%**
Eau	5 659 830	5 921 537	4,6%
Assainissement	3 613 416	3 760 424	4,1%
Déchets	7 951 093	7 819 136	-1,7%
Transports	538 168	583 524	8,4%
Réseaux de chaleur	129 689	125 366	-3,3%
Total dépenses chapitre 012	**42 077 589**	**42 970 451**	**2,1%**

L'évolution des charges de personnel est liée aux éléments suivants :

- ✓ Effets du Glissement Vieillesse Technicité et décisions de l'Etat (Parcours Professionnel, carrières et RIFSEEP),
- ✓ Prime COVID (soit 320 000 €),
- ✓ Renforcement du service informatique et accompagnement du projet Territoire Intelligent,
- ✓ Autres évolutions diverses (recrutement 2020 sur des postes vacants en 2019...).

- **Les autres charges de gestion courante :**

La contribution au SDIS progresse de + 1,2 % pour atteindre 14,1 M€ et les autres **subventions de fonctionnement** sont en baisse de – 1,5 %.

Concernant **les participations aux budgets annexes**, elles sont en légère hausse de + 0,15 M€. En effet, la participation au budget aéroport est repassée à un niveau plancher de 0,6 M€ (après 0,45 M€ en 2019 grâce aux opérations financières exceptionnelles de fin de contrat de Délégation de Service Public). Pour information, vous trouverez ci-dessous le récapitulatif des participations du budget principal au budget annexe aéroport :

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Participation du budget Principal	1 200 000 €	1 200 000 €	865 000 €	600 000 €	450 000 €	600 000 €

- **Les atténuations de produits :**

Cette rubrique regroupe notamment le Fonds National de Garantie Individuel de Ressources (FNGIR), les Attributions de Compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire. Globalement, ce poste de 30,7 M€ est quasi stable.

- **Les autres dépenses de fonctionnement :**

Ces autres dépenses regroupent les dépenses de fonctionnement courantes des services pour 22,8 M€. Son augmentation de 3,2 M€ est liée aux dépenses COVID (masques, gel et autres), à la régularisation des conventions de gestion déléguée sur la compétence éclairage public et à la mise en place du marché Territoire Intelligent en 2020.

♦ EPARGNES ET ANNUITES DE LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

La légère baisse des recettes et la hausse des dépenses induisent une diminution de l'épargne brute entre 2019 et 2020. En déduisant le remboursement en capital de la dette de cet indicateur, on obtient l'épargne nette qui atteint 24,9 M€ en 2020.

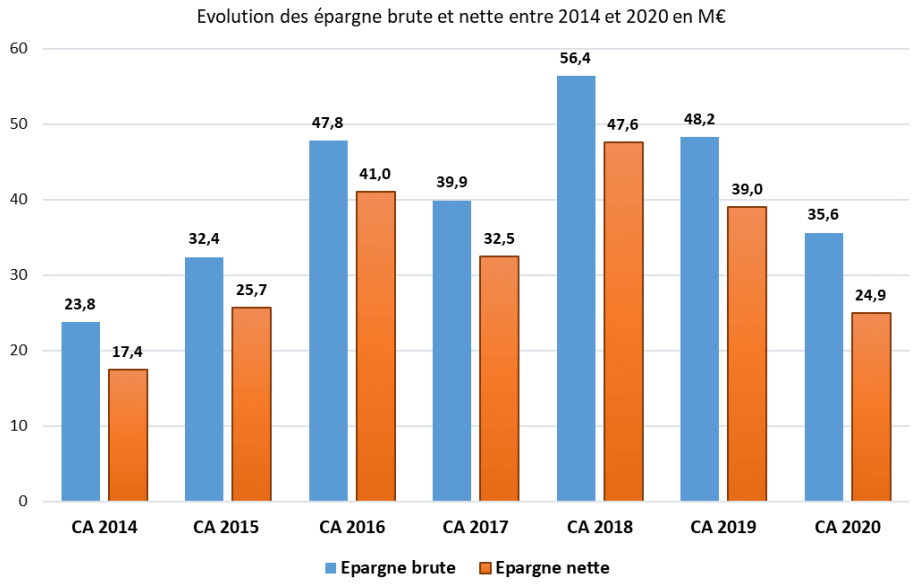

En retraitant les chapitres budgétaires 67, 77, 68 et 6573 (charges et produits exceptionnels, provisions et participations exceptionnelles aux budgets annexes) de ces dernières années, la courbe de l'épargne brute permet une lecture plus précise de la tendance associée aux derniers exercices budgétaires.

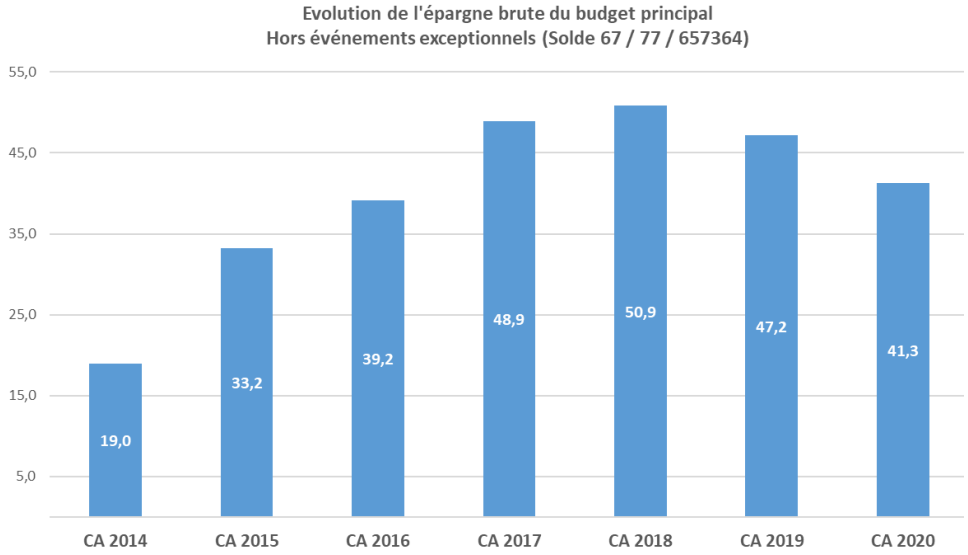

♦ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Les dépenses d'investissement 2020 ont atteint **66,5 M€** soit un léger repli par rapport à 2019 (- 8 M€) sur ce budget. Parmi les principales opérations d'investissement du budget principal 2020, on peut noter :

Description	Total
Voirie et Eaux Pluviales	14 347 006
ZAC / PAC d'interêt communautaire (Capucins, Hauts de Loire, Verneau, Cour Saint Laud, Plateau de la Mayenne...)	12 453 448
Renouvellement urbain (Belle Beille, Monplaisir)	4 947 564
Territoire Intelligent (Eclairage public, système d'information…)	4 629 138
Constructions scolaires	3 871 179
Accompagenement Tramway	3 647 322
Logements (Logements sociaux et aide à la pierre)	3 113 339
Enseignement Supérieur et Contrat de Plan Etat Région	3 044 735
Boucles vertes / Plan Vélo	2 608 803
Réserves foncières communautaires et communales	1 108 745
Participation Centre des Congrès	1 080 000
Echangeur des trois paroisses	684 215
Total	**55 535 493**

Principales opérations Pilotage Mutualisé des Politiques Publiques	Total
Reversement de fiscalité (Amendes de police et Taxe d'aménagement)	3 538 154
Moyens informatiques	1 861 847
Prise de participations	438 150
Total	**5 838 151**

S/total des principales opérations d'investissement	**61 373 643**

Total mandaté CA 2020	**66 448 393**
% des principales opérations sur CA 2020	92%

♦ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Le tableau suivant reprend les principales recettes d'investissement pour ce CA 2020 :

En K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Epargne nette	17 430	25 671	41 000	32 456	47 551	38 980	24 946
Subventions et FCTVA	8 168	10 438	11 431	20 167	25 790	21 745	12 770
Emprunts	0	10 000	20 000	22 839	18 250	18 770	31 500
TOTAL	**25 598**	**46 109**	**72 431**	**75 462**	**91 591**	**79 495**	**69 216**

Présenté sous une autre forme, vous trouverez, ci-dessous, la structure du financement pour nos investissements entre 2014 et 2020 qui souligne la part majoritaire de l'autofinancement :

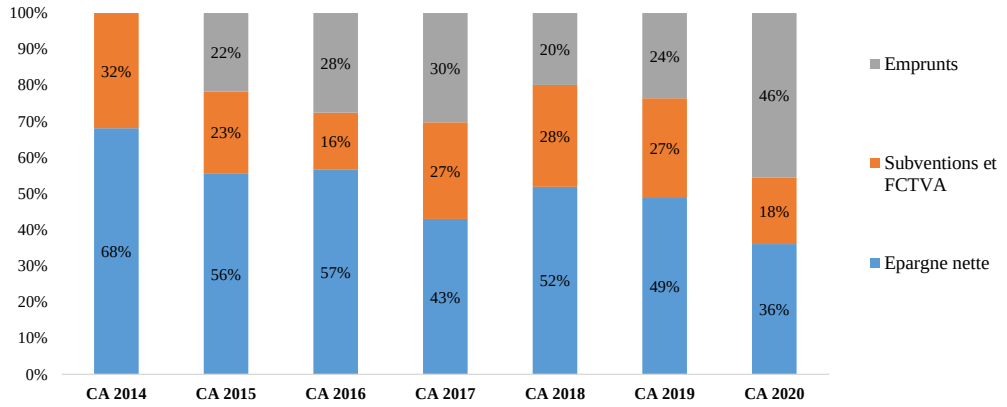

Conformément à la stratégie financière annoncée lors des différents débats d'orientation budgétaire et budgets primitifs, la structure de financement de nos investissements s'adapte au rythme des dépenses à financer, au niveau annuel de l'épargne dégagée et aux conditions des marchés financiers.

Cette stratégie et l'anticipation d'un besoin de financement élevé en 2020 a permis de conserver une structure de financement de l'investissement cohérente en 2020 qui peut se résumer à 46 % de recours à l'emprunt et 54 % de ressources propres (dont 36 % d'épargne nette).

→ BUDGET EAU

Fonctionnement *(en milliers d'Euros)*

RECETTES	CA 2019	CA 2020	Evolut°	%
Prod. Exploitation	22 682	23 369	688	3,0%
Redevance pollution	4 226	4 320	95	2,2%
Autres	2 490	2 488	-2	-0,1%
Sous total	**29 398**	**30 178**	***780***	*2,7%*

DEPENSES	CA 2019	CA 2020	Evolut°	%
Personnel	5 660	5 922	262	4,6%
Revers. redev. Pollution	4 121	4 223	102	2,5%
Fonct. du service	7 801	8 521	720	9,2%
Sous total	**17 581**	**18 665**	**1 084**	*6,2%*
Epargne de gestion	***11 817***	***11 513***	***-304***	*-2,6%*
Intérêts	*806*	*953*	*147*	*18,3%*
Epargne brute	***11 010***	***10 559***	***-451***	*-4,1%*
Capital	*1 599*	*1 444*	*-156*	*-9,7%*
Epargne nette	***9 411***	***9 116***	***-295***	*-3,1%*

Investissement

FINANCEMENT	CA 2019	CA 2020	Evolut°	%
Epargne nette	9 411	9 116	-295	-3,1%
Subventions/créances	356	-	-356	-100,0%
Autres recettes	31	25	-6	-20,7%
Emprunts	-	-		
Total	***9 798***	***9 141***	***2 517***	*34,6%*

DEPENSES	CA 2019	CA 2020	Evolut°	%
Dépenses d'équipement	10 602	7 899	-2 703	-25,5%
Total	***10 602***	***7 899***	***-2 703***	*-25,5%*

♦ EXPLOITATION

Au global, les recettes de fonctionnement progressent de 0,8 M€ soit + 2,7 % et les dépenses de 1,1 M€ soit + 6,2 %.

Les produits d'exploitation ont évolué positivement entre 2019 et 2020 (+ 0,7 M€). Cette progression s'est opérée grâce à l'effet conjugué de l'évolution positive du niveau de la redevance eau

et des volumes facturés (+ 3% sur les ventes d'eau et les abonnements). Les postes « redevance pollution » et « autres recettes » quant à eux sont quasi-stables même si des mouvements internes sont constatés en 2020 (moins de produits liés à l'activité branchements à cause du COVID et plus de recette sur la maintenance des poteaux incendie).

Les charges d'exploitation progressent avec une masse salariale à + 4,6 % (suite à la reprise en régie de périmètres jusqu'alors externalisés et prime COVID) et des charges de fonctionnement des services en hausse de + 9,2 % soit + 0,7 M€ par rapport à 2019 (achats d'eau au syndicat d'eau de l'Anjou : + 0,3 M€, consommation d'énergie et de réactifs + 0,3 M€, charges d'entretien et de maintenance de l'usine : + 0,1 M€).

♦ EPARGNE ET ANNUITES

Malgré le dynamisme des recettes, l'évolution des charges de fonctionnement à la hausse fait baisser légèrement les différents niveaux d'épargne (entre -2 et 4 %). Le niveau d'épargne nette reste particulièrement élevé avec 9,1 M€. Cette ressource permet à la collectivité d'autofinancer totalement ses hauts niveaux d'investissement et de répondre aux objectifs de renouvellement et d'entretien de notre patrimoine (en particulier nos canalisations).

♦ INVESTISSEMENT

Pour mémoire, le CA 2019 avait constaté 2,7 M€ de dépenses pour la construction du bâtiment regroupant les services sur le site de la rue Chèvre. Hors cette dépense exceptionnelle, les niveaux d'investissement 2020 de 7,9 M€ sont équivalents à ceux de 2019. Ils peuvent se ventiler de la manière suivante :

- 4,7 M€ ont été consacrés au réseau de distribution d'eau potable,
- 1,8 M€ pour les travaux sur l'usine de production et les stockages (avec notamment le démarrage des travaux de renouvellement des membranes de l'étage d'ultrafiltration),
- 1 M€ pour des dépenses logistiques, l'achat de matériels (dont les véhicules, les compteurs...).

→ BUDGET ASSAINISSEMENT

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

RECETTES	CA 2019	CA 2020	Ecart	%
Produits des ventes	20 390	21 315	925	4,5%
Participation PRE / PFAC	2 772	2 787	15	0,5%
Redevance Pollution	1 950	1 989	39	2,0%
Station Baumette	1 111	1 198	87	7,8%
Autres	342	283	-59	-17,4%
Sous total	***26 566***	***27 573***	***1 007***	***3,8%***

DEPENSES	CA 2019	CA 2020	Ecart	%
Personnel	3 613	3 760	147	4,1%
Exploitation station Baumette	3 915	5 215	1 300	33,2%
Redevance Pollution	2 220	1 982	-238	-10,7%
Fonct. du service	3 502	3 453	-48	-1,4%
Sous total	***13 251***	***14 411***	1 160	8,8%
Epargne de gestion	***13 315***	***13 162***	***-153***	***-1,1%***
intérêts	462	897	435	94,1%
Epargne brute	***12 853***	***12 265***	***-588***	***-4,6%***
Capital	1 017	1 018	1	0,1%
Epargne nette	***11 836***	***11 247***	***-589***	***-5,0%***

Investissement

FINANCEMENT	CA 2019	CA 2020	Ecart	%
Epargne nette	11 836	11 247	-589	-5,0%
Subventions et autres	659	370	-289	-43,8%
Emprunts				
Total	***12 495***	***11 617***	***-877***	***-7,0%***

DEPENSES	CA 2019	CA 2020	Ecart	%
Dépenses d'équipement	14 327	8 845	-5 482	-38,3%
Total	***14 327***	***8 845***	***-5 482***	***-38,3%***

♦ FONCTIONNEMENT

Les recettes d'exploitation évoluent de plus de 3,8 % sous l'impulsion de la redevance assainissement (+ 0,9 M€). Les autres postes de recettes sont quasi stables.

Globalement, les charges d'exploitation également sont en hausse de + 8,8 % soit + 1,2 M€. La masse salariale évolue de + 4,1% (suite à la reprise en régie de périmètres jusqu'alors externalisés et prime COVID). Les autres charges de fonctionnement progressent notamment du fait des dépenses d'exploitation de la station de la Baumette (+ 1,3 M€ : une régularisation comptable exceptionnelle d'une prestation 2019 a été intégrée pour + 0,7 M€ et le reste de la hausse s'explique par la facturation de nouveaux traitements des eaux usées + 0,6 M€).

♦ EPARGNES ET ANNUITES DE LA DETTE

Compte tenu de ces tendances sur les recettes et charges d'exploitation, l'épargne de gestion est en légère baisse de - 0,15 M€. Les intérêts de la dette sont en forte hausse suite à la dégradation de la parité USD/CHF et des effets générés sur les formules de certains prêts structurés (+ 0,4 M€). En conséquence, l'épargne brute et l'épargne nette sont en baisse de – 0,6 M€. **Le niveau de l'épargne nette de 11,2 M€ reste toutefois particulièrement élevé et permet d'autofinancer totalement et sans emprunts l'important programme d'investissement 2020.**

♦ INVESTISSEMENT

Pour mémoire, le CA 2019 a constaté 5,9 M€ de dépenses pour la station de la Baumette. Hors cette dépense exceptionnelle, les investissements 2020 de 8,8 M€ sont équivalents à ceux de 2019. Ce montant se répartit principalement de la manière suivante :

- 5,6 M€ dans l'entretien et le renouvellement des réseaux d'assainissement,
- 1,2 M€ pour la station de la Baumette,
- 0,8 M€ dans les stations de dépollution périphériques.

→ BUDGET DECHETS

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

RECETTES	CA 2019	CA 2020	Ecart	%
Prod. Exploitation	3 309	2 331	-977	-29,5%
T.E.O.M	29 913	30 056	143	0,5%
Subventions	3 343	3 991	648	19,4%
Autres	139	124	-15	-10,6%
Recette exceptionnelle	222	117	-104	-47,0%
Sous total	***36 925***	***36 620***	***-305***	*-0,8%*

DEPENSES	CA 2019	CA 2020	Ecart	%
Personnel	7 951	7 819	-132	-1,7%
Contrats exploitation	12 511	13 362	851	6,8%
Fonct. du service	5 539	5 314	-225	-4,1%
Reversement Excédent au B. Principal	4 000	1 000	-3 000	-75,0%
Sous total	***30 002***	***27 495***	***-2 506***	*-8,4%*
Epargne de gestion	***6 924***	***9 124***	*2 201*	*31,8%*
Intérêts	*685*	*537*	*- 148*	*-22%*
Epargne brute	***6 239***	***8 588***	*2 349*	*37,6%*
Capital	*1 005*	*901*	*- 104*	*-10%*
Epargne nette	***5 234***	***7 687***	*2 453*	*46,9%*

Investissement

FINANCEMENT	CA 2019	CA 2020	Ecart	%
Autofinancement	5 234	7 687	*2 453*	*46,9%*
Subventions + TVA	329	425	*96*	*29,1%*
Emprunts	-		-	
Total	***5 563***	***8 112***	*2 549*	*45,8%*

DEPENSES	CA 2019	CA 2020	Ecart	%
Dépenses d'équipement	3 213	6 184	*2 971*	*92,5%*
Remboursement anticipé d'emprunt	3 770	1 500	*520*	*16,0%*
Total	***6 983***	***7 684***	*1 431*	*25,8%*

♦ FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont en légère baisse de - 0,8 % entre 2019 et 2020. La diminution des produits d'exploitation (-1 M€) est principalement liée à la chute des recettes liées à la revente des matériaux (le prix de rachat des papiers, plastiques ou cartons a été divisé par deux entre 2019 et 2020). Le produit de la TEOM suit, quant à lui, l'évolution des bases fiscales avec + 0,5 % soit + 0,1 M€.

Les dépenses de fonctionnement évoluent globalement de – 8,4 %. Cette évolution résulte essentiellement :

- d'une baisse du reversement au budget principal de - 3 M€,
- d'une hausse des dépenses associées à certains contrats d'exploitation de + 0,8 M€ (augmentation du nombre de conteneurs enterrés à entretenir, mise en place d'une collecte le week-end, augmentation du gardiennage de certains sites...).

♦ EPARGNES ET ANNUITES DE LA DETTE

La conjugaison d'une légère baisse des recettes et d'une forte chute des dépenses induit une hausse significative des niveaux d'épargne. Ce niveau élevé permet à la fois d'autofinancer totalement les investissements 2020 et de poursuivre le désendettement du budget annexe (-1,5 M€ en 2020).

Grâce à la fermeture de Biopole, l'encours de dette est ainsi déjà passé de 44,4 M€ au 31 décembre 2014 à 16 M€ au 31 décembre 2020 soit une baisse de 64 %. La décision de notre collectivité de fermer ce site inefficace et dangereux nous a donc permis en 6 ans de diminuer de près de 28,5 M€ notre dette.

Le niveau des excédents budgétaires du budget déchets nous a même permis de constater une première **diminution du taux de TEOM sur ce CA 2020** (baisse de taux équivalente à la progression du taux de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives**). Pour mémoire, une nouvelle baisse des taux a été votée dans le cadre du BP 2021.**

♦ INVESTISSEMENT

Hors remboursement anticipé de la dette (1,5 M€) et gestion du contentieux TVA avec GEVAL (2,4 M€), l'exercice 2020 est marqué par une hausse significative de l'investissement de + 20 % pour

atteindre 3,8 M€**.** Les principales dépenses concernent l'acquisition de conteneurs enterrés et de composteurs (1,3 M€), de véhicules de collecte (0,9 M€) et les travaux dans les déchetteries (0,6 M€).

BUDGET AEROPORT

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

RECETTES	CA 2019	CA 2020	Ecart	%
Prod. Exploitation	0	27	27	85,5%
Participat. Budget Principal	450	600	150	25,0%
Sous total	***450***	***627***	177	15,8%

DEPENSES	CA 2019	CA 2020	Ecart	%
Contrat d'exploitation	657	506	- 151	-28,3%
Autres	279	236	- 43	-19,9%
Sous total	***936***	***742***	- 194	-25,9%
Epargne de gestion	***- 486***	***- 115***	371	100,1%
Intérêts	-	-	-	
Epargne brute	***- 486***	***- 115***	371	100,1%
Capital	-	-	-	
Epargne nette	***- 486***	***- 115***	371	100,1%

Investissement

FINANCEMENT	CA 2019	CA 2020	Ecart	%
Autofinancement	- 486	- 115	371	100,1%
Rembt. TVA	-	-		
Emprunts	-	-		
Total	***- 486***	***- 115***	371	96,7%

DEPENSES	CA 2019	CA 2020	Ecart	%
Dépenses d'équipement	79	114	35	42,3%
Total	***79***	***114***	35	42,3%

COMMENTAIRE GENERAL

Le budget 2020 affiche une baisse des dépenses de fonctionnement (- 0,2 M€ par rapport à 2019) suite à la mise en place de la nouvelle Délégation de Service Public avec la société EDEIS.

Pour mémoire, vous trouverez ci-après un tableau qui illustre **la participation du budget principal au budget annexe entre 2015 et 2020 et reflète aussi notre décision d'arrêter les aides aux lignes** :

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Participation du budget Principal	1 200 000 €	1 200 000 €	865 000 €	600 000 €	450 000 €	600 000 €

Les résultats excédentaires des exercices précédents compensent largement le déficit de l'exercice avec un **résultat de clôture fin 2020 positif de + 135 000 €.**

BUDGET TRANSPORTS

Fonctionnement *(en milliers d'Euros)*

RECETTES	CA 2019	CA 2020	Ecart	%
Versement Mobilité	57 809	55 887	*-1 921*	*-3,3%*
DGD Transp. Scolaires	765	3 699	*2 934*	*383,8%*
Particip. ALM	11 442	11 442	*0*	*0,0%*
Autres	33	188	*155*	*469,3%*
TOTAL	***70 048***	***71 216***	*1 168*	*1,67%*
DSP recettes	*7 853*	*16 378*	*8 525*	*108,56%*
	77 901	*87 594*	*9 693*	*12,4%*

DEPENSES	CA 2019	CA 2020	Ecart	%
Contribution forfaitaire fonct.	**43 430**	**40 504**	*-2 926*	*-6,7%*
Dont DSP Transp. Urbains dépenses	*51 283*	*56 882*	*5 599*	*10,9%*
DSP recettes	*-7 853*	*-16 378*	*-8 525*	*108,6%*
Contribution d'équipement	**1 128**	**2 113**	*985*	*87,3%*
DSP - contribution Annuelle d'Equipement	*600*	*1 550*	*950*	*158,3%*
Subv. Equipement Quai bus	*528*	*563*	*35*	*6,6%*
Restitution de Fiscalité	**1 670**	**970**	*-700*	*-41,9%*
Fonct. Services Transports/Tramway	**2 254**	**2 090**	*-164*	*-7,3%*
Dont RH	*538*	*584*	*46*	*8,5%*
Dont indemnisation Tramway	*704*	*538*	*-166*	*-23,6%*
Perte de change	**245**	**280**	*35*	*14,1%*
TOTAL	**48 728**	**45 957**	*-2 771*	*-5,7%*
Epargne de gestion	***21 320***	***25 259***	*3 939*	*18,5%*
Intérêts	*4 796*	*5 641*	*845*	*17,6%*
Epargne brute	***16 524***	***19 618***	*3 094*	*18,7%*
Capital	*6 364*	*8 901*	*2 538*	*39,9%*
Epargne nette	***10 161***	***10 717***	*556*	*5,5%*

Investissement

FINANCEMENT	CA 2019	CA 2020	Ecart	%
Epargne nette	10 161	10 717	*556*	*5,5%*
Rembt T.V.A.	2 083	452	*-1 630*	*-78,3%*
Subventions + divers	5 223	5 356	*133*	*16,3%*
Emprunts	23 500	96 500	*73 000*	
Total	***40 966***	***113 025***	*72 059*	*175,9%*

DEPENSES	CA 2019	CA 2020	Ecart	%
Transports URBAINS	1 307	4 652	*3 345*	
TRAMWAY	41 822	82 991	*41 169*	*98,4%*
Total	***43 130***	***87 643***	*44 514*	*103,2%*

FONCTIONNEMENT

- **Les recettes**

Compte tenu de la crise, le Versement Mobilité (VM) recule de - 2 M€ par rapport à 2019 (soit – 3,3 %). Même si cette baisse est conséquente, elle reste toutefois moins élevée que celle anticipée en juin 2020 (- 8 M€ envisagés). Les effets de la crise sur le VM (notamment lié en 2020 aux périodes de chômage partiel) se poursuivent et impacteront probablement les recettes 2021. La comptabilisation d'une avance remboursable de l'Etat au BS 2021 de 7,1 M€ permettra d'aborder les mois qui arrivent avec une certaine marge de sécurité.

Le graphique suivant met en perspective et retrace l'évolution du produit de VM de ces 7 derniers exercices :

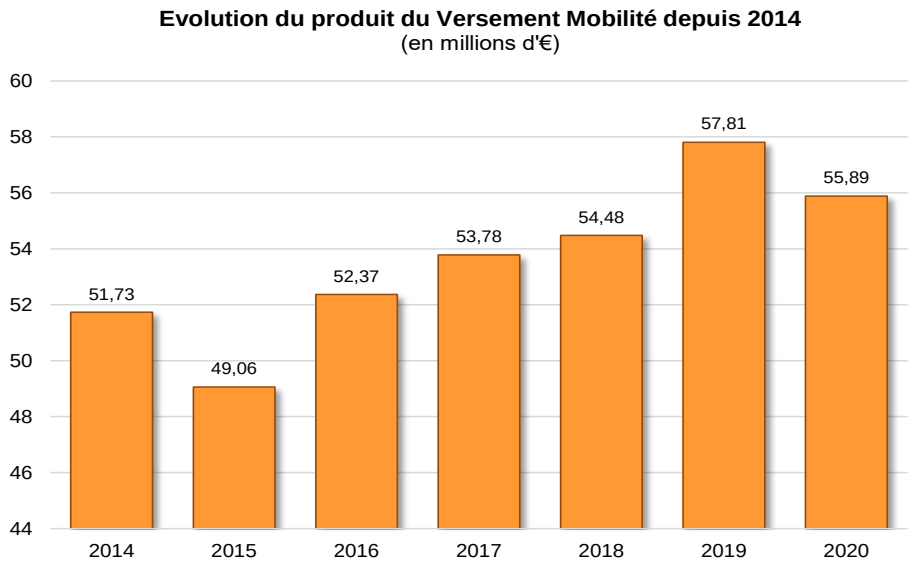

Pour mémoire, la DGD (Dotation Globale de Décentralisation) transports scolaires 2019 n'intégrait que la part Etat. La part régionale 2019 et 2020 de 1,5 M€ a été régularisée au CA 2020, à la suite de la signature de la Convention de versement de la DGD avec la Région. Ce qui explique l'écart de 3 M€ entre ces deux exercices.

- **Les dépenses**

Elles diminuent de 2,7 M€ entre 2019 et 2020. Pour mémoire, l'année 2019 a été marquée par le renouvellement de la Délégation de Service Public de transports urbains au 1er juillet 2019 et l'année 2020 par les effets de la crise sur la mise en œuvre du service de transports. Il est donc difficile de comparer ces deux exercices sans retraitements.
Le tableau ci-dessous a vocation à essayer de matérialiser cette comparaison. Il présente les **inscriptions complètes associées à la seule DSP** pour conserver une base comparable entre le CA 2019 et 2020 et tenir compte du schéma financier associé à cette DSP **:**

DSP Transports Urbains	CA 2019	CA 2020	Evol. €	%
Contribution forfaitaire fonct.	**43 430**	**40 504**	**-2 926**	***-6,7%***
Dont DSP dépenses	*50 729*	*56 882*	*6 153*	*12,1%*
Dont DSP recettes	*-7 853*	*-16 378*	*-8 525*	*108,6%*
Dont DSP Pers. Mob. Réduite	554		*-554*	
Dont DSP - Intéressement	0		*0*	
Contribution d'équipement	**1 128**	**2 113**	**985**	***87,3%***
Restitution de Fiscalité	**1 647**	**970**	**-677**	***-41,1%***
TOTAL DSP Transports	**46 205**	**43 587**	**-2 618**	***-5,7%***

Une recette supplémentaire de 8,5 M€ (titres de transports) vient compenser une dépense supplémentaire de 6,1 M€ en 2020. Au final, le montant de la charge de la DSP est en baisse de -2,6 M€ soit - 5,7 %. La négociation de la nouvelle DSP et les effets de la crise sanitaire en recettes (moindre reversement de recettes voyageurs) comme en dépenses (économies réalisées lors des réductions de services en périodes de confinement total ou partiel) expliquent cette différence.

Pour mémoire, la nouvelle DSP pleinement mise en œuvre sur l'exercice 2020 a également été l'occasion de **diminuer le coût de l'abonnement pour les jeunes de moins de 26 ans et d'offrir aux personnes en situation de handicap les mêmes conditions tarifaires que les personnes valides**.

Concernant la contribution annuelle d'équipement de 2,1 M€, elle est en hausse de presque + 1 M€. Comme prévu au contrat de DSP, cette contribution 2020 a permis de financer la 1ère phase du système d'Open Payment (paiement et validation par carte bleu et smartphone directement aux valideurs des bus et tramway) et l'évolution du système billettique dans les bus et tramway, avec une mise en service prévue fin 2021.

Sur les autres dépenses de fonctionnement, on peut noter un niveau d'indemnisations versées dans le cadre des travaux du tramway de 0,54 M€.

♦ EPARGNES ET ANNUITES DE LA DETTE

La progression des recettes et la baisse des dépenses a permis d'améliorer l'épargne de gestion de manière significative (+ 4 M€) en 2020. Cette hausse du niveau d'épargne de gestion permet d'absorber la montée en charge progressive de l'annuité de la dette (+ 3,4 M€) associée aux nouvelles lignes de tramway B et C. En conséquence, le niveau d'épargne nette affiché à 10,7 M€ permet de continuer à autofinancer une partie des investissements de l'année.

♦ INVESTISSEMENT

Le montant des investissements du budget transport intègre des dépenses liées aux lignes B et C du tramway pour près de 83 M€ (1ère avance pour l'acquisition de matériel roulant pour 28 M€, travaux d'aménagement sur différents secteurs, travaux dans le centre de maintenance, etc).
Les dépenses d'investissement des transports urbains s'élèvent à 4,7 M€. Les principales dépenses ont porté sur **l'achat des 6 premiers bus au biogaz pour 2,1 M€, l'adaptation du dépôt bus pour l'alimentation au biogaz (station de compression, sécurisation de l'atelier, rénovation de l'alimentation électrique) pour un montant de 1,8 M**€, la sécurisation et l'aménagement d'arrêts de bus pour 0,4 M€.

Au global entre 2014 et 2020, ce budget aura porté plus de 212 M€ de dépenses d'investissement.

→ BUDGET RESEAUX DE CHALEUR

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

RECETTES		CA 2019	CA 2020	Ecart	%
Redevances	757	997	1 006	9	0,9%
Prestations de services	752	163	174	11	6,4%
Autres recettes	706	161	156	-5	-3,4%
Sous total		***1 322***	***1 336***	14	1,1%

DEPENSES		CA 2019	CA 2020	Ecart	%
Charge de personnel	012	130	125	-4	-3,3%
Charges à caractère général	011	111	66	-45	-40,7%
Autres charges					
Sous total		***241***	***191***	-50	-20,6%
Epargne de gestion		***1 080***	***1 144***	64	5,9%
Intérêts		282	175	- 107	-38,07%
Epargne brute		***799***	***970***	171	21,4%
Capital		496	544	48	9,58%
Epargne nette		***302***	***426***	124	40,9%

Investissement

FINANCEMENT	CA 2019	CA 2020	Ecart	%
Epargne nette	302	426	124	40,9%
Subvention/ Avances	-			
Total	***302***	***426***	124	40,9%

DEPENSES	CA 2019	CA 2020	Ecart	%
Dépenses d'équipement	155	256	101	65,6%
Total	***155***	***256***	101	65,6%

♦ COMMENTAIRE GENERAL

Les recettes de fonctionnement du budget 2020 (essentiellement les redevances des délégataires) sont globalement stables à 1,3 M€ et **les dépenses de fonctionnement** sont en baisse de - 50 k€.

♦ EPARGNE

L'épargne nette se situe à 0,4 M€ et permet de complètement autofinancer les investissements.

♦ INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement représentent 0,26 M€. Ces investissements ont porté sur des travaux de mise en conformité de la chaufferie Roseraie et sur des travaux de réseaux pour les traversées du tramway sur le quartier de Monplaisir et le secteur Allonneau.

→ BUDGET LOTISSEMENTS ECONOMIQUES

Le budget Lotissements économiques est un budget spécifique en ce sens qu'il ne comporte quasiment aucune écriture réelle en section d'investissement et fait l'objet d'une comptabilité dite "de stock".

Pour mémoire, les écritures 2019 ont concerné la mise en œuvre par acte notarié des conditions patrimoniales et financières de transfert des 8 zones d'activités économiques des communes vers Angers Loire Métropole suite au passage en Communauté Urbaine. 2020 est une année sans mouvements comptables majeurs.
Les travaux de viabilisation sont comptabilisés en fonctionnement et équilibrés par la vente de terrains.

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

RECETTES	CA 2019	CA 2020
Ventes de terrains	191	40
Sous Total	**191**	**40**

DEPENSES	CA 2019	CA 2020
Charges à caractère général	1 960	4
Sous Total	**1 960**	**4**
Epargne de gestion	***-1 769***	***36***
Intérêts	-	
Epargne brute	***-1 769***	***36***
Capital	-	
Epargne nette	***-1 769***	***36***

→ LA DETTE

L'année 2020 est marquée par une augmentation de l'encours de dette d'un peu plus de 100 M€ quasi exclusivement liée au financement des lignes B et C du tramway (+ 94 M€). Ainsi au 01/01/2021, **l'encours de la dette atteint 499,3 M€**.

Cette hausse était programmée et va se poursuivre en 2021 jusqu'en 2023. La situation financière actuelle de la collectivité permet d'absorber cette progression grâce aux décisions financières prises au cours de ces dernières années. **Notre collectivité a préparé depuis plus de 5 ans le financement de cette nouvelle infrastructure aux meilleures conditions**. Le niveau exceptionnel des taux depuis l'été 2019 nous permet d'alléger le poids des annuités envisagées avec un **taux moyen de 0,57 % sur une durée moyenne de 27 ans** pour la dernière campagne d'emprunts à l'automne 2020.

Comme pour l'ensemble des collectivités, l'ampleur de la crise actuelle a réduit les capacités d'autofinancement prévisionnelles envisagées notamment pour le budget annexe transport. Cependant, **la maîtrise de notre encours de dette sur la période 2014-2020 (- 18,3 M€ hors tramway entre le 31/12/2013 et le 31/12/2019) et une épargne solide permettent aujourd'hui au budget annexe transport de poursuivre le financement les travaux des lignes B et C et de faire face à ce contexte difficile**.

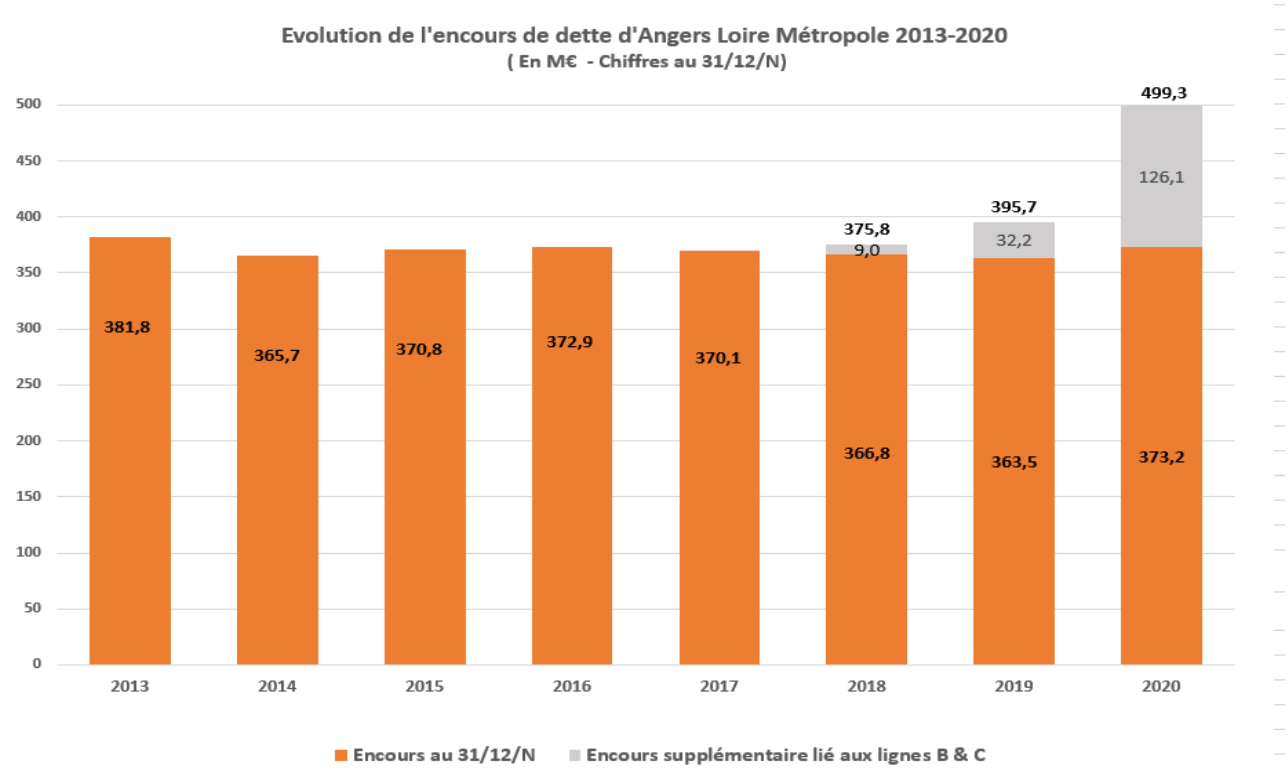

Concernant 2020, l'encours global évolue de + **103,6 M€** sur l'ensemble des budgets. Ce chiffre résulte du différentiel entre **22,9 M€** de remboursement de capital et **126,5 M€** de nouveaux emprunts **(dont 96,5 M€ pour permettre le financement du tramway).**

♦ UNE STRUCTURE DE DETTE MOINS RISQUEE MAIS TOUJOURS EXPOSEE

Parallèlement à cette hausse du niveau global de dette, la réduction significative du volume de dette à risque continue. Le stock de dette concerné est ainsi passé à 81,05 M€ soit 16,2% de l'encours (contre 148 M€ et 38,9 % en 2014). Le graphique ci-dessous illustre cette structure de dette :

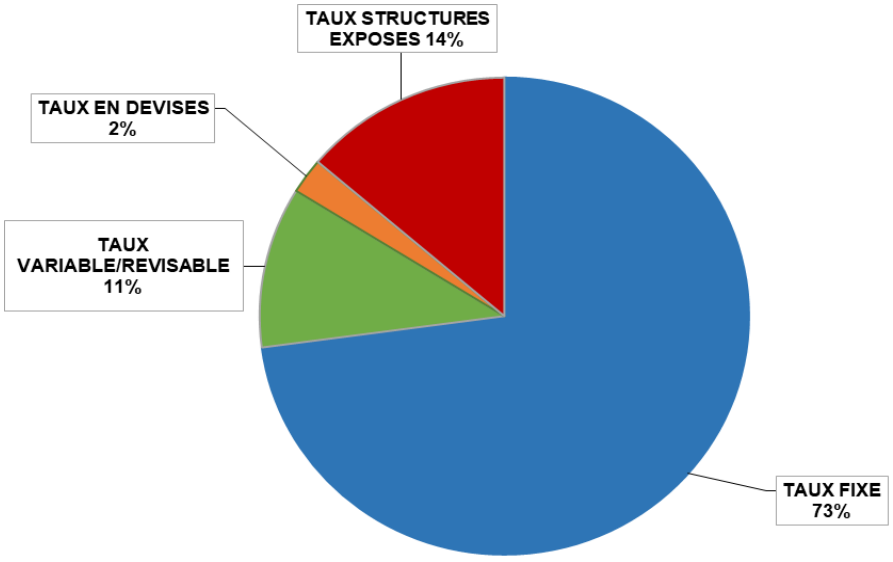

Malgré cette forte sécurisation et le renouvellement du fonds de soutien en février 2021, les index auxquels nous sommes principalement exposés ont été dégradés fin 2020 et début 2021 (la parité USD/CHF notamment). Cela a généré 1 M€ de frais financiers supplémentaires dans ce CA 2020 par rapport à 2019.

♦ UNE REPARTITION PAR PRETEUR EQUILIBREE

Pour information, il est à noter un certain équilibre entre nos 5 principaux prêteurs que sont : la Caisse des Dépôts et Consignations, la Banque Postale, le groupe Caisse d'Epargne, le groupe Crédit Agricole et la Société Générale.

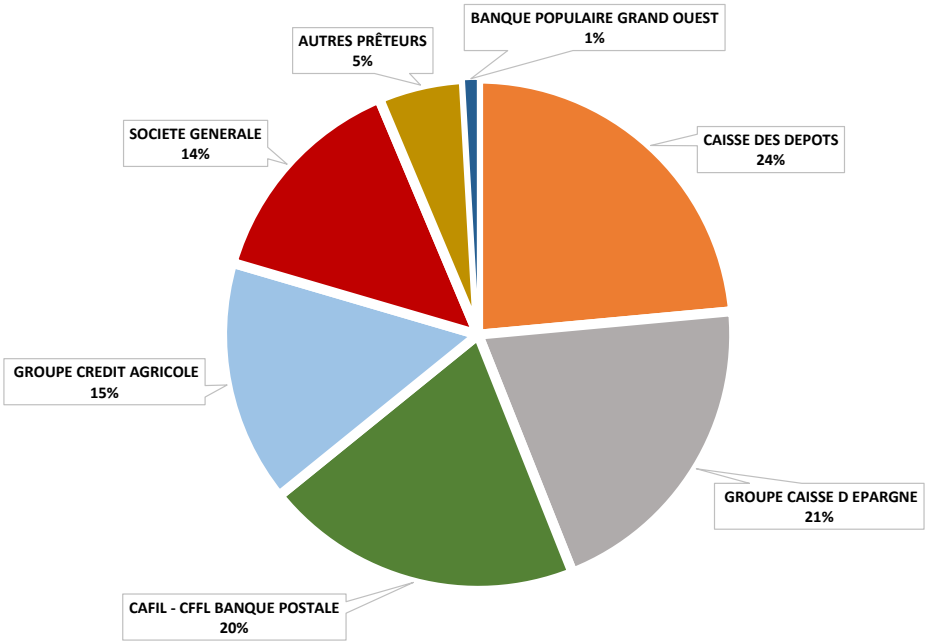

♦ NOUVEAUX EMPRUNTS 2020 : CONDITIONS FINANCIERES OBTENUES

La mise en œuvre de la stratégie de dette de la collectivité se réalise à des conditions financières de très bonne qualité. Vous trouverez ci-après les caractéristiques des sept nouveaux emprunts réalisés en 2020 pour 126,5 M€ au total :

- 15 M€ contractés auprès du Caisse d'Epargne au taux fixe de 0,42 % sur 20 ans,
- 15 M€ contractés auprès du CACIB au taux fixe 0.57 % sur 30 ans,
- 5 M€ contractés auprès de la Caisse d'Epargne au taux fixe de 0,52 % sur 30 ans,

et quatre emprunts signés en 2019 et mobilisés en 2020:

- 39 M€ auprès de la Banque Postale basé sur un taux fixe de 0,66% sur 30 ans,
- 20 M€ auprès de la Caisse d'Epargne au taux fixe 0,56 % sur 30 ans,
- 17,5 M€ auprès de la CDC basé sur un taux fixe de 0,80% sur 25 ans.
- 15 M€ contractés auprès de la Société Générale basé sur un taux fixe de 0,82% sur 20 ans,

En complément de ces emprunts ayant fait l'objet d'un versement en 2020, plusieurs autres contrats ont été signés en 2020 avec des versements prévus en 2021 :

- 30 M€ auprès de la la Banque Postale basé sur un taux fixe de 0,63% sur 30 ans.
- 20 M€ auprès d'Arkéa basé sur un taux fixe de 0,63% sur 30 ans.
- 10 M€ auprès de la Caisse d'Epargne basé sur un taux fixe de 0,57% sur 30 ans.
- 5 M€ auprès de la Caisse d'Epargne basé sur un taux fixe de 0,50% sur 20 ans,
- 3 M€ auprès du Crédit Coopératif basé sur un taux fixe de 0,50% sur 20 ans,
- 1,1 M€ auprès de la Société Générale basé sur un taux fixe de 0,55% sur 20 ans,
- 0,75 M€ auprès de la CDC basé sur un taux fixe de 0,55% sur 20 ans,

Pour résumer, les opérations réalisées à l'automne 2020 nous ont permis de signer un volume de financement d'environ 105 M€ à un taux fixe moyen 0,57 % sur une durée moyenne de 27 ans.

♦ LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Le rapport entre le stock de dette et l'épargne brute (appelé capacité de désendettement) permet de mesurer le nombre d'année nécessaire pour rembourser l'encours de dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute.

	BUDGET CONSOLIDE						
	CA 2014	CA 2015	**CA 2016**	**CA 2017**	**CA 2018**	**CA 2019**	**CA 2020**
Stock de dette au 31/12/N en M€ (encours global)	365,7	365,9	369,0	370,1	375,7	395,7	**499,3**
Epargne brute en M€	60,9	63,4	89,2	86,2	97,3	93,4	**87,5**
Capacité de désendettement en nb d'années	6	5,8	4,1	4,3	3,9	4,2	**5,7**

	BUDGET PRINCIPAL						
	CA 2014	CA 2015	**CA 2016**	**CA 2017**	**CA 2018**	**CA 2019**	**CA 2020**
Stock de dette au 31/12/N en M€ (encours global)	87,2	91,8	105,6	121,7	132,3	142,9	**164,4**
Epargne brute en M€	23,8	32,4	47,8	39,9	56,4	48,2	**35,6**
Capacité de désendettement en nb d'années	3,7	2,8	2,2	3,1	2,3	3,0	**4,6**

Notre capacité de désendettement est de 5,7 ans pour le budget consolidé et de 4,6 ans pour le budget principal. Malgré le contexte et une légère hausse entre 2019 et 2020, **ces niveaux restent excellents et bien inférieurs aux 12 ans de valeur prudentielle présentée par l'Etat.**

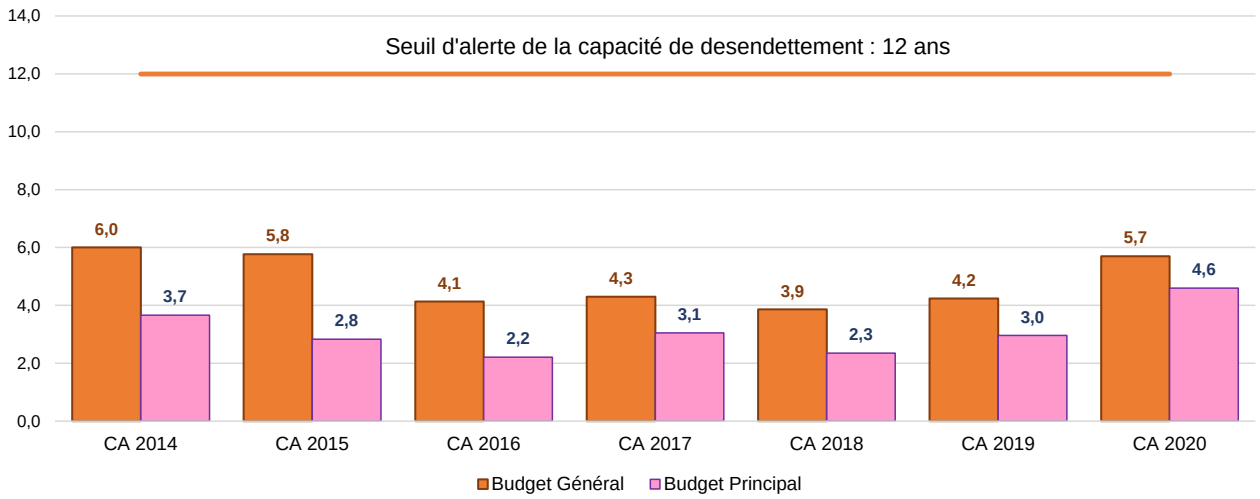

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 juin 2021

DELIBERE

Approuve le compte administratif du budget général de l'exercice 2020,

Arrête les résultats de l'exercice hors résultats antérieurs à **78 647 692,64 €** se décomposant comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE
BUDGET PRINCIPAL	2 214 582,59	16 607 659,19	**18 822 241,78**
BUDGET EAU	3 413 997,00	5 911 424,86	**9 325 421,86**
BUDGET ASSAINISSEMENT	5 328 111,96	7 413 278,82	**12 741 390,78**
BUDGET DECHETS	86 776,18	6 384 237,21	**6 471 013,39**
BUDGET AEROPORT	5 731,27	-234 565,24	**-228 833,97**
BUDGET TRANSPORTS	22 366 337,53	8 943 990,98	**31 310 328,51**
BUDGET RESEAUX DE CHALEUR	-32 867,67	202 811,38	**169 943,71**
BUDGET LOTISSEMENT ECONOMIQUE	34 413,39	1 773,19	**36 186,58**
BUDGET GENERAL	**33 417 082,25**	**45 230 610,39**	**78 647 692,64**

Prend acte de la situation financière globale de clôture de l'exercice, après prise en compte des résultats antérieurs et des reports, comme suit :

	RESULTAT DE CLOTURE FIN 2019	Part Affectée à l'investissement en 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE	INTEGRATION DE RESULTATS AUTRES	RESULTAT DE CLOTURE AVANT RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTAT DE CLOTURE
BUDGET PRINCIPAL	21 721 548,88	16 054 613,61	**18 822 241,78**	**998 198,42**	**25 487 375,47**	**22 639 526,03**	**2 847 849,44**
BUDGET EAU	5 537 842,16	8 083 842,58	**9 325 421,86**	**417 614,54**	**7 197 035,98**	**2 375 663,31**	**4 821 372,67**
BUDGET ASSAINISSEMENT	9 145 053,84	9 969 151,67	**12 741 390,78**		**11 917 292,95**	**2 267 578,52**	**9 649 714,43**
BUDGET DECHETS	4 898 030,93	6 043 234,17	**6 471 013,39**		**5 325 810,15**	**2 190 651,39**	**3 135 158,76**
BUDGET AEROPORT	397 922,16		**-228 833,97**		**169 088,19**	**33 733,87**	**135 354,32**
BUDGET TRANSPORTS	-8 346 648,42	5 928 383,03	**31 310 328,51**		**17 035 297,06**	**3 927 046,82**	**13 108 250,24**
BUDGET RESEAUX DE CHALEUR	1 066 623,75		**169 943,71**		**1 236 567,46**	**34 518,29**	**1 202 049,17**
BUDGET LOTISSEMENT	-1 805 507,58		**36 186,58**		**-1 769 321,00**		**-1 769 321,00**
BUDGET GENERAL	**32 614 865,72**	**46 079 225,06**	**78 647 692,64**	**1 415 812,96**	**66 599 146,26**	**33 468 718,23**	**33 130 428,03**

***

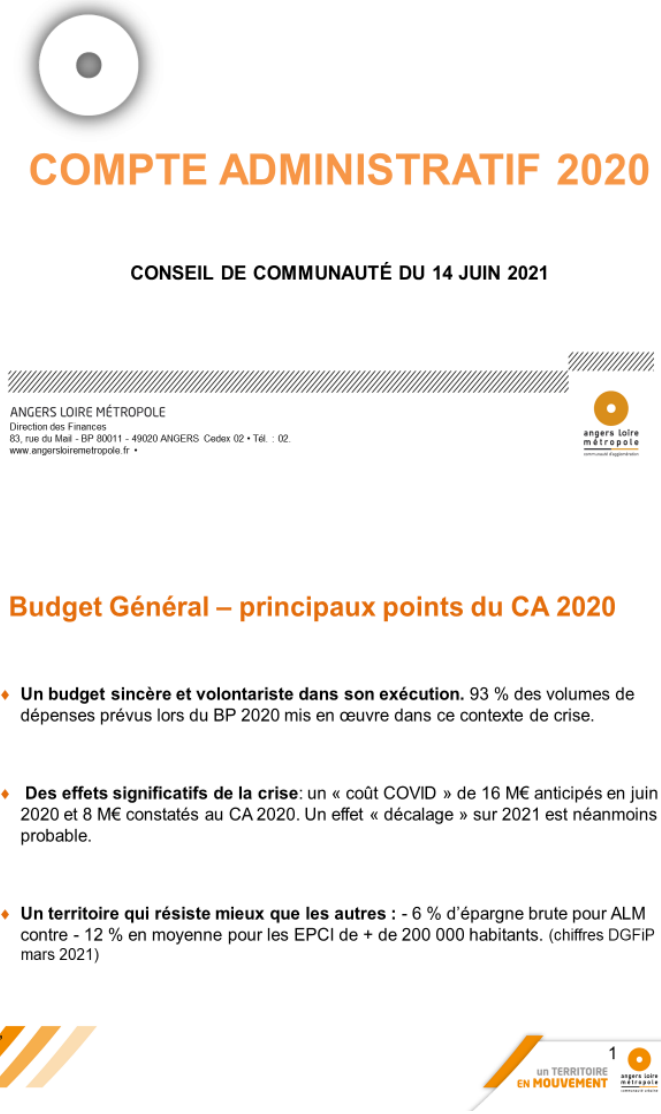

François GERNIGON : Nous avons déjà abordé les prémices des résultats lorsque nous avons voté le budget, et lors du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB). C'est un budget sincère et volontariste dans son exécution, ce sont 93 % des dépenses prévues lors du Budget primitif 2020, mises en œuvre dans le contexte sanitaire actuel.

Il y a des effets significatifs de la crise, soit un coût Covid de 16 millions d'euros anticipés en juin 2020 et 8 millions d'euros constatés au Compte Administratif (CA) 2020. Il y a effet « décalage » probable sur 2021, sur lequel nous reviendrons. Puis, nous sommes un territoire qui résiste mieux que les autres, soit -6 % d'épargne brute pour Angers Loire Métropole contre -12 % en moyenne pour les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) de plus de 200 000 habitants.

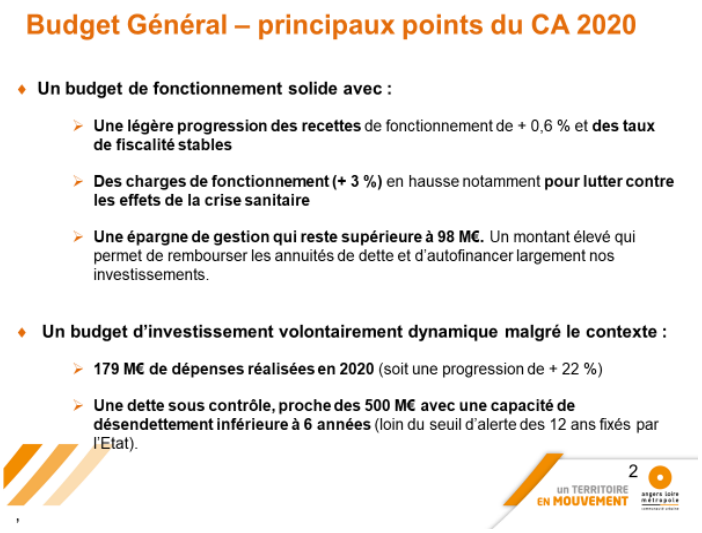

François GERNIGON : Concernant le détail du budget fonctionnement, il reste solide avec une légère progression des recettes de fonctionnement de +0,6 %, avec des taux de fiscalité stables. Nous avons des charges de fonctionnement de +3 %, en hausse pour lutter contre les effets de la crise sanitaire, et une épargne de gestion, clef de voûte de l'équilibre des budgets, qui reste supérieure à 98 millions d'euros. Ensuite, nous avons un montant élevé qui permet de rembourser des annuités de dettes que l'on retrouvera sur les tableaux synthétiques, tout à l'heure. Et pour la différence, pour financer largement nos investissements.

Concernant la section investissements, malgré le contexte, ce sont 179 millions d'euros de dépenses réalisées en 2020 avec une progression de +22 %. C'est une dette sous contrôle : quand on investit, on en dépense une partie et on s'endette pour l'autre, tout cela sous contrôle. Ce sont des dettes de près de 500 millions d'euros avec une capacité de désendettement inférieure à 6 ans, loin des seuils d'alerte de 12 ans fixés par l'État.

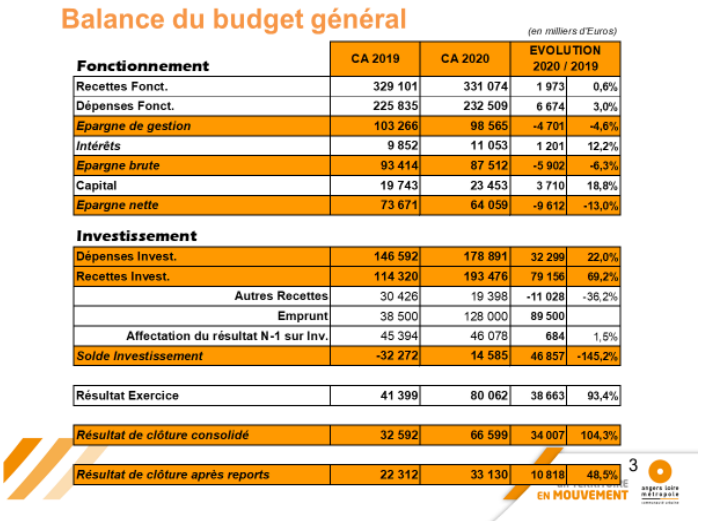

François GERNIGON : Ensuite, une balance synthétique de la section fonctionnement et de la section investissement, avec en comparaison les recettes de fonctionnement de 2020 par rapport à 2019, soit 331 millions d'euros contre 329 millions d'euros et les dépenses 232 millions d'euros contre 225 millions d'euros. Donc, c'est une différence légèrement en baisse dans l'épargne de gestion entre recettes et dépenses, allant de 103 millions d'euros à 98 millions d'euros, avec les intérêts quand on emprunte avec des taux très bas, dont nous avions parlé l'année dernière.

Donc, des intérêts pour 11 millions d'euros contre 9 millions d'euros pour l'année dernière, une épargne brute de 87 millions d'euros contre 93 millions d'euros, et un remboursement capital de 23 millions d'euros contre 19 millions d'euros, ce qui engendre une épargne nette de 64 millions d'euros contre 73 millions d'euros, l'année dernière.

En investissement, un volume proche de 179 millions d'euros contre 146 millions d'euros, l'année dernière, des recettes d'investissement de 193 millions d'euros contre 114 millions d'euros, l'année dernière. Je vous laisse donc découvrir les autres recettes. Le montant des emprunts pour financer une partie des investissements est de 128 millions d'euros cette année contre 38 millions d'euros l'année dernière. Puis, l'affectation des résultats de l'année antérieure sur la section investissement de 46 millions d'euros cette année, contre 45 millions d'euros l'année dernière.

C'est un solde de la section d'investissement positif de 14 millions d'euros contre -32 millions d'euros, l'année dernière. C'est donc un résultat global sur l'exercice sur les deux sections de 80 millions d'euros contre 41 millions d'euros l'année dernière. Puis, nous avons un résultat de clôture consolidé de 66 millions d'euros contre 32 millions d'euros, et le résultat de clôture après report est de 38 millions d'euros contre 22 millions d'euros.

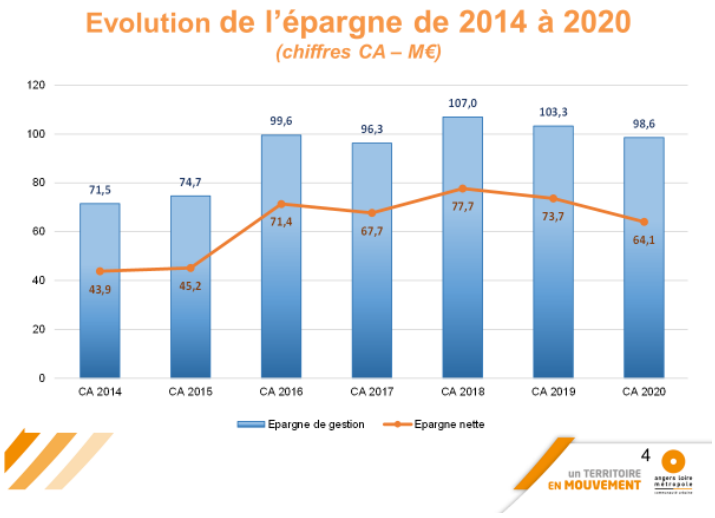

François GERNIGON : Vous avez ensuite l'évolution de l'épargne de 2014 à 2020.

Concernant l'épargne, il y a l'épargne brute de capacité d'autofinancement brut : vous avez son évolution depuis 2014 jusqu'en 2020, à noter qu'en 2020 nous ressortons une épargne brute de 98 millions d'euros, mais rappelez-vous que dans nos comptes on a une provision de 5 millions d'euros qui a été généré par prudence pour faire face au décalage qu'on pouvait avoir à la fois sur les recettes, mais pourquoi pas également, sur les dépenses.

Nous avons une provision pour sécuriser l'évolution négative que pouvait engendrer la crise Covid. Ces 5 millions d'euros sont une écriture de provision qui n'a pas été décaissée, elle est donc à rajouter, afin de comparer, aux 98 millions d'euros, qu'on a aujourd'hui. On a une épargne brute qui est sensiblement la même que sur l'année 2019. On a aussi une avance remboursable que l'État nous a versé, qu'on a encaissé en 2021. On ne connaissait pas le traitement comptable de cette somme, et donc elle n'est pas comptabilisée ici, elle sera comptabilisée sur l'année 2021. Tout cela pour vous dire que nos ratios d'équilibre sont sensiblement les mêmes que ceux de l'année 2019 malgré les effets de la crise sanitaire.

Evolution des résultats

(chiffres CA – résultats de clôture après reports en M€)

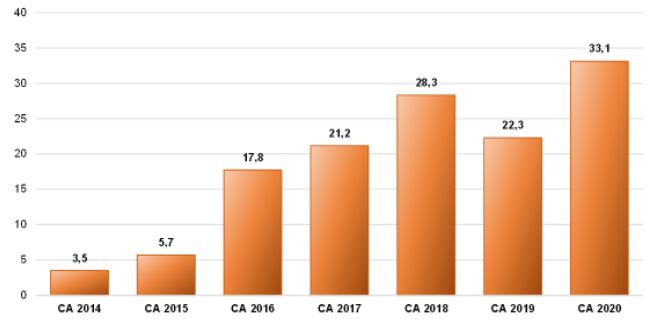

Direction des Finances

5

un TERRITOIRE EN MOUVEMENT

François GERNIGON : Vous avez ensuite l'évolution des résultats entre 2014 et 2020. Ce sont les chiffres que j'ai déjà donné dans le tableau synthétique tout à l'heure. On voit que les résultats sont tout à fait satisfaisants et qu'ils progressent tous les ans, malgré tout.

Résultats 2020 détaillés par budget

(chiffres CA – en k€)

		Principal	Eau	Assain[1]	Déchets	Aéroport	Transports	Réseaux de chaleur	Lot. Eco.	Total tous budgets
Résultat de clôture 2019	(A)	21 722	5 538	9 145	4 898	398	-8 347	1 067	-1 806	32 615
Résultats Exercice 2020	(B)	19 820	9 743	12 741	6 471	-229	31 310	170	36	80 062
Part du résultat N-1 affectée en investissement (1068)	(C)	16 055	8 083	9 969	6 043	0	5 928	0	0	46 078
Résultats de clôture 2020	(D) = A+B-C	25 487	7 198	11 917	5 326	169	17 035	1 237	-1 770	66 599
Reports	(E)	22 640	2 375	2 268	2 191	34	3 927	34	0	33 469
Excédent ou déficit 2020 après report	(F)= D+E	**2 847**	**4 823**	**9 649**	**3 135**	**135**	**13 108**	**1 203**	**-1 770**	**33 130**

Direction des Finances

6

un TERRITOIRE EN MOUVEMENT

François GERNIGON : Nous avons ensuite les résultats détaillés par budget concernant l'année 2020 : le budget principal, le budget eau, l'assainissement, les déchets, l'aéroport, le transport, les réseaux de chaleur, les lotissements économiques et le total de l'ensemble de ces budgets. Vous avez ça à la fois au niveau du résultat de clôture 2019 et celui de 2020.

Tous les résultats annoncés, tout à l'heure, du tableau synthétique sont repris ici de façon encore plus synthétique, pour avoir une vision de résultat budget après budget. Puis la dernière ligne concerne les excédents et déficits après report : on voit que sur l'ensemble du budget, il n'y a pas eu de difficulté particulière (mise à part la gestion de la crise hors gestion financière).

Balance détaillée par budget

(chiffres CA – en k€)

Balance Générale (en mouvements réels)

(en milliers d'Euros)

Mouvements Réels (Hors OCLT)	Principal	Eau	Assain'	Déchets	Aéroport	Transports	Réseaux de Chaleur	Lot. Eco	Total CA 2020
Fonctionnement									
Recettes Fonct.	163 484	30 178	27 573	36 620	627	71 216	1 336	40	331 074
Dépenses Fonct.	125 044	18 665	14 411	27 495	742	45 957	191	4	232 509
Epargne de gestion	38 440	11 513	13 162	9 125	-115	25 259	1 145	36	98 565
Intérêts	2 850	953	897	537	0	5 641	175	0	11 053
Epargne brute	35 590	10 560	12 265	8 588	-115	19 618	970	36	87 512
Capital	10 644	1 444	1 018	901	0	8 901	544	0	23 453
Epargne nette	24 946	9 116	11 247	7 687	-116	10 717	426	36	64 059
Investissement									
Dépenses Invest.	66 450	7 899	8 845	7 684	114	87 643	256	0	178 891
Recettes Invest.	60 325	8 108	10 339	6 468	0	108 236	0	0	193 476
Autres Recettes	12 770	25	370	425	0	5 808	0	0	19 398
Emprunt	31 500	0	0	0	0	96 500	0	0	128 000
Affectation du résultat N-1 sur Inv.	16 055	8 083	9 969	6 043	0	5 928	0	0	46 078
Solde Investissement	-6 125	209	1 494	-1 216	-114	20 593	-256	0	14 585
Résultat Exercice *	19 820	9 743	12 741	6 471	-229	31 310	170	36	80 062
Résultat Antérieur	5 667	-2 546	-824	-1 145	398	-14 275	1 067	-1 806	-13 465
Résultat Clôture	25 487	7 198	11 917	5 326	169	17 035	1 237	-1 770	66 599

Direction des Finances

7

un TERRITOIRE EN MOUVEMENT

François GERNIGON : Vous avez ensuite un tableau plus détaillé qui reprend la balance consolidée que je vous ai présentée tout à l'heure, budget par budget, avec les dépenses et recettes de fonctionnement, l'épargne de gestion, les intérêts, l'épargne brute, le capital, l'épargne nette. C'est le même tableau synthétique qu'en début de séance, mais avec la mise en perspective de l'ensemble des budgets : on voit bien que l'épargne nette, mis à part le budget de l'aéroport dont on connait les particularités de ce budget, avec une petite présentation négative de l'épargne brute et de l'épargne nette. Au niveau des investissements, vous avez la même présentation budget par budget, avec les dépenses, les recettes, et le résultat de la section investissement, puis ensuite les résultats consolidés, budget par budget. Je vous laisse les découvrir car nous allons les détailler après.

Budget Général 2020

Dépenses 445 M€

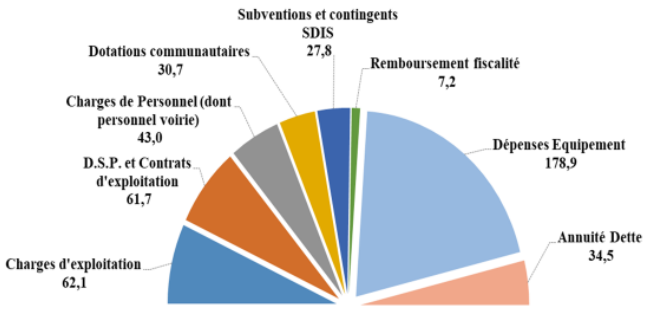

Direction des Finances

8

un TERRITOIRE EN MOUVEMENT

François GERNIGON : Ensuite, toujours sur le budget général, nous avons la ventilation des dépenses, soit 445 millions d'euros, avec les charges d'exploitation, les charges concernant les Délégations de Service Public (DSP), et les contrats d'exploitation. Vous avez les charges de personnel, les dotations communautaires, les subventions et contingents dont notamment le SDIS, les remboursements de fiscalité, les dépenses d'équipement, les annuités de la dette.

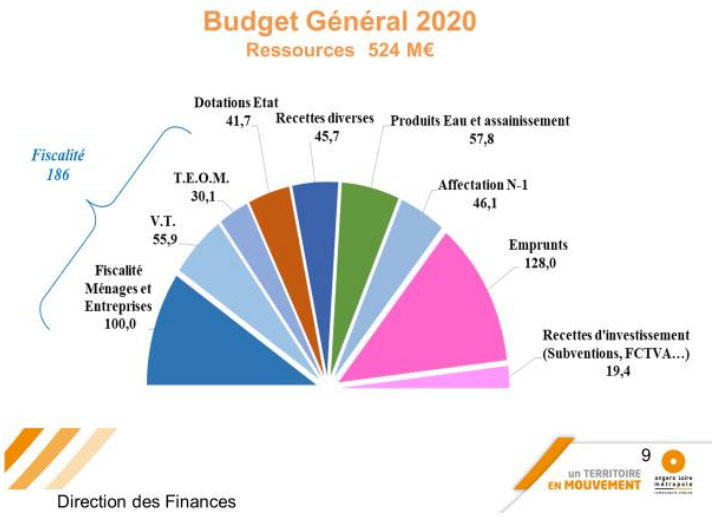

François GERNIGON : Vous avez la même présentation pour les recettes : la fiscalité des ménages et des entreprises, les versements transport, la TEOM, les dotations de l'Etat, les recettes diverses, les produits eau et assainissement, la reprise, l'affectation des résultats de l'année antérieure, et les emprunts contractés. Il y a également les recettes d'investissement divers, les subventions et le remboursement de la TVA via le FCTVA, soit un total de 524 millions d'euros.

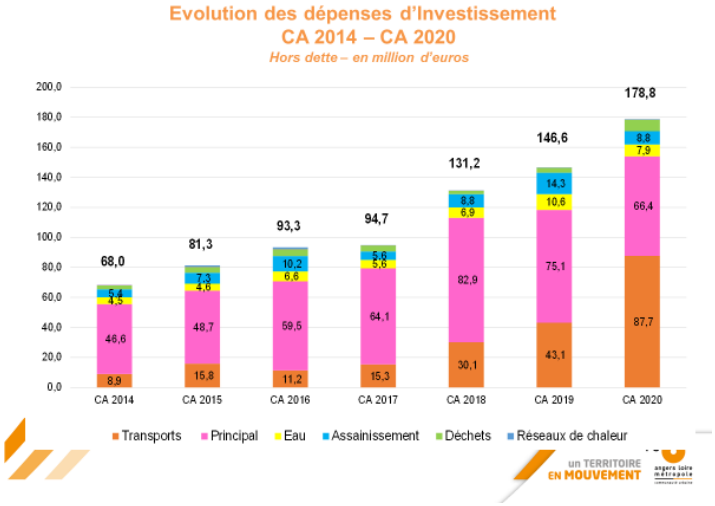

François GERNIGON : Sur le graphique suivant, vous avez l'évolution des dépenses d'investissement de 2014 à 2020. Vous avez l'évolution en volume, on passe de 68 millions d'euros en 2014 à 179 millions d'euros, en 2020. A l'intérieur de ces histogrammes, vous avez la ventilation budget par budget, on l'on voit que le budget principal en 2014 était à environ de 46 millions d'euros, puis suivant les années c'est allé jusqu'à 82 millions d'euros et 66 millions d'euros en 2020. Puis vous avez un budget qui est en augmentation sur les investissements, c'est le budget transport. Depuis 2018, 2019 et 2020, il y a une progression des investissements.

LES RESULTATS

PAR BUDGET

Direction des Finances

11 un TERRITOIRE EN MOUVEMENT

BUDGET PRINCIPAL

Direction des Finances

12 un TERRITOIRE EN MOUVEMENT

Budget principal - Fonctionnement

FONCTIONNEMENT

RECETTES	2019	2020	Ecart 2019 / 2020	Ecart en %
Impôts et taxes	**105 346**	**107 234**	**1 888**	**1,8%**
Dont fiscalité ménages	*46 615*	*47 280*	*665*	*1,4%*
Dont fiscalité entreprises	*50 835*	*51 580*	*745*	*1,5%*
Dont rôles supplémentaires	*744*	*1 506*	*762*	*102,4%*
Dont FPIC	*2 685*	*2 806*	*121*	*4,5%*
Dont autres taxes	*4 467*	*5 267*	*800*	*17,9%*
Dotations subventions et Participations	**37 779**	**37 972**	**193**	**0,5%**
Dont DGF	*33 393*	*33 051*	*-342*	*-1,0%*
Autres produits	**18 962**	**15 213**	**-3 749**	**-19,8%**
Dont refacturation DSIN	*2 913*	*2 677*	*-236*	*-8,1%*
Dont excédent BA Déchets	*4 000*	*1 000*	*-3 000*	*-75,0%*
Produits exceptionnels	**5 297**	**3 065**	**-2 232**	**-42,1%**
Dont cessions	*4 881*	*2 755*	*-2 126*	*-43,6%*
Total	**167 384**	**163 484**	**-3 900**	**-2,3%**

DEPENSES	2019	2020	Ecart 2019 / 2020	Ecart en %
Personnel	**24 185**	**24 760**	**575**	**2,4%**
Ressources Humaines	*14 039*	*14 860*	*821*	*5,8%*
Mutualisation/Prêts de personnel ivoire	*10 146*	*9 900*	*-246*	*-2,4%*
Autres charges de gestion courante	**41 791**	**41 791**	**0**	**0,0%**
Dont SDIS	*13 909*	*14 073*	*164*	*1,2%*
Dont autres subventions	*13 970*	*13 758*	*-212*	*-1,5%*
Dont part. budget Transports et Aéroport	*11 892*	*12 042*	*150*	*1,3%*
Atténuations de produits	**30 859**	**30 681**	**-178**	**-0,6%**
Dont FNGIR	*5 649*	*5 649*	*0*	*0,0%*
Dont Attribution de Compensation	*13 187*	*13 172*	*-15*	*-0,1%*
Dont Dotation de solidarité	*10 950*	*10 979*	*29*	*0,3%*
Autres dépenses de fonctionnement	**19 486**	**22 811**	**3 325**	**17,1%**
dont dépenses COVID		*495*	*495*	
Provisions pour perte de recettes		**5 000**	**5 000**	
Total	**116 321**	**125 044**	**8 722**	**7,5%**

Epargne de gestion	**51 062**	**38 440**	**-12 622**	**-24,7%**
Intérêts de la dette	2 821	2 851	30	1,0%
Epargne Brute	**48 241**	**35 590**	**-12 651**	**-26,2%**
Capital de la dette	9 262	10 644	1 383	14,9%
Epargne Nette	**38 980**	**24 946**	**-14 034**	**-36,0%**

Direction des Finances

13 un TERRITOIRE EN MOUVEMENT

François GERNIGON : Nous avons ensuite les résultats par budget, commençons par le budget principal. Vous avez en section fonctionnement, du côté des recettes un montant de 163 millions d'euros contre 167 millions d'euros, l'année passée, soit une diminution de 2,30 %. Du côté des dépenses, vous avez un montant de 125 millions d'euros contre 116 millions d'euros, soit une augmentation de 7,5 % mais qui s'explique car on a des dépenses liées aux dépenses Covid-19 pour

495 000 euros, puis on a notre provision de 5 millions d'euros qui est comptabilisée, mais pas décaissée, et qui vient peser dans ces 7,5 %.

Concernant l'épargne de gestion, nous retrouvons le montant dont je vous ai parlé tout à l'heure, soit 38 millions d'euros contre 51 millions d'euros mais toujours avec ces dépenses comptabilisées, notamment la provision de 5 millions d'euros. On retrouve nos intérêts de la dette, sensiblement la même qu'en 2019 soit 2 850 000 euros. Un niveau d'épargne brut de 35 millions d'euros contre 48 millions d'euros, remboursement de 10 millions d'euros contre 9 millions d'euros l'année précédente, et une épargne nette de presque 25 millions d'euros contre 38 millions d'euros, en 2019.

Budget principal- Investissement

INVESTISSEMENT

RECETTES	2019	2020	Ecart 2019 / 2020	Ecart en %
Epargne Nette	38 980	24 946	-14 034	-36,0%
Dotations, fonds divers et autre	6 837	5 987	-850	-12,4%
Dont FCTVA	*3 545*	*2 890*	*-655*	*-18,5%*
Dont Taxe d'aménagement	*3 292*	*2 997*	*-296*	*-9,0%*
Avances - ZAC	2 943	1 406	-1 536	-52,2%
Subventions et autres	11 965	5 377	-6 588	-55,1%
Emprunt	18 770	31 500	12 730	67,8%
Dont transfert emprunt du budget déchets	*3 769*	*1 500*	*-2 269*	*-60,2%*
Total	79 494	69 216	-10 278	-12,9%

DEPENSES	2019	2020	Ecart 2019 / 2020	Ecart en %
Dépenses et subventions d'Equipement	57 826	52 621	-5 205	-9,0%
Rachat de parts sociales	1 071	438	-633	-59,1%
Avances - ZAC	16 178	13 391	-2 787	-17,2%
Total	75 074	66 450	-8 625	-11,5%

Direction des Finances

François GERNIGON : Du côté maintenant des investissements : les recettes des investissements de 69 millions d'euros contre 79 millions d'euros, l'année précédente. Des dépenses de 66 millions d'euros contre 75 millions d'euros, en 2019. Puis, une vision sur nos recettes, notre fiscalité, la contribution directe avec des éléments de comparaison entre 2019 et 2020, avec la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti, soit un total de fiscalité des ménages de 47 millions d'euros contre 46,7 millions d'euros, l'année précédente. Puis vous avez la fiscalité des entreprises puisque la CFE, la CVAE, la TASCOM, l'IFER, soit un total de recettes de 51,5 millions d'euros contre 51,8 millions d'euros. Puis des rôles supplémentaires, qu'on a plus souvent en fin d'année soit 1 million d'euros /1,5 million d'euros contre 744 000 euros, l'année passée.

Les Contributions directes

	CA 2019	CA 2020	Variation en €	Variation en %
Taxe d'habitation	38 522 136	39 098 836	576 700	1,5%
Taxe sur le foncier bâti	7 509 193	7 571 644	62 451	0,8%
Taxe sur le foncier non bâti	583 415	610 306	26 891	4,6%
Fiscalité ménages	**46 614 744**	**47 280 786**	**666 042**	**1,4%**
CFE	24 794 094	25 649 930	855 836	3,5%
CVAE	20 940 272	20 560 927	-379 345	-1,8%
TASCOM	3 901 418	4 149 359	247 941	6,4%
IFER	1 199 691	1 233 628	33 937	2,8%
Fiscalité entreprises	**50 835 475**	**51 593 844**	**758 369**	**1,5%**
Rôles supplémentaires	744 109	1 506 209	762 100	102,4%
Total contributions directes	**98 194 328**	**100 380 839**	**2 186 511**	**2,2%**

François GERNIGON : Ensuite, nous avons un focus sur certains produits fiscaux, dont notamment la CVAE.

Evolution de la CVAE depuis 2014

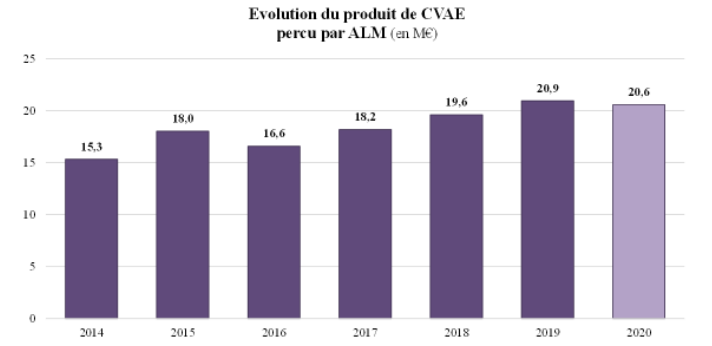

François GERNIGON : Depuis 2014, on voit bien la progression régulière avec une petite stagnation en 2020, avec la contribution sur la taxe à valeur ajoutée des entreprises perçue par Angers Loire Métropole : la stagnation et la petite baisse que l'on peut avoir sur 2020 n'est pas étrangère à la situation sanitaire que l'on connait aujourd'hui. On a tout à penser qu'il faut rester prudent sur ces recettes en 2021, et bien sûr aussi en 2022, car l'impact sur les entreprises n'est pas forcément à court terme mais on peut avoir une répercussion à moyen terme sur un, deux voire peut être trois ans.

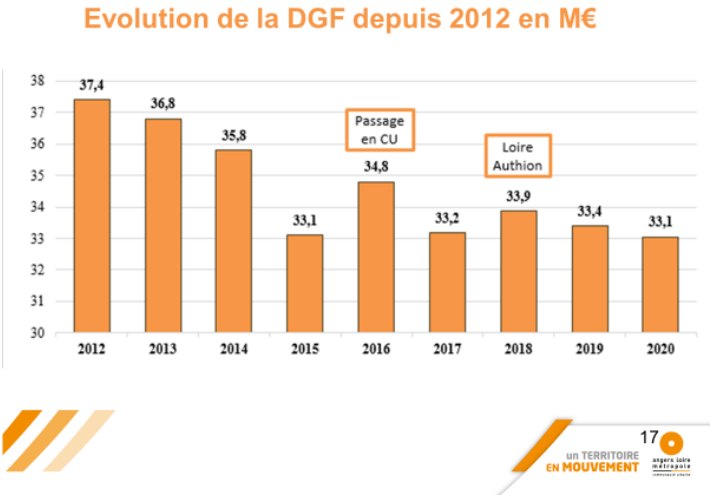

François GERNIGON : Vous avez ensuite de façon plus factuelle l'évolution de la DGF, depuis 2012. Vous savez tous que cette DGF a été en nette diminution jusqu'en 2017 pour toutes les collectivités. La Communauté d'agglomération qui est passée en Communauté urbaine en 2016 a eu une conséquence financière qui est l'augmentation de cette DGF : elle est passée de 33 millions d'euros à presque 35 millions d'euros. On est dans une enveloppe contrainte : c'est-à-dire que quand les collectivités touchent un peu plus, les autres collectivités touchent moins, ce qui a été le cas en 2017. En 2018 avec l'arrivée de Loire-Authion fait qu'on est remonté à presque 34 millions d'euros. On est aujourd'hui à 33 millions d'euros, donc on peut dire que la DGF est en relative stagnation maintenant par rapport aux années passées.

François GERNIGON : Sur les dépenses de fonctionnement en 2020, nous avons le respect en 2018 et 2019 du dispositif contractuel qui limitait l'augmentation de dépenses de fonctionnement avec un taux maximum de 1,05 %. Ce dispositif dit « contrat de Cahors » a été suspendu en 2020, justement pour permettre aux collectivités de ne pas être pénalisées sur l'impact de la crise sanitaire. Les dépenses de personnel évoluent de 2,1 % tous budgets confondus et on le verra en détail lorsqu'on regardera les autres budgets. Pour les autres charges de gestion courante, on a la participation au SDIS qui augmente de 1,2 % et les subventions de fonctionnement diminuent globalement de -1,5 %, et la participation aux budgets annexes diminue de -1,3 %. Hors provisions, les autres crédits de fonctionnement des services progressent en montant de 3,3 millions d'euros. Puis, on a des atténuations de produit qui sont en baisse de -0,6 %.

Les principales dépenses d'investissement

Description	Total
Voirie et Eaux Pluviales	14 347 006
ZAC / PAC d'interêt communautaire (Capucins, Hauts de Loire, Verneau, Cour Saint Laud, Plateau de la Mayenne...)	12 453 448
Renouvellement urbain (Belle Beille, Monplaisir)	4 947 564
Territoire Intelligent (Eclairage public, système d'information…)	4 629 138
Constructions scolaires	3 871 179
Accompagenement Tramway	3 647 322
Logements (Logements sociaux et aide à la pierre)	3 113 339
Enseignement Supérieur et Contrat de Plan Etat Région	3 044 735
Boucles vertes / Plan Vélo	2 608 803
Réserves foncières communautaires et communales	1 108 745
Participation Centre des Congrès	1 080 000
Echangeur des trois paroisses	684 215
Total	**55 535 493**

Principales opérations Pilotage Mutualisé des Politiques Publiques	Total
Reversement de fiscalité (Amendes de police et Taxe d'aménagement)	3 538 154
Moyens informatiques	1 861 847
Prise de participations	438 150
Total	**5 838 151**

S/total des principales opérations d'investissement	**61 373 643**
Total mandaté CA 2020	**66 448 393**
% des principales opérations sur CA 2020	92%

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

un TERRITOIRE EN MOUVEMENT

François GERNIGON : Concernant les dépenses d'investissement du budget principal, vous retrouvez ici le détail ; je ne vais pas faire du ligne à ligne.

Concernant les principales dépenses d'investissement, pour 55,335 millions d'euros, vous avez le détail qui apparait sur le tableau et les principales opérations avec un pilotage mutualisé des politiques publiques, dont le reversement de fiscalité, les moyens informatiques, les prises de participation. Tout cela pour un total de 5 838 000 euros, donc un total sur les opérations principales d'investissement de 61 373 000 euros. Nous avons en plus des petites opérations sur courant d'investissement : le total mandaté pour le compte administratif 2020 est de 66 448 393 euros, ce qui représente 92 % des principales opérations sur le chiffre d'affaires 2020.

Les recettes d'investissement

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

un TERRITOIRE EN MOUVEMENT

François GERNIGON : Après avoir vu les dépenses d'investissement, on va regarder les recettes d'investissement. Vous avez ici la ventilation quand on investit, un peu comme dans son budget personnel. On a trois façons d'investir et de financer l'investissement, c'est l'autofinancement qu'on appelle l'épargne brute, on a les emprunts, et dans les collectivités on a en plus les subventions et le FCTVA qui viennent participer au financement des investissements. Vous avez une rétrospective de 2014 à 2020 qui vous montre année après année les sources de financement, à la fois l'épargne nette

c'est-à-dire le cash soit comment ça a été financé, la part qui a été empruntée, et la part qui a été subventionnée ou dite financée par la récupération de la TVA. Cette rétrospective vous montre tout cela.

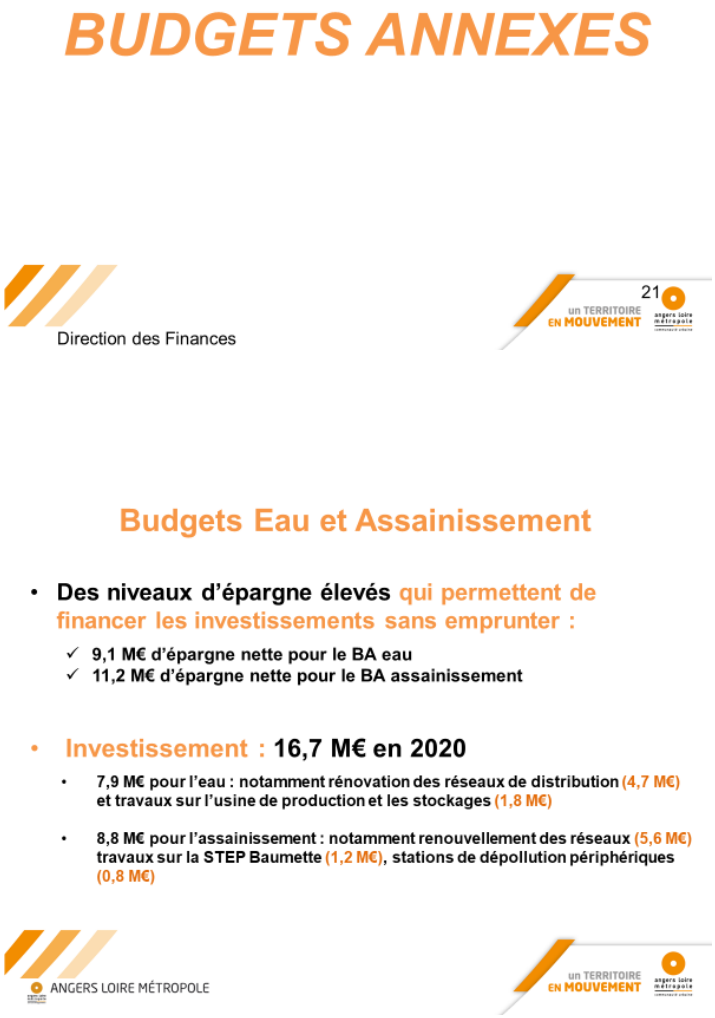

François GERNIGON : On a le budget eau et assainissement, avec des niveaux d'épargne élevés, ce qui permet de financer les investissements sans emprunter. Ce sont des budgets où les investissements se financent grâce à l'épargne brute, ce qui est très intéressant. On a un niveau d'épargne nette de 9 millions d'euros pour le budget annexe eau, et un montant d'épargne nette pour le budget assainissement de 11,2 millions d'euros. Tout cela permet de financer les investissements pour un peu plus de 16 millions d'euros, en 2020 : presque 8 millions d'euros, car notamment la rénovation des réseaux de distribution et les travaux sur les usines de production et les stockages. Puis concernant l'assainissement, ce sont des investissements de presque 9 millions d'euros pour notamment le renouvellement des réseaux et les travaux sur la STEP (Station d'épuration) Baumette.

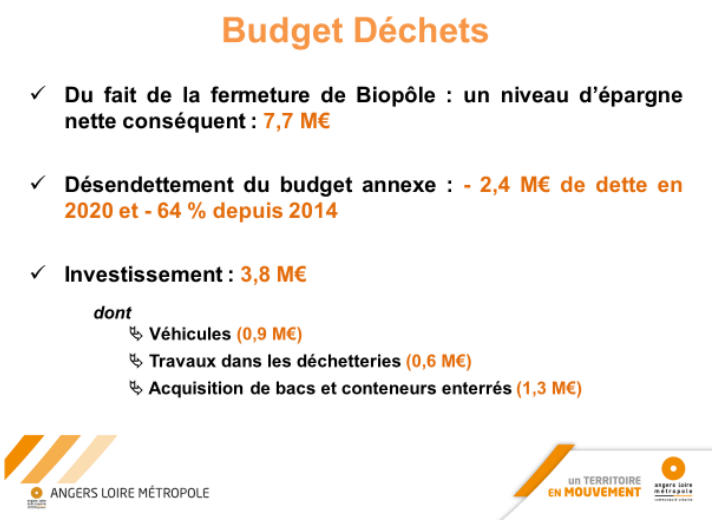

François GERNIGON : Puis sur le budget déchets, du fait de la fermeture de Biopole, un niveau d'épargne conséquent, soit 7,7 millions d'euros. Un désendettement sur ce budget de -2,4 millions d'euros en 2020, et -64 % en cumulé depuis 2014. Concernant le montant d'investissement, il atteint 3,8 millions d'euros ventilé sur les acquisitions de véhicules, des travaux dans les déchetteries et des acquisitions de bacs et conteneurs enterrés.

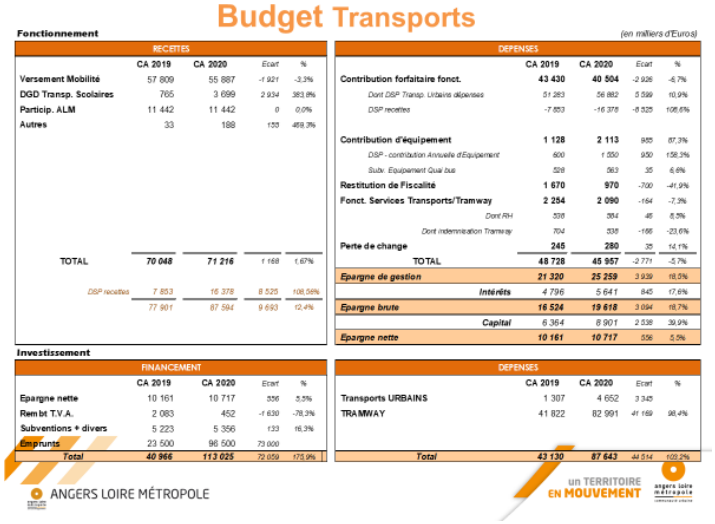

François GERNIGON : Pour le budget Transports, section fonctionnement et section investissement : les recettes de fonctionnement en 2020 ont été d'un peu plus de 87 millions d'euros contre 77 millions d'euros l'année précédente. Du coté des dépenses, on a presque 46 millions d'euros en 2020 contre 48 millions d'euros, l'année précédente, donc une épargne de gestion en progression puisque cette épargne de gestion est de 25 millions d'euros contre 41 millions d'euros, l'année passée.

Puis, des charges d'intérêt liées à l'augmentation de l'endettement sur ce budget, lié à la mise en place du tramway, des intérêts de 5,6 millions d'euros contre 4,7 millions d'euros l'année passée. L'épargne brute est en progression aussi, et l'épargne nette est stable par rapport à l'année passée compte tenu de l'augmentation des charges de remboursement. Du coté des investissements, en 2020 nous avons un montant de 87 millions d'euros par rapport à 43 millions d'euros l'année passée, lié aux travaux du tramway. Puis, nous avons des recettes d'investissement pour 113 millions d'euros, notamment avec les emprunts contractés, contre 40 millions d'euros, en 2019.

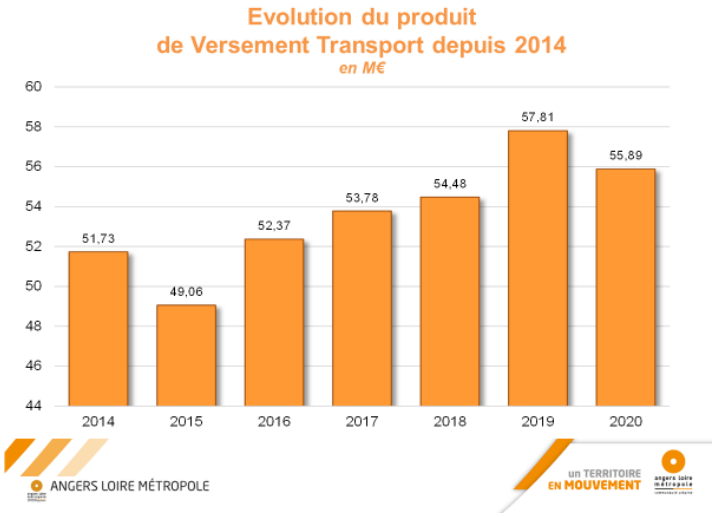

François GERNIGON : Vous avez ici l'évolution ensuite du produit versement transport depuis 2014. La baisse sur 2020 n'est pas à réexpliquer compte tenu de la crise sanitaire. C'est donc un budget où il faut toute la vigilance et toute la prudence. C'est aussi sur ce budget, que les 7 millions d'euros qu'on a perçus en 2021 dont on vous a parlés tout à l'heure sont comptabilisés. Lorsqu'on a voté le budget 2021 sur ce budget annexe, on vous a expliqué toute la prudence que l'on avait mise dans son élaboration.

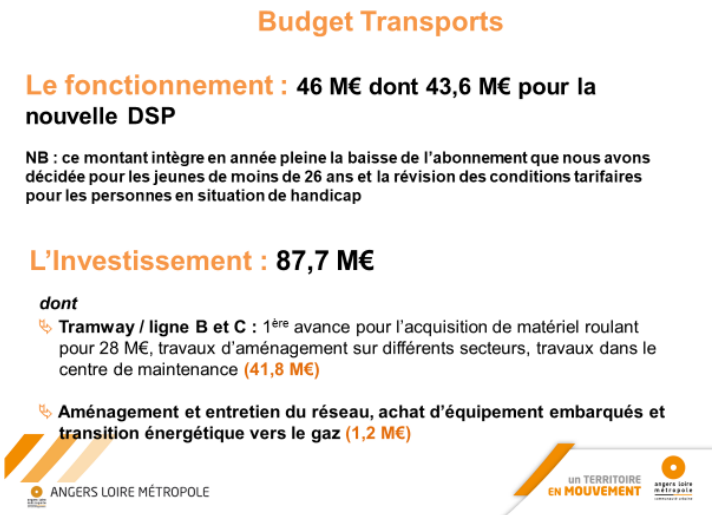

François GERNIGON : Au niveau du fonctionnement, 46 millions d'euros de dépenses, dont 43 millions d'euros pour la nouvelle délégation de service public. Concernant l'investissement, presque 90 millions d'euros sur ce budget dont les travaux de la ligne B et C. Puis, l'aménagement et l'entretien du réseau génèrent toujours quelques investissements nécessaires pour la maintenance de cet investissement.

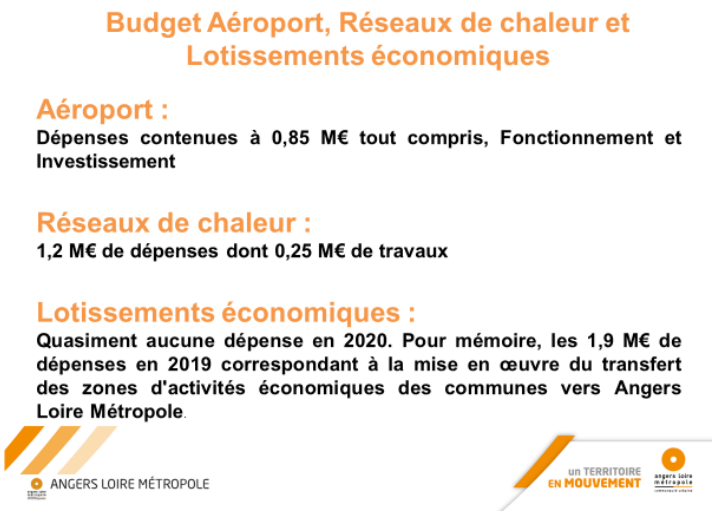

François GERNIGON : Pour le budget aéroport, on a des dépenses continues à hauteur de 0,85 millions d'euros, tout compris, fonctionnement et investissement, et peu de choses à détailler sur budget.

Pour les réseaux de chaleur, 1,2 million d'euros de dépenses dont 0,25 million d'euros de travaux.

Pour les lotissements économiques, quasiment aucune dépense en 2020. Pour mémoire, les 1,9 millions d'euros de dépenses en 2019 correspondant à la mise en œuvre du transfert des zones d'activité des communes vers Angers Loire Métropole.

LA DETTE

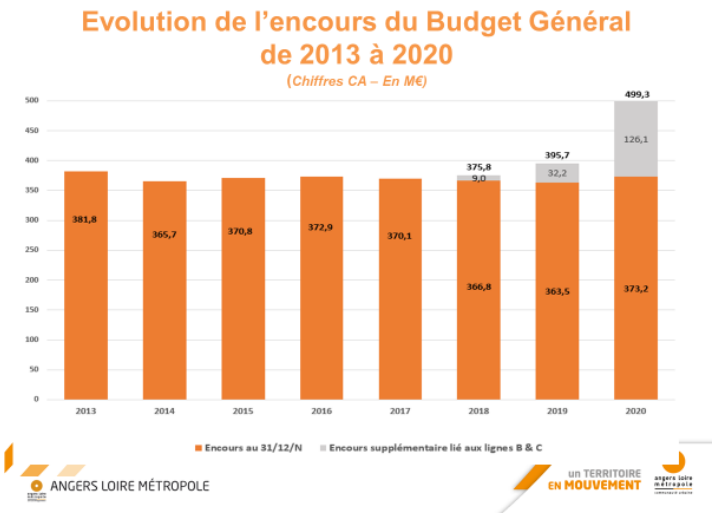

François GERNIGON : Sans surprise, il y a une évolution de la dette normale compte tenu de l'investissement sur le budget transport. Vous avez ici l'évolution depuis 2013, bien dans l'endettement, avec une montée en charges progressive depuis 2018 liée aux investissements.

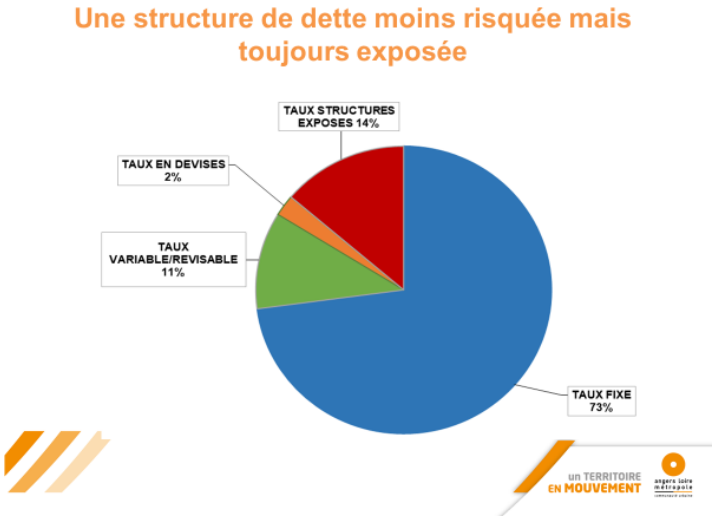

François GERNIGON : Une structure de la dette moins risquée mais toujours exposée. Donc vous avez sur ce graphe, la ventilation de notre endettement : 73 % de notre endettement est en taux fixe, 11 % en taux variable révisable, 2 % en devise, et les taux structurés dont on avait parlé au cours du débat d'orientation budgétaire, avec un gros travail sur le mandat passé. On a encore 14 % sur les prêts structurés sur lequel, lors du vote du budget 2021. On avait provisionné ce qu'il fallait pour faire face à ces risques.

François GERNIGON : Comme je vous le disais, un gros travail a été fait sur le mandat passé puisqu'on était avec une dette à risques de 81 millions d'euros au 31 décembre 2020, c'est donc -67 millions d'euros depuis 2014, soit une diminution de 45 % de cette dette à risque. L'optimisation de la dette en toute sécurité, c'est un volume de financement signé en 2020 : on a contractualisé une série d'emprunts avec des taux d'emprunts très, très intéressants pour un volume d'environ 105 millions d'euros pour pouvoir bénéficier et garantir un niveau de taux qui soit faible, car certains de ces taux étaient même inférieurs à 0,50 %. Nous avons un taux fixe moyen à 0,57 % sur une durée moyenne de 27 ans d'endettement.

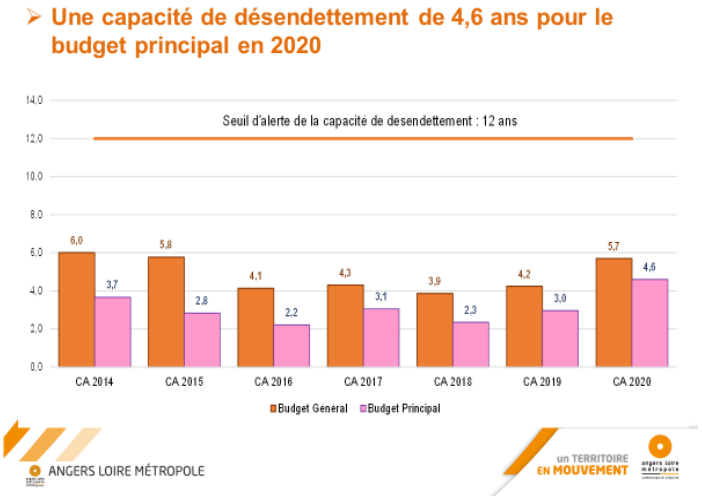

François GERNIGON : Nous avons une capacité de désendettement de 4,6 ans pour le budget principal en 2020. Donc vous avez ici une rétrospective entre 2014 et 2020, budget général et budget principal. Au niveau de ces ratios, le seuil de capacité d'alerte des endettements est à 12 ans, et nous en sommes loin tout en restant vigilants. Tout tient à notre capacité de maintenir notre niveau d'épargne, c'est ce sur quoi nous nous engagerons à respecter toutes les sécurités, donc que tous les leviers de financement soient sécurisés.

Monsieur le Président : Nous allons passer au débat pour savoir s'il y a des questions, des remarques ou des interrogations sur les documents qui viennent de vous être présentés.

Je remercie la Direction des Finances pour cette présentation dynamique du Compte Administratif 2020, qui n'est pas le document le plus simple pour soulever l'enthousiasme car ce ne sont plus des projets à ce stade mais seulement la réalité de consommation des crédits par rapport à ce qui avait été inscrit.

La parole est à Silvia CAMARA-TOMBINI.

Silvia CAMARA-TOMBINI : Je remercie l'ensemble des services de l'agglomération pour leur gestion de la crise et un compte administratif qui est le reflet d'une année de fonctionnement et de gestion. Cette année a été particulière, pour tous et pour les collectivités, pour participer à la lutte contre la lutte économique et sociale qu'a engendré la crise sanitaire.

Il est évident que dans plusieurs années, quand nous devrons analysons les trajectoires budgétaires et l'évolution des politiques publiques, il sera difficile de le faire sans connaître ce qu'il s'est passé avant 2020. Elle le précise car quand on regarde ces analyses des années précédentes, notamment avant 2014, on a tendance parfois à oublier la crise économique de l'époque. Nous avons aujourd'hui peu de visibilité sur la manière dont le secteur du bâtiment va être touché par la crise, avec une augmentation considérable des couts, des difficultés à avoir accès à certaines matières premières et des retards dans certaines constructions. Notre agglomération sera impactée comme le reste de la France, et nous avons peu de visibilité sur les mois et années à venir.

Mon regret est que nous aurions aimé avoir un temps de présentation du budget primitif en Commission, car nous les avons seulement depuis cinq ou six jours, mais également un débat préliminaire. C'est une demande que je reformule à nouveau.

Je veux donc aborder des différences que j'ai pu constater.

Sur l'encours de la dette, l'augmentation de la dette est liée à la nouvelle ligne de tramway ce qui s'entend tout à fait comme pour la première ligne de tramway. Un tel investissement a un impact sur la dette, mais il aura aussi des impacts très positifs sur la vie des angevins et en termes d'impacts environnementaux. Mais je m'étonne de l'encours de la dette tel que présenté : au budget primitif 2020, les endettements annoncés de 2020 de 4,8 années où on saluait d'être sous les 5 ans, au compte administratif on se retrouve à 5,7 années. Même si l'année 2020 est particulière, l'augmentation importante montre qu'il faut rester vigilant dans les années à venir. Dans le budget primitif, on annonçait un encours à 380 millions d'euros, on est aujourd'hui à 499 millions d'euros, une différence importante.

Je souhaite également annoncer que je voterai conformément à mon vote de février 2020, et que par conséquent je m'abstiendrai sur le budget principal, le budget eau et assainissement, et le budget transports.

François GERNIGON : Il est vrai que le taux de désendettement calculé ici est relatif à l'autofinancement qui tient compte de la provision de 5 millions d'euros que l'on a comptabilisé par sécurité. Il ne tient pas compte non plus des 7 millions d'euros qu'on a encaissé en 2021 et qui auraient dû être rattachés à 2020. Si l'on tient compte de la provision de 5 millions d'euros qui a été constatée, l'autofinancement est supérieur de 5 millions d'euros.

Donc en recalculant, on est dans les mêmes niveaux de ratio/désendettement que ce qui avait été présenté au budget primitif et qui est conforme à celui dégagé en 2019. Il faut rappeler que lors du vote du budget primitif, il est sincère avec toutes les dépenses qui s'y rattachent, et que l'exécution des recettes et dépenses n'est pas forcément linéaire par rapport au budget primitif. Il apparait normal que le ratio de désendettement puisse être supérieur ou inférieur que celui prévu, selon les fluctuations en cours d'année. Le but, présenté lors du débat d'orientation budgétaire, est de ne pas atteindre les 10 ans. Ceci sera mon obsession au cours de ce mandat, qu'il reste entre le ratio d'aujourd'hui et les 10 ans. C'est une mission impossible de conserver le ratio tel que présenté au Budget primitif pour le

bilan de fin d'année. Je tiens à rappeler que c'est par cette provision que le ratio de désendettement a augmenté.

Monsieur le Président : Nous associerons une séance pour le budget primitif, une séance qui prendra la même forme que celle de cette année, donc une séance très large permettant de répondre à toutes les questions. Le compte administratif ne présente pas le même caractère stratégique puisqu'il constate quelque chose de terminé, même s'il doit y avoir des explications techniques, ça ne nous choque pas qu'elles puissent être données dans un contexte comme celui-là.

L'une des explications est que, au cours du dernier mandat, on a eu un sujet d'un paquet de dettes de 15 millions d'euros représenté par le budget annexe des réseaux de chaleur. Pour des questions de comparaison et de lisibilité, nous avions sorti ce montant du montant global, et pour ce mandat nous le réintégrons pour que les choses soient claires.

Ce budget annexe a une particularité, c'est qu'il n'y a pas un centime d'impôt qui couvre le montant de la dette qui est payé par ceux qui utilisent les réseaux de chaleur. Donc cela n'a pas d'impact réel sur notre situation financière, mais sur nos ratios. Il ne diminue pas notre capacité à investir, ne baisse pas sur notre épargne, il s'autofinance au travers de ça. C'est donc une douzaine de millions d'euros qui expliquent une partie de l'écart.

La deuxième chose, elle est à faire en rapprochant les lignes. Nous avons un résultat exceptionnel de clôture cette année, car les taux extrêmement bas de dettes l'année dernière nous ont permis de réaliser des emprunts et à inscrire en reports des recettes et des dépenses. Par exemple, nous avons 66 millions d'euros de résultat de clôture, au 1er janvier, dans les documents présentés (voir balance du budget général).

Quand vous regardez la ligne résultat de clôture consolidé, on passe de 32 à 66 millions d'euros. Or, ce n'était pas une année économique extraordinaire sur le plan des dépenses et recettes. En revanche, la ligne du dessous de résultat de clôture après reports, les 66 M€ ne deviennent plus que 33 millions d'euros et sont moins éloignés des 22 millions d'euros de l'année précédente.

Le delta explique que nous avons emprunté de l'argent qui a servi à payer les chantiers en début d'année, et qui a légèrement anticipé sur l'année 2020, dette qu'on aurait pu constater sur 2021 compte tenu de la faiblesse des taux. Cela explique donc ces reports.

Sur votre remarque générale d'année atypique, vous avez raison et c'est ce qui nous a motivé pour ces 5 millions d'euros mis de côté, figurant comme dépenses alors qu'ils sont seulement affectés budgétairement et non dépensés. Nous faisons preuve ainsi de prudence, collectivement, car cela avait été voté en juillet dernier pour prévenir les effets de la crise sanitaire pouvant arriver en 2021.

Donc, on a mis en œuvre cette prudence, et on va vous proposer de la reconduire au travers du budget supplémentaire, puisqu'on va vous proposer de continuer de sanctuariser 5 millions d'euros en se disant qu'on n'a pas pris non plus en compte tous les effets de 2021 et qu'il n'est pas exclu que cela arrive en 2022.

La particularité de l'agglomération par rapport à une commune, c'est son lien avec les entreprises. Pour une ville, l'essentiel de nos recettes proviennent des habitants qui ont vécu une année où les taxes d'habitation et les taxes foncières ont été appelées. Il n'y a pas eu d'effondrement de recettes fiscales provenant des ménages. Compte tenu de la particularité de la fiscalité des entreprises depuis la disparition de la taxe professionnelle et son remplacement par la cotisation sur la valeur ajoutée, on a désormais un impôt économique qui est censé suivre la conjoncture.

Nous avons connu une progession régulière, mais quand ça va mal, ça peut baisser. Au final, nous avons eu un impact extrêmement limité. La réalité c'est qu'on aurait du avoir une progression dont on a été privé tout en conservant l'essentiel. En revanche, les résultats de l'année 2020, déterminent les

impôts de 2021. C'est donc cette année qu'une partie des effets économiques de 2020, on va les constater dans nos comptes, d'où la fameuse provision de 5 millions d'euros.

Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas eu de mauvaise nouvelle fiscale, donc il reste une capacité de préserver une enveloppe de 5 millions d'euros.

DEL-2021-92 : Dossier reporté au Conseil du 21 juin 2021

***

Dossier N° 3

Délibération n°: DEL-2021-93

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Affectation des résultats 2020

Rapporteur : François GERNIGON

EXPOSE

Le budget général d'Angers Loire Métropole enregistre au 31 décembre 2020 un excédent cumulé de fonctionnement de **78 753 667,24 €**, se répartissant entre les budgets ainsi :

Budget Principal	+	34 302 445,20
Budget Eau	+	10 992 753,33
Budget Assainissement	+	14 924 667,59
Budget Déchets	+	8 952 308,92
Budget Transports	+	8 943 990,98
Budget Réseaux Chaleur	+	799 885,50
Budget Aéroport	-	98 040,38
Budget Lotissements Economiques	-	64 343,90
		78 753 667,24

En ajoutant un déficit cumulé d'investissement de – 13 570 333,94 € et la reprise des dissolutions des syndicats (+ 1 415 812,96 €)**, on obtient un résultat global de clôture (avant restes à réaliser) de** + 66 599 146,26 **€.**

Il faut rappeler que l'affectation des résultats ne concerne que l'excédent de fonctionnement et doit servir en priorité (articles R2311-11 et R2311-12 du CGCT) :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (y compris le solde des restes à réaliser),
- pour le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédent de fonctionnement reporté (compte 002) ou en dotation complémentaire en réserve en investissement (compte 1068 et 1064).

A noter que pour le budget annexe Déchets, il vous est proposé d'affecter une partie de l'excédent au budget principal à hauteur de 1 000 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités, articles R 2311-11 et R 2311-12,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 juin 2021

A – BUDGET PRINCIPAL

Résultat de fonctionnement des exercices antérieurs (au 31/12/2019) **+ 17 694 786,01 €**

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 : **+ 16 607 659,19 €**

Soit un total à affecter de : + 34 302 445,20 €

Résultat d'investissement des exercices antérieurs (31/12/2019) **- 12 027 850,74 €**

Résultat d'investissement de l'exercice 2020 : **+ 2 214 582,59 €**

Solde des restes à réaliser (reports d'investissement) **- 22 639 526,03 €**

Soit un besoin à couvrir de : 32 452 794,18 €

Il est précisé qu'Angers Loire Métropole a repris lors du budget supplémentaire 2020 les résultats du Syndicat SADAR, suite à sa dissolution au 31/03/2020, à hauteur de + 316 859,71 € en investissement et + 681 338,71 € en fonctionnement, conformément au protocole amiable de dissolution en date du 7 février 2020.

B – BUDGET ANNEXE EAU

Résultat de fonctionnement des exercices antérieurs (au 31/12/2019) **+ 5 081 328,47 €**

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 : **+ 5 911 424,86 €**

Soit un total à affecter de : + 10 992 753,33 €

Résultat d'investissement des exercices antérieurs (au 31/12/2019) **- 7 627 328,89 €**

Résultat d'investissement de l'exercice 2020 : **+ 3 413 997,00 €**

Solde des restes à réaliser (reports d'investissement) **- 2 375 663,31 €**

Soit un besoin à couvrir de : 6 588 995,20 €

En plus de ces résultats, il est précisé qu'Angers Loire Métropole a repris lors de la DM2 2020 les résultats du Syndicat SIAEP de la région de Beaufort en Vallée, suite à sa dissolution au 01/01/2018, à hauteur de + 289 675, 05 € en investissement et + 127 939,49 € en fonctionnement.

C – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Résultat de fonctionnement des exercices antérieurs (au 31/12/2019) **+ 7 511 388,77 €**

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 : **+ 7 413 278,82 €**

Soit un total à affecter de : + 14 924 667,59 €

Résultat d'investissement des exercices antérieurs (au 31/12/2019) **- 8 335 486, 60 €**

Résultat d'investissement de l'exercice 2020 : + **5 328 111,96 €**

Solde des restes à réaliser **- 2 267 578,52 €**

Soit un besoin à couvrir de : 5 274 953,16 €

D – BUDGET ANNEXE DECHETS

Résultat de fonctionnement des exercices antérieurs (au 31/12/2019) **+ 2 568 071, 71 €**

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 : **+ 6 384 237,21 €**

Soit un total à affecter de : + 8 952 308,92 €

Résultat d'investissement des exercices antérieurs (au 31/12/2019) **- 3 713 274,95 €**

Résultat d'investissement de l'exercice 2020 : **+ 86 776,18 €**

Solde des restes à réaliser **- 2 190 651,39 €**

Soit un besoin à couvrir de : 5 817 150,16 €

Le solde de fonctionnement de 3 135 158,76 € pourrait être en partie reversé au budget principal à hauteur de 1 000 000 €.

E – BUDGET ANNEXE AEROPORT

Résultat de fonctionnement des exercices antérieurs (au 31/12/2019) **+ 136 524,86 €**

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 : **- 234 565,24 €**

Soit un total à affecter de : 0 €

Résultat d'investissement des exercices antérieurs (au 31/12/2019) **+ 261 397,30 €**

Résultat d'investissement de l'exercice 2020 : **+ 5 731,27 €**

Solde des restes à réaliser **- 33 733,87 €**

Soit un besoin à couvrir de : 0 €

F – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Résultat de fonctionnement des exercices antérieurs (au 31/12/2019) **+ 0, 00 €**

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 : **+ 8 943 990,98 €**

Soit un total à affecter de : + 8 943 990,98 €

Résultat d'investissement des exercices antérieurs (au 31/12/2019) **- 14 275 031, 45€**

Résultat d'investissement de l'exercice 2020 : + **22 366 337,53 €**

Solde des restes à réaliser **- 3 927 046,82 €**

Soit un besoin à couvrir de : 0 €

G – BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR

Résultat de fonctionnement des exercices antérieurs (au 31/12/2019) **+ 597 074,12 €**

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020: + **202 811,38 €**

Soit un total à affecter de : + 799 885,50 €

Résultat d'investissement des exercices antérieurs (au 31/12/2019) **+ 469 549,63 €**

Résultat d'investissement de l'exercice 2020 : **- 32 867,67 €**

Solde des restes à réaliser **- 34 518,29 €**

Soit un besoin à couvrir de : 0 €

H – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ECONOMIQUE

Résultat de fonctionnement des exercices antérieurs (au 31/12/2019) **- 66 117,09 €**

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 : **+ 1 773,19 €**

Soit un total à affecter de : 0,00 €

Résultat d'investissement des exercices antérieurs (au 31/12/2019) **- 1 739 390,49 €**

Résultat d'investissement de l'exercice 2020 : **+ 34 413,39 €**

Solde des restes à réaliser **0,00 €**

Soit un besoin à couvrir de : 1 704 977,10 €

DELIBERE

Affecte au compte 1064 de l'exercice 2020 au titre des réserves règlementées :

- Budget annexe Eau : 24 286,68 **€**

- Budget annexe Assainissement : 7 410,83 **€**

Affecte au compte 1068 de l'exercice 2020 au titre des excédents de fonctionnement capitalisés :

- Budget Principal : **32 452 794,18 €**
- Budget annexe Eau : **6 564 708,52 €**
- Budget annexe Assainissement : **5 267 542, 33 €**
- Budget annexe Déchets : **5 817 150,16 €**
- Budget annexe Aéroport : **0,00 €**
- Budget annexe Transports : **0,00 €**
- Budget annexe Réseaux de chaleur : **0,00 €**
- Budget annexe Lotissements économiques : **0,00 €**

Reporte les soldes des résultats de fonctionnement au compte 002.

Reporte les soldes des résultats d'investissement au compte 001.

Autorise le reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement du budget annexe déchets sur le budget principal à hauteur de 1 000 000 €.

Prend acte des résultats du SADAR à la suite de sa dissolution au 31 mars 2020 à hauteur de + 316 859,71 € en investissement et + 681 338,71 € en fonctionnement, conformément au protocole de dissolution du 7 février 2020 annexé à l'arrêté de dissolution du 15 juin 2020. Ces résultats ont été repris au comptes 001 et 002 du budget supplémentaire 2020, conformément au compte de gestion du comptable.

Prend acte des résultats du Syndicat SIAEP de la région de Beaufort suite à sa dissolution au 1er janvier 2018 à hauteur de + 289 675,05 € en investissement et + 127 939,49 € en fonctionnement. Ces résultats ont été repris aux comptes 001 et 002 de la DM2 de 2020, conformément au compte de gestion du comptable.

***

François GERNIGON : Au 31 décembre 2020, nous avons un excédent cumulé de fonctionnement de 78 753 657 euros qui se réparti selon les différents budgets.

Vous avez, dans la délibération, le budget principal, le budget eau, le budget assainissement, le budget déchets, le budget transport, les réseaux de chaleur, le budget aéroport, les lotissements économiques. Vous avez ici les différents résultats. En ajoutant un déficit cumulé de la section investissement d'un montant de 13 570 333 euros, et la reprise des dissolutions des syndicats pour 1 415 812 euros, on obtient un résultat global de clôture, avant reste à réaliser, de 66 599 146,26 euros.

Ces résultats servent, dans un premier temps, à apurer les éventuels déficits de fonctionnement antérieurs, ensuite à couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement y compris le solde des restes à réaliser, et puis pour le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002, ou en dotations complémentaires en réserve d'investissement à l'article 1068 et 1064.

Il est à noter que pour le budget annexe d'échelle, il vous est proposé d'affecter une partie de l'excédent au budget principal à hauteur d'1 millions d'euros. Ensuite, sur les pages 28, 29 et 30, vous avez la proposition d'affectation de ces résultats.

Sur le budget principal, on a donc un résultat de fonctionnement des exercices antérieurs pour 17 694 786 euros, le résultat de 2020 est de 16 607 659 euros. Nous avons un total à affecter de 34 302 445 euros, des résultats d'investissement des exercices antérieurs de -12 027 850 euros, le résultat d'investissement positif de 2020 de 2 214 582 euros, et donc la compilation de ces deux années sachant les restes à réaliser font 22 639 526 euros.

Nous avons un besoin à couvrir en investissement de 32 452 794 euros. Il vous est précisé qu'Angers Loire Métropole a repris lors du budget supplémentaire 2020 les résultats du syndicat (le SADAR), à la suite de sa dissolution au 31 mars 2020, à hauteur de 316 859,71 euros en investissement et +681 338,71 euros en fonctionnement, conformément au protocole amiable de dissolution, en date du 7 février 2020.

Pour les budgets annexes, vous avez les résultats de fonctionnement des années antérieures de 2019, le résultat de fonctionnement de l'année 2020 et donc un total à affecter de 10 992 753,33 euros. On a les résultats d'investissement des années antérieures pour -7 627 328 euros, on a le résultat d'investissement d'exercice 2020 pour 3 413 997 euros, un solde des restes à réaliser pour -2 375 663 euros, et donc un besoin à couvrir de 6 588 995 euros. Là aussi, on vous précise que lors de la DM de 2020 du résultat du syndicat SIAEP de la région de Beaufort-en-Vallée, suite à sa dissolution du 1er aout 2018, à hauteur en investissement de 289 675,05 euros, et en fonctionnement de +127 939,49 euros.

Pour le budget assainissement, même mécanique. Le résultat de fonctionnement de l'année 2019 et 2020 donne un total à affecter de 1 4924 667,59 euros. Le résultat d'investissement des exercices antérieurs est de –8 335 486 euros, et celui de l'année 2020 de 5 328 111,96 euros. Le solde des restes à réaliser pour -2 267 578,52 euros, donc un besoin à couvrir de 5 274 953,16 euros.

Pour le budget déchets, vous avez le résultat de fonctionnement des exercices antérieurs et celui de l'année 2020, avec un total à affecter de 8 952 308 euros. Vous avez le résultat d'investissement des années antérieures de -3 713 000 euros, le résultat d'investissement de l'année 2020 de 86 776 euros, avec un solde des restes à réaliser de -2 190 651,39 euros. Reste un besoin à couvrir sur la section investissement de 5 817 150,16 euros. Le solde de fonctionnement de 3 135 158,76 euros pourrait être en partie reversé au budget principal à hauteur de 1 000 000 euros, comme précisé tout à l'heure.

Pour le budget aéroport, le résultat de fonctionnement des exercices antérieurs 136 524,86 euros, le résultat de fonctionnement de 2020 est de - 234 565,24 euros, donc pas de résultat à affecter sur ce budget annexe. Et nous avons pour le résultat d'investissement des années antérieures de 261 397,30 euros, le résultat d'investissement de 2020 de 5 731,27 euros et pour le solde des restes à réaliser de -33 733,87 euros, soit un besoin à couvrir de 0 euro, puisqu'on n'a pas de résultat sur la section fonctionnement.

Pour le budget transport, le résultat de fonctionnement des exercices antérieurs qui était de 0 euros, le résultat de fonctionnement de 2020 est de 8 943 990 euros qui est donc le montant à affecter. Puis, le résultat d'investissement des années antérieures est de -14 275 031, 45 euros. Le résultat d'investissement de 2020 de 22 366 337,53 euros et pour le solde des restes à réaliser de - 3 927 046,82 euros, et un besoin à couvrir de 0 euro.

Pour le budget réseaux de chaleur, le résultat de fonctionnement des exercices antérieurs qui était de 597 074 euros, le résultat de fonctionnement de 2020 est de 202 811,38 euros soit un total à affecter de 799 885,50 euros. Puis, le résultat d'investissement des années antérieures est de 469 549,63 euros, le résultat d'investissement de 2020 de -32 867,67 euros et pour le solde des restes à réaliser de - 34 518,29 euros, et un besoin à couvrir de 0 euro.

Pour le budget lotissement économique, le résultat de fonctionnement des exercices antérieurs qui était de -66 117,09 euros, le résultat de fonctionnement de 2020 est de 1 773,19 euros et un total à affecter de 0 euro. Puis, le résultat d'investissement des années antérieures est de 469 549,63 euros, le résultat d'investissement de 2020 de -34 413,39 euros et pour le solde des restes à réaliser de 0 euro, et un besoin à couvrir de 1 704 977,10 euros.

Vous avez dans le bas de la délibération les propositions d'affectation de ces résultats à l'article 1064 de l'exercice 2020 au titre des réserves réglementées pour le budget annexe eau et pour le budget annexe assainissement. Pour 24 286 et 7 410, puis vous avez l'affectation à l'article 1068, c'est-à-dire l'affectation en investissement sur 2020, au titre des excédents de fonctionnement capitalisés, et vous avez ici les sommes budget par budget, pour le budget principal, budget annexe eau, budget annexe assainissement et pour le budget annexe déchets tel qu'on le retrouve dans les explications précédentes.

Monsieur le Président : Avez-vous des questions ? Tout cela me semble extrêmement clair. C'est, là aussi, la résultante directe du vote précédent, dès lors que le vote précédent n'a pas lieu celui-là ne peut pas avoir lieu car je ne peux pas affecter un résultat que je n'ai pas constaté même si c'est totalement mécanique.

DEL-2021-93 : Dossier reporté au Conseil du 21 juin 2021

***

Dossier N° 4

Délibération n°: DEL-2021-94

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Budget supplémentaire 2021

Rapporteur : François GERNIGON

EXPOSE

Le 08 mars dernier le budget primitif 2021 a été approuvé par chapitre budgétaire. Les autorisations budgétaires fixées par celui-ci peuvent être modifiées par décision modificative, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés. Ce budget supplémentaire 2021 a donc pour objet:

- de reprendre les résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2020 selon les modalités prévues par la délibération d'affectation des résultats,
- d'ajuster les crédits prévus au Budget Primitif 2021 en fonction des dernières informations connues.

En préalable, il convient de préciser que **les différentes mesures budgétaires portées par ce budget supplémentaire diminuent d'environ 7 M€ les emprunts d'équilibre inscrits au BP 2021,** notamment pour le budget annexe transports.

BUDGET PRINCIPAL

Hors virements de crédits équilibrés entre chapitres budgétaires et autres opérations comptables, les nouvelles propositions de crédits proprement dites s'élèvent à **+ 3,3 M€ en dépenses de fonctionnement (soit 2,5 % des crédits du BP 2021) et + 1,4 M€ en dépenses d'investissement (soit 1,2 % des crédits du BP)**. Globalement l'équilibre se répartit ainsi :

Fonctionnement	Recettes	Dépenses	Solde
Nouvelles propositions	747 000	3 325 551	-2 578 551
Inscriptions équilibrées	1 450 000	1 450 000	0
Opérations comptables (dont reprise des résultats 2020)	3 530 990	952 439	2 578 551
TOTAL	**5 727 990**	**5 727 990**	**0**

Investissement	Recettes	Dépenses	Solde
Nouvelles propositions	111 000	1 380 299	-1 269 299
Inscriptions équilibrées	1 612 000	1 612 000	0
Opérations comptables (dont reprise des résultats 2020)	43 255 233	41 985 934	1 269 299
TOTAL	**44 978 233**	**44 978 233**	**0**

TOTAL Fonctionnement + Investissement	**50 706 223**	**50 706 223**	**0**

1) Les nouvelles inscriptions de crédits en dépenses et en recettes de fonctionnement :

Concernant les + 3,3 M€ de nouvelles propositions en dépenses de fonctionnement, elles peuvent se distinguer de la manière suivante :

- + 1,5 M€ liés à des régularisations d'avances 2019 et 2020 versées aux communes pour des dépenses de voirie.

- + 1,8 M€ de crédits pour notamment finaliser le versement du fonds résilience (fonds régional de soutien de la trésorerie des PME) en fonctionnement (+ 0,6 M€), + 0,2 M€ au titre du renouvellement de la subvention pour Angers French Tech, + 0,2 M€ pour la politique tourisme (1001 nuits, subventions divers congrès, ...), + 0,1 M€ pour diverses actions autour du pôle transition écologique (convention gestion des digues, convention FGDON...) et + 0,1 M€ pour la contribution au SDIS.

En dehors de la reprise des résultats 2020, les + 0,7 M€ de **nouvelles propositions en recettes de fonctionnement** concernent essentiellement l'ajustement des inscriptions budgétaires de fiscalité et dotations après notifications. Avec 101,9 M€, elles s'avèrent supérieures de 5,7 M€ à celles envisagées avec prudence lors de la construction du BP 2021 (96,2 M€).

Pour autant et compte tenu des incertitudes entourant la situation économique à venir, il est proposé de ne pas reprendre dès l'exercice 2021 la **provision de 5 M€ votée en 2020**. Cette reprise serait repoussée par prudence jusqu'en 2022 dans l'attente des notifications fiscales de l'année prochaine.

2) Les nouvelles inscriptions de crédits en dépenses et en recettes d'investissement

Concernant les + 1,4 M€ de nouvelles propositions en dépenses d'investissement, il s'agit essentiellement de :

- + 500 000 € au titre des besoins informatiques (sécurisation, achat de matériel...) suite à la cyberattaque,
- + 300 000 € au titre d'une subvention à Emmaus pour accompagner le projet d'extension du site de Saint Jean de Linières,
- + 100 000 € pour les subventions à l'achat de vélos à assistance électrique,
- + 500 000 € au titre de divers travaux et études (notamment pour les travaux du giratoire du Haut Coudray).

Concernant les propositions en recettes, les crédits supplémentaires de + 0,1 M€ restent marginaux dans l'équilibre de ce budget supplémentaire.

Au global, ce BS ne nécessite donc aucun emprunt d'équilibre complémentaire à celui positionné au moment du budget primitif (24,6 M€).

LES AUTRES BUDGETS

Comme pour le budget principal, les éléments présentés ci-dessous ne retracent pas l'exhaustivité des inscriptions budgétaires mais ciblent les principales informations par budget.

BUDGET TRANSPORT

Hors virements de crédits équilibrés entre chapitres budgétaires, les nouvelles inscriptions de crédits proprement dites s'élèvent à **- 2,2 M€ en recettes (**baisse notamment sur les recettes voyageurs) **et - 2,4 M€ en dépenses de fonctionnement (baisse de la contribution à la DSP transports).** Ces montants traduisent essentiellement l'ajustement des prévisions du BP 2021 suite aux évènements sanitaires de ce début d'année.

A noter également en fonctionnement, 300 000 € de crédits de dépenses supplémentaires sont proposés pour mettre en œuvre des décisions prises par la commission d'indemnisation amiable associée au projet tramway.

En investissement, ce budget supplémentaire porte également une inscription de 3 M€ en dépenses de capital pour pouvoir saisir des opportunités de renégociation de nos prêts structurés. Il anticipe un décalage de perception des recettes de TVA tramway réajustées (-10 M€) dans l'attente des écritures comptables définitives réalisées en lien avec la trésorerie municipale. Ce montant sera inscrit à nouveau soit en DM2 soit au BP 2022 en fonction de l'avancée des travaux comptables associés.

Par ailleurs, le versement de l'avance transport d'un montant de 7 068 331 € notifié par la Trésorerie par courrier du 22 janvier 2021 n'a pas pu être enregistré sur l'exercice 2020. Il est donc proposé de procéder dans le cadre de ce budget supplémentaire 2021 à l'inscription des crédits en dépense et en recette liés à cette avance remboursable. Ce montant fait l'objet d'une recette d'ordre en fonctionnement.

L'emprunt d'équilibre prévu initialement au BP 2021 est ainsi réduit du même montant que cette avance remboursable de 7,1 M€. Au final et dans l'attente de la DM 2, les nouveaux emprunts projetés au CA 2021 devraient s'établir à 66 M€ pour 94 M€ de dépenses d'investissement.

BUDGET DECHETS

Suite à la reprise des résultats 2020, les **inscriptions de ce BS permettent de poursuivre le désendettement du budget annexe déchets de 1,6 M€ en 2021** tout en procédant à divers ajustements de crédits par rapport aux prévisions du BP 2021 (+ 1,3 M€ en fonctionnement dont 1 M€ de reprise sur le budget principal).

BUDGETS EAU et ASSAINISSEMENT

Les ajustements de ces deux budgets ne comportent aucune inscription majeure. Les nouvelles dépenses d'investissement (+ 0,7 M€) sont totalement autofinancées et réalisées sans nouvel emprunt.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le Budget primitif,

Considérant l'avis de la Commission des Finances du 7 juin 2021

DELIBERE

Adopte le budget supplémentaire pour le budget principal et les budgets annexes pour l'exercice 2021 par chapitres budgétaires tels que présentés dans les maquettes budgétaires,

Décale la reprise de provision de 5 M€ intégrée dans la délibération du BP 2021 (provision initialement votée via la délibération 2020-146 du Conseil du 17 juillet 2020) à l'exercice budgétaire 2022

Impute sur l'exercice 2021 au sein du budget transport l'avance remboursable versée aux Autorités organisatrices de mobilité d'un montant de 7 068 331 € et acte le choix d'une reprise en section de fonctionnement de cette avance

***

François GERNIGON : Pour ce budget supplémentaire, on va d'abord regarder l'impact sur le budget principal. Vous avez ici un tableau synthétique qui reprend la section fonctionnement et la section investissement avec les nouvelles propositions à la fois en recettes et en dépenses. Comme tout budget et toute décision modificative, le budget supplémentaire répond aux mêmes règles d'équilibre entre les recettes et les dépenses.

Or virement de crédit équilibré, chaque chapitre budgétaire et autre opération comptable, les nouvelles propositions de crédits s'élèvent à + 3,3 millions d'euros en dépenses de fonctionnement, soit 2,5 % des crédits du budget primitif de 2021, et +1,4 millions d'euros en dépenses d'investissement soit 1,2 % des crédits du budget primitif.

Vous avez ici donc l'équilibre qui se répartit entre les deux sections. Les nouvelles inscriptions de crédits en dépenses et en recettes de fonctionnement montrent que concernant les 3,3 millions d'euros de nouvelles propositions en dépenses de fonctionnement, elles sont principalement liées pour 1,5 million d'euros de régularisations des avances 2019 et 2020 versées aux communes relatives aux dépenses de voiries. Et concernant le solde de 1,8 millions d'euros de crédits supplémentaires pour finaliser le versement du fonds de résilience, le fonds régional de la trésorerie des PME en fonctionnement. Puis, en dehors de la reprise des résultats, ce budget supplémentaire permet de reprendre les résultats tels que cela a été évoqué lors de la délibération précédente. Les 0,7 million d'euros de nouvelles propositions aux recettes de fonctionnement concernent essentiellement l'ajustement des inscriptions budgétaires de fiscalité et de dotations après notification. Lorsque l'on avait voté le budget 2021 nous n'avions pas forcément toutes les précisions à l'euro près, permettant maintenant d'ajuster ces prévisions en recettes.

Du côté de l'investissement, concernant les 1,4 millions d'euros de nouvelles propositions en dépenses d'investissement, ce sont essentiellement 500 000 euros pour des besoins informatiques, 300 000 euros pour une subvention à Emmaüs concernant le projet d'extension du site, puis des subventions concernant l'achat de vélos à assistance électrique, et divers travaux d'études. Sur les autres budgets, concernant le budget transport, des virements de crédits équilibrés entre chapitres budgétaires. Les inscriptions de titres s'élèvent à -2,2 millions d'euros en recettes liées à la baisse des recettes voyageurs, et 2,4 millions d'euros de dépenses de fonctionnement liées en contrepartie de la baisse de la contribution de la délégation de service public de transport. A noter également en fonctionnement, 300 000 € de crédits de dépenses supplémentaires sont proposés pour mettre en œuvre les décisions prises par la commission d'indemnisation amiable, associées au projet de tramway.

Compte tenu de la cyberattaque intervenue le 16 janvier dernier, le versement de l'avance transport d'un montant d'un plus de 7 millions d'euros notifié par la trésorerie par courrier du 22 janvier 2021 n'a pas pu être enregistré comme on vous l'a précisé en début de séance sur l'exercice 2020. Il est

donc proposé de procéder, dans le cadre de ce budget supplémentaire 2021, à l'inscription des crédits en dépenses et en recettes, liées à cette avance remboursable.

À titre exceptionnel et dérogatoire, ce montant fait l'objet d'une recette d'ordre en fonctionnement. En intégrant la reprise des résultats 2020, l'ensemble de ces éléments permet de réduire l'empreinte de l'équilibre de ce budget avec -13,2 millions d'euros. Le montant des nouveaux emprunts projetés sur le chiffre d'affaires 2021 devrait s'établir à 60 millions d'euros pour 94 millions d'euros de dépenses d'investissement.

Sur le budget déchets, à la suite de la reprise des résultats 2020, les inscriptions de ce budget supplémentaire permettent de poursuivre le désendettement du budget annexe de 1,6 millions d'euros en 2021. Puis sur le budget eau et assainissement, les ajustements de ces deux budgets ne comportent aucune inscription majeure. A rappeler aussi que pour la provision de 5 millions d'euros, comme précisée, sa reprise sera repoussée jusqu'en 2022 dans l'attente des notifications fiscales de l'année prochaine. Je pense vous avoir tout dit sur la structuration de ce budget supplémentaire au-delà de l'affectation des résultats de l'année 2020.

Monsieur le Président : Vous avez compris que c'était une petite décision modificative puisqu'on repousse finalement pour l'automne, le temps d'y voir plus clair sur la réalité de ce que nous allons percevoir et du contexte économique dans lequel nous sommes, de l'intensité de reprise que nous sommes en train de constater, des ajustements qui seraient plus substantiels, au-delà de la répercussion immédiate des sommes que nous avons reçues de l'État sur le budget transport.

Avez-vous des questions, des interrogations, des interventions ?

DEL-2021-94 : Dossier reporté au Conseil du 21 juin 2021

***

Dossier N° 5

Délibération n°: DEL-2021-95

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Fixation des taux intercommunaux des taxes directes locales pour l'année 2021 - Rectificatif

Rapporteur : François GERNIGON

EXPOSE

Suite aux instructions complémentaires transmises par la Préfecture concernant le vote des taux, il convient d'adopter une délibération rectificative à la délibération n°43 du 8 mars 2021 précisant que le taux de taxe d'habitation est gelé pour les années 2021 et 2022. Il correspond au taux appliqué sur le territoire en 2019, soit 9,74%.

Angers Loire Métropole garde le pouvoir de taux sur les taux de taxes foncières. Il a été proposé de ne pas augmenter ces taux et de maintenir ceux de 2020 :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	2,18%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	5,48%
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	25,22%

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des Impôts, articles 1636B et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 juin 2021

DELIBERE

Fixe les taux d'imposition pour 2021 :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) 2,18%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) 5,48%
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) 25,22%

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

***

Monsieur le Président : Il vous est proposé de ne pas changer les taux d'imposition pour la Communauté urbaine pour cette année 2021. Je veux croire que nous sommes tous d'accord.

DEL-2021-95 : Le conseil adopte à l'unanimité

****

Dossier N° 6

Délibération n°: DEL-2021-96

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - MOBILITES - DEPLACEMENTS

DSP - Délégation de Service Public - Transports urbains - Baisse des tarifs pour les usagers de moins de 26 ans hors Angers Loire Métropole - Avenant n°5 - Approbation

Rapporteur : Corinne BOUCHOUX

EXPOSE

Par contrat de Délégation de Service Public, Angers Loire Métropole a confié à la société RATP DEV l'exploitation du réseau de transports urbains et suburbains de voyageurs, ainsi que le service de transport de personnes en situation de handicap.

Le tarif d'abonnement pour les jeunes de moins de 26 ans, notamment étudiants, habitants hors territoire d'Angers Loire Métropole, est actuellement supérieur aux tarifs pour les moins de 26 ans habitant sur le territoire.

Compte tenu de la tension sur le logement et des crises que nous subissons (sanitaire, économique), il est proposé de supprimer le tarif « hors agglomération » et de supprimer les conditions de domicile pour l'accès aux tarifs moins de 26 ans « agglo ». Tous les moins de 26 ans quelque soit leur commune d'habitation bénéficieront du tarif « – de 26 ans », y compris des possibilités de dégressivité selon le nombre d'enfants abonnés à Irigo et le revenu des familles à compter du 1er juillet 2021.

Il est par ailleurs ajouté un nouveau coût d'exploitation à la navette de substitution tramway au Ralliement les mercredi et samedi afin d'adapter le service au besoin.

Il convient de conclure un avenant n°5.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 juin 2021
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 17 mai 2021

DELIBERE

Approuve l'avenant n°5 à la Délégation de Service Public de transports urbains et suburbain de voyageurs et de transport de personnes en situation de handicap avec RATP DEV.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

***

Corinne BOUCHOUX : J'ai le plaisir de vous présenter une délibération qui est un avenant à notre contrat de délégation de service public concernant la société RATP DEV.

Elle porte sur un point qui peut sembler modeste mais pourtant extrêmement important. Vous savez que le tarif d'abonnement pour les jeunes de « - de 26 ans » notamment étudiants, qui sont hors territoire de l'agglomération, est un tarif supérieur au tarif pour les mêmes publics qui habitent sur le territoire. Donc vous avez 26 ans d'un côté avec un tarif plus élevé, vous avez 26 ans et vous habitez dans l'agglomération vous avez un tarif inférieur. Compte tenu de la tension sur le logement et des crises que nous subissons (crise sanitaire, crise économique), il est donc proposé de supprimer le tarif hors agglomération et de supprimer les conditions de domicile pour l'accès au tarif « - de 26 ans » agglomération. Tous les moins de 26 ans, quel que soit leur commune d'habitation, bénéficieront d'un tarif moins de 26 ans, si vous êtes d'accord, y compris des possibilités de dégressivité sur le nombre d'enfants abonnés à Irigo et le revenu des familles à compter du 1er juillet 2021.

Il est par ailleurs ajouté dans cet avenant un nouveau coût d'exploitation à la navette de substitution tramway au Ralliement les mercredis et les samedis afin d'adapter le service aux besoins.

Monsieur le Président : La parole est à Arash SAEIDI.

Arash SAEIDI : Sans surprise nous voterons cette délibération.

Je tenais d'abord à vous remercier d'avoir tenu votre parole, puisque vous vous étiez engagés à étudier, tous les deux, la proposition afin de savoir si cette proposition était viable financièrement. Cela me permet de vous redire que nous ferons toujours des propositions et nous sommes ravis quand vous les reprenez. Si vous me le permettez, j'en profiterai pour faire une remarque plus générale. Cette méthode, nous l'assumons, même si certains observateurs s'étonnaient d'un ton qui serait peut-être trop précautionneux à votre égard, moi j'appelle cela simplement du respect. C'est le respect que nous nous devons entre nous, c'est le respect que je dois à vos électeurs, mais c'est aussi un certain sens des responsabilités. Quand nous appelons tous de nos vœux à un débat politique apaisé, dont on ne voudrait pas qu'il dérape, je considère qu'effectivement, on peut s'opposer, bien que nous soyons de l'opposition, nous devons continuer à proposer de nouvelles délibérations.

Benjamin KIRSCHNER : Dans la continuité de cette intervention de M. SAEIDI, je tenais à saluer cette baisse du prix du transport en faveur des jeunes de moins de 26 ans, hors Angers Loire Métropole. La mobilité est une des clefs de l'émancipation des jeunes ; après une première baisse de 10 % du prix de l'abonnement des jeunes de moins de 26 ans il y a deux ans, après l'aide au financement du permis, après l'élargissement du prêt gratuit de vélo aux étudiants de l'agglomération il y a quelques mois, cette nouvelle mesure vient à nouveau conforter notre réponse pour la mobilité de toutes et tous. Alors merci pour eux.

Monsieur le Président : Sur cette délibération, toutes les choses me semblent assez normales. Pour préciser, le coût va dépendre du nombre de jeunes qui vont effectivement saisir le dispositif. Mais en termes de transparence, on devrait être sur une somme qui varie entre 100 000 ou 150 000 euros de coût budgétaire pour notre territoire. Je vous invite à voter avec conviction cette révision du règlement. J'invite les membres de la majorité, de la minorité angevine mais surtout de toutes les communes de la Communauté urbaine car cela montre que le droit d'amendement prend tout son sens. Et je nous souhaite dans l'immédiat de le traduire à l'unanimité, ce qui sera un geste positif pour la planète, le pouvoir d'achat et pour les équilibres sur le territoire.

Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

DEL-2021-96 : Le conseil adopte à l'unanimité

****

Dossier N° 7

Délibération n°: DEL-2021-97

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Echangeur de Moulin Marcille - Les Ponts-de-Cé - Avenue Gallieni - Création de deux passerelles cycles au droit de l'ouvrage PS80N franchissant l'autoroute A87 - Attribution du marché de travaux

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Dans le cadre de la consolidation de l'un des itinéraires cyclables structurants du sud de l'agglomération d'Angers et de sécurisation des circulations piétonnes, Angers Loire Métropole souhaite faciliter le passage des cycles et piétons sur l'ouvrage qui franchit l'autoroute A87, localisé avenue Gallieni, aux Ponts de Cé.

Les objectifs du projet consistent à :

- Assurer la continuité des itinéraires cyclables,
- Apaiser et sécuriser les déplacements des modes doux.

Ainsi, Angers Loire Métropole souhaite réaliser des travaux de construction de deux passerelles positionnées de part et d'autre de l'ouvrage existant nommé PS80N.

La durée prévisionnelle des travaux est de 29 semaines. La date prévisionnelle de mise en service de l'équipement est fixée en mars 2022.

Pour répondre à ce projet d'aménagement, un avis d'appel public à concurrence pour l'attribution d'un marché de travaux a été publié le 11 décembre 2020. Les prestations ne sont pas décomposées en lots. La durée du contrat démarre à compter de la notification et s'achève à l'échéance de la garantie de parfait achèvement.

A l'issue de l'analyse des offres, il est proposé d'attribuer le marché au groupement EUROVIA BETON/ BERTHOLD (offre variante 2) située à Tours (37095). Il sera fait application des prix unitaires du Bordereau des Prix Unitaires aux quantités réellement exécutées (montant estimatif issu du Détail Quantitatif Estimatif : 885 405,40 € HT).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 juin 2021

DELIBERE

Autorise le Président ou le Premier Vice-Président à signer le marché public de travaux ayant pour objet la réalisation de deux parcelles cycles au droit de l'ouvrage PS80N franchissant l'autoroute A87

sur la commune des Ponts-de-Cé, avec le groupement EUROVIA BETON / BERTHOLD, ainsi que tout acte se rapportant à la procédure, la notification et l'exécution du marché.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

***

Localisation des travaux

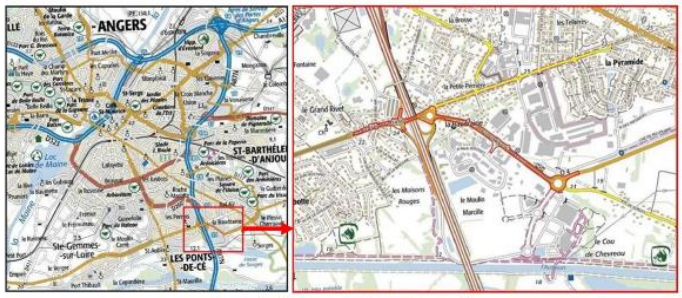

Carte de localisation travaux (Source Géoportail)

Jean-Marc VERCHERE : Le mois dernier, nous avons lancé le principe du franchissement de la Maine, dans le plan vélo, pour un lien vélo-piéton sur Bouchemaine. Ici, il s'agit d'un marché de réalisation de passerelle aux Ponts-de-Cé, sur l'autoroute A87, avenue Gallieni.

Plan et coupes de l'aménagement

Jean-Marc VERCHERE : La continuité cyclable souffrait du passage sur l'autoroute ; nous allons y remédier en approuvant ce marché avec le groupement d'entreprises EUROVIA BETON / BERTHOLD pour la construction de double passerelles métalliques, une de chaque côté de l'avenue Gallieni, au-dessus de l'autoroute. Ce sont des ouvrages sans pile, de 60 m qui franchissent complètement la trouée.

Nous vous le proposons pour un marché de 885 405 euros HT. Le chantier durera 30 semaines environ, sera réalisé cet automne et nous espérons mettre en service au sortir de l'hiver 2021/2022, les deux passerelles à Sorges.

Monsieur le Président : La parole est à Jean-Paul PAVILLON.

Jean-Paul PAVILLON : Je ne peux que féliciter cette délibération. Les aménagements sur Moulin-Marcille ont déjà été engagés concernant le routier et vélo, et ce projet vient s'y ajouter, pour tout le sud de la Loire et l'est. C'est aussi une connexion avec Loire-Authion et Trélazé, s'ajoutant à un travail sur Bouchemaine. C'est une concrétisation sur Sud-Loire, nous en sommes très heureux.

Je vous invite, Monsieur le Président, à traverser ce pont-là, à vélo, comme vous avez pu le faire du côté de Segré, lors de l'inauguration du pont de Segré.

Monsieur le Président : Y'a-t-il d'autres interventions ? Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

DEL-2021-97 : Le conseil adopte à l'unanimité

***

Dossier N° 8

Délibération n° : DEL-2021-98

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - ÉNERGIE

Energies renouvelables - Achat de camions bennes à ordures ménagères fonctionnant à l'hydrogène - Groupement de commande avec Dijon Métropole et Le Mans Métropole - Convention - Approbation

Rapporteur : Franck POQUIN

EXPOSE

En juin 2019, la Communauté urbaine s'est dotée d'une stratégie de transition écologique, puis de transition énergétique, et de son plan Climat air Energie. Les actions nombreuses engagées dans les domaines de la mobilité, de la rénovation urbaine, de valorisation des déchets, de production d'énergie renouvelable, de préservation de la ressource en eau, des milieux naturels et la biodiversité, ont permis l'obtention de nombreuses reconnaissances tels que le label européen Cit'Ergie en janvier 2020, elles ont renforcé l'image du territoire où la qualité de vie et le bien vivre sont reconnus parmi les meilleurs de France.

La transition énergétique est un volet essentiel de la transition écologique. C'est le passage d'un système énergétique qui repose essentiellement sur l'utilisation des énergies fossiles, épuisables et émettrices de gaz à effet de serre, vers un bouquet énergétique donnant la part belle aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique.

Dans ce cadre, Angers Loire Métropole a décidé de faire muter progressivement toute sa flotte de véhicule vers des motorisations plus vertueuses. Les motorisations à hydrogène font partie de celles-ci. L'hydrogène dispose de trois atouts majeurs pour la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique et la qualité de l'air :

- Il permet de structurer des écosystèmes énergétiques locaux et contribue ainsi à la stratégie énergétique des territoires
- Il permet de mobiliser des énergies renouvelables et de récupération pour la mobilité et le transport
- Il contribue à améliorer la qualité de l'air, car la fabrication d'hydrogène n'émet que de l'oxygène et l'utilisation de l'hydrogène que de l'eau.

L'hydrogène peut être développé sur tous types de véhicules (voitures, chariots élévateurs, bus, bennes à ordures ménagères, train…), mais aujourd'hui c'est pour les véhicules lourds que cette technologie est la plus intéressante, car l'hydrogène est un vecteur qui concentre beaucoup d'énergie, et offre ainsi puissance et autonomie.

Afin d'obtenir les meilleures dispositions financières pour l'achat de bennes à ordures ménagères, des économies d'échelle sont recherchées à travers une démarche conjointe avec les collectivités de Dijon et du Mans. L'ambition de cette démarche commune vise à réduire le prix d'achat des bennes motorisées à l'hydrogène, dont le surcoût par rapport au bennes traditionnelles reste élevé, et à bénéficier de prix plus compétitifs.

Ainsi, il convient d'approuver et d'autoriser la signature de cette convention de groupement de commande qui permettra de lancer la consultation en vue de l'acquisition potentielle de 3 bennes à ordures ménagères.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 1411-19,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L 3221-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 juin 2021
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 17 mai 2021

DELIBERE

Approuve la convention de groupement de commandes entre Le Mans Métropole – Communauté urbaine, Dijon Métropole, et Angers Loire Métropole.

Autorise le Président ou le Premier Vice-Président à signer cette convention.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

***

Franck POQUIN : Cette délibération propose que nous passions un marché groupé, pour l'achat de camions-benne à ordures ménagères.

Nous avons le souhait de faire muter notre flotte de bennes à ordures ménagères qui devrait, déjà, passer progressivement au biogaz, mais il y a aussi une alternative possible avec l'hydrogène. Dans ce cadre-là, il y a une démarche conjointe avec les villes de Dijon et du Mans, où il vous est proposé ce soir de voter le principe d'achat de 3 camions bennes pour la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole, en partenariat avec les villes de Dijon, qui en commanderait 20, et du Mans qui en commanderait 6.

Le but est de structurer une filière, et à l'avenir il est fort probable que des délibérations reviendront vers vous en ce qui concerne la maintenance, les points de ravitaillement. Nous sommes ici sur une première délibération sur ce sujet.

Monsieur le Président : La parole est à Yves AUREGAN.

Yves AUREGAN : Nous saluons votre volonté de vous lancer dans l'hydrogène ainsi que votre prudence d'agir. Il est parfois dit que l'hydrogène est une énergie d'avenir, mais qu'elle risque de l'être pour longtemps.

Airbus a d'ailleurs annoncé que la plupart des avions de ligne continueront de fonctionner avec des avions traditionnels au moins jusqu'à 2050, soit 15 ans de plus que prédit. L'hydrogène est pourtant le produit de 95 % d'énergies fossiles, l'avenir est donc incertain et il est à surveiller selon son déploiement, ainsi que la production probable d'un « hydrogène vert ».

L'usage sera vraisemblablement limité aux professionnels, en usage parallèle des batteries, en raison des couts de stockage et de distribution. La priorité doit rester à l'économie d'énergie et à la sobriété, c'est pour cela que cette délibération nous convient et nous la voterons.

Franck POQUIN : Vous avez raison M. AUREGAN, ce sont des éléments que nous avons évoqués en commission. Nous tenons à la production d'hydrogène et nous en serons vigilants. L'idée est de ne pas produire un hydrogène à partir de produits « hydrocarbures », mais de le produire par hydrolyse, ce qui est l'enjeu pour les délibérations à venir afin de structurer cette filière. Nous ne voulons pas d'une énergie qui se voudrait vertueuse sur le papier, mais qui serait pire pour la planète en pratique.

Monsieur le Président : Nous pouvons passer au vote pour cette acquisition sous bon de commande sur cette prudence assumée, à la fois de partage des risques avec ces territoires et en même temps sur cette promesse éventuelle sur le plan des usages professionnels que nous esquissons.

Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

DEL-2021-98 : Le conseil adopte à l'unanimité

***

Dossier N° 9

Délibération n°: DEL-2021-99

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - ÉNERGIE

Réseau de chaleur Ecouflant - SPL ALTER Services - Gestion et exploitation - Contrat de prestations intégrées - Approbation.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Par délibération du 8 février 2021, le Conseil de communauté a approuvé le principe de confier le contrat de prestations intégrées pour l'exploitation et la gestion du réseau de chaleur d'Ecouflant à la Société Publique Locale (SPL) ALTER Services et a autorisé l'entrée en négociation avec la SPL.

Le rapport document programme présentant les caractéristiques de la délégation en affermage a été remis à ALTER Services.

Les négociations ont abouti à la convention de prestations intégrées annexée à la présente délibération et soumise aujourd'hui à l'approbation du Conseil communautaire. La durée de ce contrat est fixée à 3 ans à compter du 1er octobre 2021 et jusqu'au 30 septembre 2024 et correspond notamment à la durée de vie des équipements biomasse, et au temps nécessaire à la conduite des études sur le devenir des équipements et aux orientations à prendre quant au devenir de ce réseau de chaleur.

Il est proposé d'approuver ce contrat, qui propose pour les abonnés, une tarification similaire à celle du contrat de prestations intégrées actuellement en cours avec également la SPL ALTER Services.

Ainsi, pour la part abonnement, le dispositif d'attribution des Unités de Répartition Forfaitaire (URF) est calculé suivant le profil d'usage du réseau par l'abonné. La SPL a proposé des moyens adaptés pour l'exploitation des équipements qui sera en grande partie sous-traitée, et garantit la qualité et la continuité du service public.

L'ensemble est accompagné d'un programme d'entretien et de renouvellement des équipements sur la durée du contrat. Enfin, la SPL va mettre en place des moyens conventionnels et numériques pour assurer une relation de proximité avec les abonnés et usagers du service.

L'énergie thermique distribuée sur le réseau de chaleur d'Ecouflant proviendra à 100% de la chaufferie centrale biomasse/gaz existante. La mixité contractuelle est de 80% biomasse et 20% gaz naturel.

Le prix de la chaleur est de 97,86 € HT/MWh (valeur janvier 2021) auquel il convient d'ajouter la TVA au taux en vigueur (soit 103,24 € TTC/MWh au taux de TVA en 2021 de 5,5%).

La redevance versée à la collectivité est composée d'une part fixe d'un montant annuel de 1 537 € net de taxe et non indexé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 1411-19,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L 3221-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 juin 2021
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 17 mai 2021

DELIBERE

Approuve la convention de prestations intégrées et ses annexes entre Angers Loire Métropole et la SPL ALTER Services pour l'exploitation et la gestion du réseau de chaleur d'Ecouflant.

Autorise le Président à la signer.

Approuve les tarifs proposés, lesquels servent de référence au calcul du prix de la chaleur durant le contrat.

Impute les recettes et les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

***

Roselyne BIENVENU : Il s'agit de vous faire approuver une convention de prestation intégrée, qui est annexée à la délibération et qui ressort d'une étude qui a été menée pour l'exploitation et la gestion du réseau de chaleur d'Ecouflant par la Société Publique Locale ALTER Services.

Il vous est proposé d'approuver ce contrat de durée triennale dont la période s'étend du 1er octobre 2021 jusqu'au 30 septembre 2024. Cela correspond à la durée de vie des équipements biomasses et au temps nécessaire à la conduite des études sur le devenir de ces équipements pour prendre des orientations, peut être différente sur ce réseau de chaleur.

Par cette délibération nous approuvons également le prix de la chaleur qui est de 97,86 euros HT et la redevance reversée à la collectivité qui est proposé d'une part fixe d'un montant de 1 537 euros net et de taxes, qui est non indexé.

Monsieur le Président : Avez-vous des questions ? Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

DEL-2021-99 : Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Jean-Marc VERCHERE, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Maxence HENRY, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Stéphane PABRITZ, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD.

***

Dossier N° 10

Délibération n°: DEL-2021-100

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - DECHETS

ALDEV - Angers Technopole - Appel à innovation sur l'écoconcept et l'économie de la fonctionnalité des entreprises - Avenant à la convention tripartite - Approbation.

Rapporteur : Jean-Louis DEMOIS

EXPOSE

Dans le cadre de la mise en place du CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire), une convention de deux ans a été passée avec Angers Loire Développement (ALDEV) et Angers Technopole afin de mettre en œuvre un dispositif dénommé « Accélérateur CODEC », permettant d'accompagner chaque année six entreprises souhaitant développer des démarches d'économie circulaire (écologie industrielle territoriale, éco-conception ou économie de la fonctionnalité).

La première session s'est déroulée de juin à septembre 2020, la seconde étant prévue sur le dernier trimestre 2021.

Lors de cette première session, sur 21 candidatures reçues, 7 projets ont été retenus par le jury et accompagnés pendant 3 mois, ce qui leur a permis selon les cas de conforter leur projet de création ou de finaliser leur démarche d'intégration de l'économie circulaire dans leurs activités :

- Solidarifood (création d'une unité de stockage et production alimentaire anti gaspi)
- GSA (optimisation de la chaîne logistique via des capteurs numériques : digitalisation supply chain)
- Yann Follet design (mobilier plutôt haut de gamme à base de meubles récupérés et upcyclés)
- AMA (unité de dépollution mobile autonome)
- Qaz et Weawer (textile de seconde main pour l'événementiel)
- Gennys flowers (éco conception compositions florales artificielles)
- Leaflong (textile bio et équitable à prix accessible)

Les modalités financières de la convention prévoyaient le paiement à Angers Technopole d'une somme de 49 000 € à la fin du dispositif, correspondant au montant de dépenses pour les 2 années.
Or, pour des raisons de comptabilité, il apparaît plus cohérent de prévoir deux versements d'un montant de 24 500 € chacun, le premier dès à présent (pour la première session terminée), le second à l'issue de la deuxième session, soit en début d'année 2022.

Il est proposé de passer un avenant à la convention initiale pour permettre ces versements.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu la délibération DEL-2019-264 du Conseil de communauté du 12 novembre 2019 approuvant la convention,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

DELIBERE

Approuve l'avenant à la convention passée avec ALDEV et Angers Technopole pour l'accompagnement d'entreprises vers l'économie circulaire.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à le signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

***

Jean-Louis DEMOIS : Il s'agit d'un avenant financier à passer sur une délibération que nous avons déjà approuvé dans cette enceinte. Nous avons signé un CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire) avec ALDEV (Angers Loire Développement), dont les deux principaux objectifs sont la réduction du volume des déchets ménagers assimilés et la valorisation d'économie circulaire.

Dans le cadre de ce grenelle, on a passé une convention de deux ans avec ALDEV et Angers Technopole afin de mettre en place un dispositif dénommé « Accélérateur CODEC ». Nous l'avions évoqué quand on a présenté le Technopole à la Commission Permanente. Cet Accélérateur CODEC permet d'accompagner chaque année six entreprises qui souhaitent développer des démarches d'économie circulaire.

La première session s'est déroulée l'année dernière, et puis la seconde est déjà en cours de recrutement. Lors de cette première session sur 21 candidatures reçues, nous avons eu sept projets qui ont été retenus par le jury et qui ont été accompagnés pendant trois mois aux abonnements des entreprises qui se trouve dessous. Notamment Solidarifood qui fait un travail remarquable sur le gaspillage alimentaire. Et puis, les modalités financières de la convention prévoyaient le paiement au Technopole une somme de 49 000€ pour les deux années.

Aujourd'hui, on vous propose de prévoir deux versements : un, aujourd'hui d'un montant de 24 500 euros, et le deuxième à l'issue de la deuxième session soit en début d'année 2022. Ceci est l'objet de la convention.

Monsieur le Président : Avez-vous des questions ? Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

DEL-2021-100 : Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Marc GOUA, M. Yves GIDOIN, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Benoit PILET, M. Yves COLLIOT, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, M. Philippe REVERDY.

***

Dossier N° 11

Délibération n°: DEL-2021-101

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - CYCLE DE L'EAU

Assainissement - Renouvellement des armoires électriques des stations de relèvement du réseau de collecte - Construction et travaux d'installation - Marché de travaux

Rapporteur : Jean-Paul PAVILLON

EXPOSE

Le patrimoine assainissement de la collectivité comprend notamment 1 284 km de réseaux et 220 stations de relèvement. Les armoires de commande électrique des stations de relèvement sont conçues de manière hétérogène et font actuellement l'objet d'adaptations et de renouvellement de manière ponctuelle. Un certain nombre de sites n'est pas équipé de modules de télégestion.

La collectivité vient de faire l'acquisition d'une solution unique de supervision des activités eau et assainissement.

Il convient, dans ce cadre, de standardiser les armoires de commande aussi bien sur le plan de l'équipement électrique que de la supervision et de procéder à leur remplacement. Le marché consistera à la fois en la construction des équipements, puis à la réalisation des travaux de mise en place sur site.

Le montant des travaux de construction et d'installation d'environ 200 armoires électriques est estimé à 2 millions d'euros HT.

Compte tenu des seuils atteints, la procédure retenue est celle d'un marché à procédure adaptée, avec mise en concurrence. Il prendra la forme d'un accord cadre multi-attributaires à bons de commandes d'une durée maximale de 6 ans.

Le lancement de la consultation auprès des entreprises est prévu pour le mois de juin 2021, avec un début des travaux envisagé au second semestre 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 juin 2021
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 17 mai 2021

DELIBERE

Autorise le lancement de la consultation visant à renouveler les armoires électriques de commande et de télégestion des stations de relèvement du territoire d'Angers Loire Métropole.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué au Cycle de l'Eau, à l'issue de la consultation, à signer le marché, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ce marché et avenant ayant pour objet un changement d'indice de variation des prix après suppression.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

***

Jean-Paul PAVILLON : Il s'agit d'une délibération pour un renouvellement d'armoires électriques. Le patrimoine assainissement de la collectivité comprend 1 284 km de réseau et plus de 200 stations de relèvement.

Les armoires de commande électrique de stations font l'objet d'adaptation et de renouvellement de façon ponctuelle, au fil de l'eau. Un certain nombre de sites ne sont pas équipés de modules de télégestion qui permettent un renvoi des défauts vers la supervision. Parce que la collectivité vient de faire l'acquisition d'une solution unique de supervision des activités eau et assainissement afin de pouvoir bénéficier des fonctionnalités offertes par cette supervision, permettant la commande à distance et un meilleur suivi des consommations.

Il est nécessaire de standardiser et d'intégrer les équipements de nouvelles générations dans les armoires électriques des différents sites. Le montant global est un marché de 2 millions d'euros et une priorisation sera faite sur les travaux en fonction de la sensibilité du site, de la vétusté de l'armoire existante, et de la présence d'un système de télégestion dans l'armoire existante.

Il convient d'autoriser la consultation, et d'autoriser le Président ou le Vice-Président à l'issue de la consultation, à signer le marché pour 2 millions d'euros afin de changer et de mettre à jour ces armoires.

Monsieur le Président : Avez-vous des questions ? Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

DEL-2021-101 : Le conseil adopte à l'unanimité

***

Dossier N° 12

Délibération n°: DEL-2021-102

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - HABITAT ET LOGEMENT

PLH - Programme Local de l'Habitat - Amélioration de l'habitat privé - Plateforme de rénovation de l'habitat "Mieux chez Moi"- Mise en oeuvre du programme SARE - Convention avec la Région des Pays-de-la-Loire - Approbation

Rapporteur : Franck POQUIN

EXPOSE

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, Angers Loire Métropole porte, depuis plusieurs années, la Plateforme territoriale de la rénovation de l'habitat, appelée « Mieux chez moi ». Cette dernière constitue localement la porte d'entrée du grand public pour les questions en matière d'amélioration, notamment énergétique, de l'habitat. Elle délivre aux particuliers un conseil impartial et gratuit, de manière à les éclairer et les accompagner dans le lancement de travaux de rénovation.

Au regard des nouvelles orientations de sa politique de transition écologique, la Communauté urbaine souhaite conforter et développer les missions de la plateforme d'accueil, de conseil et d'accompagnement des propriétaires de logements privés et de petit tertiaire.

De surcroit, le déploiement du programme national SARE « Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique » invite à faire évoluer les missions, le fonctionnement et le financement de la Plateforme actuelle.

En effet, désormais cette dernière doit se structurer autour de trois axes :

- Actes A : l'information, le conseil et l'accompagnement des ménages (maisons individuelles et copropriétés) ;
- Actes B : l'information et le conseil aux petits tertiaires privés pour rénover leurs locaux ;
- Actes C : les actions de sensibilisation, d'animation auprès des ménages, des petits tertiaires, de mobilisation des professionnels et des acteurs de la rénovation.

La Région des Pays-de-la-Loire, en tant que chef de file sur l'efficacité énergétique, est le porteur associé à l'ADEME (Agence de Transition Ecologique) pour la mise en œuvre du programme SARE à l'échelle régionale. Aussi, Angers Loire Métropole sollicite le soutien de la Région pour mettre en conformité la Plateforme Mieux chez moi aux exigences du SARE. L'adhésion au programme permet de garantir des financements, d'une part, par des Certificats d'Économie d'Énergie jusqu'au 31 décembre 2023 et d'autre part, par la Région pour 3 ans à compter de la signature de la convention. Le reste à charge des prestations sera assuré par la Communauté urbaine et par les bénéficiaires eux-mêmes pour certains actes.

La contractualisation avec la Région se base sur le scénario le plus ambitieux tant en termes d'objectifs par acte que d'actions de mobilisation des acteurs et des publics, avec une montée en charge progressive. Dans ce scénario, Angers Loire Métropole ambitionne, au travers des acteurs missionnés dans le cadre de la plateforme « Mieux chez moi », de renseigner annuellement environ 4 500 ménages, de conseiller plus de 1100 propriétaires et d'en accompagner environ 250 dans la définition optimisée de leur projet de travaux d'amélioration thermique de leur logement. Si les objectifs étaient atteints à 100% sur la période, le budget global maximal des prestations s'élèverait à environ 3,1 millions d'euros pour 3 ans, répartit comme suit :

- 1 210 316 € d'Angers Loire Métropole (39%)
- 983 161 € de la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (31%)
- 381 060 € de la Région Pays de la Loire (12%)
- 547 300 € des porteurs de projet bénéficiaires (18%).

Certains actes seront effectués par la Communauté urbaine et d'autres seront externalisés. Les modalités opérationnelles seront à étudier et pourront prendre différentes formes telles que des conventions de partenariat, des marchés ou un libre choix des porteurs de projet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 juin 2021
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 25 mai 2021

DELIBERE

Approuve la convention avec la Région des Pays-de-la-Loire pour le déploiement du programme SARE sur le territoire d'Angers Loire Métropole, ainsi que les modalités de financement (dépenses/recettes) et de versement de la plateforme territoriale de rénovation « Mieux chez moi ».

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention, les avenants à venir et tous documents s'y rapportant.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter les co-financements pour la mise en œuvre de la plateforme.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer, le cas échéant, les contractualisations subséquentes de prestations de service nécessaires à la mise œuvre de l'ensemble des actes de la Plateforme.

Impute les dépenses et les recettes au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

***

Franck POQUIN : Il s'agit de pouvoir enfin engager la plateforme par rapport au programme Mieux chez moi et la mise en œuvre du programme SARE, un programme national et qui est piloté par les régions. En l'occurrence, notre région Pays de la Loire.

Dans le cadre de cette amélioration de l'habitat, nous sommes pilotes car nous avons déjà une forte expérience d'accompagnement des habitants, que ce soit pour de l'individuel ou du collectif.

Notre modèle a été un peu calqué, justement pour pouvoir être dupliqué dans le reste de la région. Dans ce cadre-là, le dispositif SARE a trois portes d'entrée : la première sur une l'information, le conseil et l'accompagnement des ménages (maisons individuelles et copropriétés) donc à l'identique de ce qui existait ; les actions de sensibilisation, d'animation auprès des ménages, des petits tertiaires, de mobilisation des professionnels et des acteurs de la rénovation, aussi à l'identique de ce que l'on

faisait ;l'information et le conseil aux petits tertiaires privés pour rénover leurs locaux, un volet supplémentaire.

Dans ce cadre-là, on a différents partenaires à nos côtés qui vont financer ce budget global d'accompagnement aux rénovations. Ce budget estimé à 3 millions d'euros sur 3 ans. C'est une clef de répartition à hauteur de 39 % pour Angers Loire Métropole, 31 % pour des valorisations de certificats d'économie d'énergie que nous récupérés auprès des « obligés » qui sont les énergéticiens, 12 % pour la région et 18 % par les porteurs de projet qui seront bénéficiaires de ce dispositif. Donc c'est un montant maximal qui correspond à la valeur plafond, c'est-à-dire les 1100 propriétaires qui pourraient être conseillés et les 250, accompagnés. Sachant que si nous avons un nombre inférieur, les montants appelés seront proportionnels au nombre de dossiers réellement réalisés.

Il vous est demandé de pouvoir signer l'ensemble des conventions et avenants avec nos partenaires pour pouvoir l'inscrire dans ce dispositif.

Monsieur le Président : Avez-vous des questions ? Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

DEL-2021-102 : Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, M. Grégoire JAUNEAULT, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE.

***

Dossier N° 13

Délibération n°: DEL-2021-103

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - AGRICULTURE

Mise en œuvre du Projet Agricole - Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire - Convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2024 - Approbation.

Rapporteur : Dominique BREJEON

EXPOSE

L'agriculture contribue à l'identité territoriale d'Angers Loire Métropole notamment grâce au secteur du végétal spécialisé. L'économie agricole représente une part non négligeable de son économie et constitue un moteur de la dynamique territoriale.

Depuis le premier partenariat initié en 2006, la Communauté urbaine et la Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire partagent les objectifs suivants :

- Faire de l'agriculture un axe essentiel avec la nécessité de créer ou maintenir les conditions d'une agriculture économiquement forte, socialement viable et écologiquement responsable ;
- Maîtriser la consommation de foncier agricole, tout en reconnaissant le besoin de surfaces nouvelles pour assurer le développement des activités économiques et de l'habitat.
- Prendre en compte les enjeux sociétaux de la gestion de l'eau, des énergies renouvelables, de l'économie circulaire et du renouvellement générationnel des professionnels sont d'autant plus partagés. Ils feront l'objet d'actions communes particulières à la hauteur des ambitions et des stratégies collectives.

Pour mener des actions répondants à ces objectifs partagés, il est proposé d'engager une convention pluriannuelle d'objectifs s'inscrivant dans le cadre du Projet agricole partagé par Angers Loire Métropole et la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire sur la période de juin 2021 à juin 2030.

Les actions qui seront déclinées dans ce cadre couvrent plusieurs champs d'intervention dont l'optimisation de l'usage du foncier (observatoire agricole, expérimentation et mise en œuvre de mesures compensatoires), études prospectives sur l'agriculture de demain (relever les défis de la transition écologique), développer des activités génératrices de valeurs ajoutés (développement et promotion de la vente directe, soutien au bœuf des vallées Angevines…).

La convention pluriannuelle d'objectifs permet de mutualiser un financement total de 94 730 €/an pour la période de juin 2021 à juin 2024 reconductible dont 53 390 € seront financés annuellement par Angers Loire Métropole et 41 340 € financés par la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire pour conduire les actions du projet agricole.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 juin 2021
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 25 mai 2021

DELIBERE

Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs à intervenir avec la Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

***

Dominique BREJEON : La Chambre d'Agriculture est pour Angers Loire Métropole un partenaire de l'emploi de longue date.

Nous avons des intérêts communs, évidemment en politique agricole, et pour le développement du Projet Alimentaire Territorial. Je vous propose de passer avec elle, une convention pluriannuelle d'objectifs pour la période de juin 2021 à juin 2024.

Celle-ci permettra en particulier l'actualisation du projet agricole qui s'oriente plus particulièrement vers les objectifs suivants : l'équilibre des usages du foncier, la transmission des entreprises et des savoirs faires, la mobilisation des actifs et leurs compétences, la contribution au développement et à la performance économique des entreprises agricoles, la stricte ration d'une offre alimentaire de proximité, et un encouragement et le maintien dynamique vertueuse entre pratique agricole et la protection de l'environnement. Et en plus, la promotion des agriculteurs du territoire et le dialogue ville et campagne.

Le financement total est de 94 730 euros par an, et sera naturalisé entre Angers Loire Métropole et la Chambre d'Agriculture, 53 390 euros à la charge d'Angers Loire Métropole, et 41 340 euros pour la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire.

Je vous demande donc d'approuver cette convention et d'autoriser le Président à signer la convention et d'imputer les dépenses au budget concerné pour les trois années à venir.

Monsieur le Président : Avez-vous des questions ? Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

DEL-2021-103 : Le conseil adopte à l'unanimité

***

Dossier N° 14

Délibération n°: DEL-2021-104

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN

Parc d'Activités Communautaire Angers/Mûrs-Erigné - Extension de la Zone Artisanale de l'Eglantier - Convention de mandat d'études - Avenant n°2 - Approbation.

Rapporteur : Yves GIDOIN

EXPOSE

Dans le cadre du développement du Parc d'Activités Communautaire Angers/Mûrs-Erigné, une extension de la Zone Artisanale (ZA) est prévue et inscrite au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), ainsi qu'au Plan Local d'Urbanisme intercommunale (PLUi).

Pour mener à bien les études nécessaires, Angers Loire Métropole a confié un mandat d'études à la Société Publique Locale ALTER Public, signé le 19 janvier 2019.

L'objet de ce mandat porte sur la réalisation, au nom d'Angers Loire Métropole et pour son compte, d'études permettant d'apprécier la faisabilité technique et financière de l'opération "Extension de la ZA de l'Eglantier".

Ces études pré opérationnelles devront établir la faisabilité du programme en intégrant l'ensemble des enjeux d'aménagements, des enjeux économiques et des contraintes physiques et réglementaires.

Le document attendu est un pré dossier de création de ZAC avec un permis d'aménager ou équivalent ainsi qu'un pré bilan financier associé.

Les études étant achevées, il est proposé un avenant n°2 de prorogation du délai de l'étude d'une durée de 12 mois supplémentaires afin de pouvoir solder les dépenses liées au mandat. Le terme du mandat sera ainsi porté au 19 janvier 2022. Les autres modalités du contrat restent inchangées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 juin 2021
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 25 mai 2021

DELIBERE

Approuve les objectifs poursuivis par l'aménagement ci-dessus rappelés.

Approuve l'avenant n°2 au mandat d'études portant prorogation des délais d'étude.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer cet avenant.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

***

Yves GIDOIN : C'est un dossier qui concerne le parc d'activités communautaires Angers/Mûrs-Erigné pour l'extension de la zone artisanale de l'Eglantier.

Il s'agit d'un avenant de prorogation de 12 mois du mandat d'études passés avec ALTER Public qui porte sur l'analyse de faisabilité technique et financière de l'opération de l'extension de la zone d'activités de l'Églantier, sur une surface d'opération de 4,5 hectares, une surface cible de 3,4 hectares et avec 8 à 9 lots de 2 500 à 5 000 m^2.

Les études étant achevées, il vous est proposé dans l'avenant n° 2 de prorogation du délai d'études de 12 mois supplémentaires afin de pouvoir solder les dépenses liées au mandat, porté au 19 janvier 2022. Les autres modalités du contrat restent inchangées.

Monsieur le Président : La parole est à Yves AUREGAN.

Yves AUREGAN : Par cohérence, nous nous étions opposés à la création de cette zone artisanale par la délibération, en raison du problème d'artificialisation supplémentaire et de non prise en compte d'une alternative au grignotage des terres.

Monsieur le Président : Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

DEL-2021-104 : Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstentions : 4, M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER.

N'ont pas pris part au vote : M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. François GERNIGON, M. Roch BRANCOUR, M. Emmanuel CAPUS, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Damien COIFFARD, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Philippe VEYER.

***

Dossier N° 15

Délibération n°: DEL-2021-105

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI ET INSERTION

Mission Locale Angevine - Convention pluriannuelle 2021-2023 - Approbation - Attribution d'une subvention

Rapporteur : Benoit PILET

EXPOSE

La Mission Locale Angevine créée à l'initiative des collectivités locales, réunit autour de celles-ci les services de l'Etat et les partenaires économiques et sociaux, pour mettre en œuvre une politique en faveur de l'emploi et de l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans.

Les activités portent sur :

- Le repérage, l'accueil et l'accompagnement des jeunes en élaborant avec chacun un parcours personnalisé vers l'emploi.
- La mobilisation de l'offre d'insertion disponible sur un territoire avec les partenaires locaux.
- Le soutien des jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité.
- La préparation des jeunes candidats à une offre d'emploi, l'aide au maintien dans l'emploi (soutien matériel, la médiation jeune-employeur) et l'accompagnement post emploi.

Au cours de l'année 2020, 4 276 jeunes ont été accompagnés par la Mission Locale sur l'agglomération angevine, dont 1 334 jeunes des quartiers prioritaires.

Sur le territoire d'Angers Loire Métropole, les jeunes sont accueillis dans 23 sites :
- 8 antennes sur Angers
- 10 antennes sur les communes d'Angers Loire Métropole (hors Angers)
- 5 accueils spécifiques sur Angers.

Le financement de la Mission Locale Angevine est assuré principalement par les intercommunalités qui composent son territoire, l'Etat et la Région des Pays de la Loire.

Angers Loire Métropole soutient la Mission Locale Angevine, qui exerce sur le territoire de l'agglomération d'Angers, un service d'intérêt économique général (SIEG) et, à ce titre, propose une convention pluriannuelle 2021-2023 définissant, d'une part, la contribution annuelle d'Angers Loire Métropole en fonction du nombre d'habitants et d'autre part, un programme d'actions en cohérence avec les objectifs d'Angers Loire Métropole et les conditions de son financement.

Le budget global de la Mission Locale Angevine s'élève à 4198 331 € pour 2021 avec un financement de :

- l'Etat à hauteur de 53,6 %,
- Angers Loire Métropole à hauteur de 24,6 %,
- Autres collectivités territoriales à hauteur de 13,5 %,
- Pôle Emploi à hauteur de 8,3 %.

La contribution annuelle financière est calculée au prorata du nombre d'habitants. L'appel à contribution de la Mission Locale Angevine pour l'année 2021 a été fixé à 1,83 € par habitant Le montant annuel 2021 s'élève ainsi à 560 452,13 €.
Ce montant sera actualisé sur l'année suivante après réception de l'attestation financière annuelle validée en Conseil d'administration de la Mission Locale précisant le montant de la cotisation par habitant.

En complément de la contribution annuelle financière, Angers Loire Métropole soutient la Mission Locale angevine dans la mise en œuvre d'actions en lien avec les 3 axes prioritaires définis par la Communauté urbaine :

- Axe 1 - Développer les mises à l'emploi et favoriser le lien avec les entreprises ;
- Axe 2 - faciliter l'accès à l'emploi des jeunes ;
- Axe 3 - Aider les jeunes dans la levée des freins à l'emploi.

Pour permettre à la Mission locale de réaliser le programmer d'actions, Angers Loire Métropole prévoit dans la convention pluriannuelle 2021-2023 une subvention globale de 1 149 540 € soit 383 180 € par année.

La convention précise, par ailleurs, le contrôle exercé par la Communauté urbaine sur l'utilisation des fonds et les conditions de réalisation.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 juin 2021
Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 27 mai 2021

DELIBERE

Approuve la convention pluriannuelle 2021 - 2023 avec la Mission Locale Angevine:

- définissant la contribution annuelle 2021 pour un montant de 560 452,13 €,
- attribuant une subvention globale de 1 149 540€ soit 383 180 € par année.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention et tous les documents afférents.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

***

Benoit PILET : Comme vous le savez la Mission Locale Angevine, créée à l'initiative des collectivités locales, réunit autour d'elle les services de l'Etat, les partenaires économiques et sociaux, pour mettre en œuvre une politique en faveur de l'emploi et de l'insertion pour les 16-25 ans.

Pour remplir ces missions, et avoir pu accueillir 4 276 jeunes en 2020 dans ces 23 sites sur le territoire, le budget global de la Mission Locale s'élève à un budget de 4 198 331 euros pour lequel Angers Loire Métropole participe à hauteur de 24,6 %.

Il vous est donc demandé d'approuver cette convention pluriannuelle pour les trois années à venir pour un budget réparti comme suit, avec un montant 560 452,13 euros pour les contributions annuelles, et une attribution de subvention globale répartie en trois annuités de 383 180 euros soit 1 149 540 euros.

Monsieur le Président : La parole est à Claire SCHWEITZER.

Claire SCHWEITZER : Je tenais à préciser que nous avons été nombreux à être alerté par le rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) qui relevait des absences problématiques de certaines collectivités au Conseil d'administration de la Mission Locale Angevine, et de l'Etat aussi.

Or, ces collectivités (régions, départements) sont des chefs de file dans l'emploi, l'économie et l'insertion. C'est donc regrettable qu'elles ne soient pas plus représentées dans ces conseils d'administration.

Il faudrait qu'un comité des financeurs élargi dans la Mission Locale Angevine soit établi, qu'il soit équilibré et que les collectivités s'y investissent pleinement à la hauteur des enjeux pour les jeunes et leur insertion sur le territoire.

Monsieur le Président : Le président de la Mission Locale est conduit à ne pas répondre avant que le vote n'ait lieu, compte tenu de la lecture stricte de la prise illégale d'intérêt. En revanche, après le vote, il pourra vous répondre.

Sur un sujet tel que celui-ci, une réunion des énergies nécessiterait que l'on ait tout le monde autour de la table, quitte à avoir moins de réunions dans l'année, avec un temps plus fort permettant d'avoir véritablement tout le monde ainsi que des réunions de plus petits groupes. La réinsertion de personnes en demande d'emploi n'est pas un sujet simple. En se mettant tous autour d'une table, il y a non seulement un symbole, une capacité à conjuguer les financements mais aussi le fait de multiplier les recherches de solutions à travers les dispositifs. Je nous souhaite de pouvoir accompagner cette Mission Locale.

Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

DEL-2021-105 : Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote: M. Marc GOUA, M. Yves GIDOIN, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Franck POQUIN, M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Robert BIAGI, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, M. Yves COLLIOT, Mme Célia DIDIER, M. Eric GODIN, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Bruno RICHOU.

***

Dossier N° 16

Délibération n°: DEL-2021-106

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

Association Angers Technopole - Soutien à l'innovation - Convention pluriannuelle d'objectifs - Approbation

Rapporteur : Benoit PILET

EXPOSE

Créée en 2003 comme outil collectif d'innovation publique, l'association Angers Technopole bénéficie du soutien d'Angers Loire Métropole depuis sa création.

La convention qui organise les relations entre les deux partenaires sera échue au 30 juin 2021 et il convient de la renouveler pour les trois années 2021, 2022 et 2023. Elle définit les obligations de chaque signataire et prévoit les conditions de versement des financements qu'Angers Loire Métropole accorde à Angers Technopole pour mener à bien ses missions. Le montant est établi à 249 000€ par an.

Une convention signée le 10 octobre 2019 prévoyait également le versement d'une subvention à Angers Technopole pour le cofinancement du poste de chargé de mission mis à disposition du pôle de compétitivité Atlanpole Biothérapies. Cette convention arrive à son terme le 30 juin 2021. Il a été convenu d'intégrer cette participation financière à la subvention de fonctionnement d'Angers Technopole.

Ainsi, la subvention s'élève à 267 000 € pour les années 2021, 2022 et 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 juin 2021
Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 27 mai 2021

DELIBERE

Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs à intervenir avec l'association Angers Technopole.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention.

Attribue une subvention de 267 000 € pour les années 2021, 2022 et 2023 à l'association Angers Technopole.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

***

Benoit PILET : Depuis 2003, nous organisons une convention liant Angers Loire Métropole avec l'association Angers Technopole, qui bénéficie pour cela d'une subvention qui ne variera pas dans les trois prochaines années, comme les années précédentes, avec une petite subtilité c'est que les 18 000 euros qui étaient liés au conventionnement d'un chargé de mission met à disposition une compétitivité Atlanpole Biothérapies sera intégrée à la subvention initiale à hauteur de 249 000€, soit une subvention totale de 267 000 euros pour les années 2021, 2022 et 2023.

Monsieur le Président : Avez-vous des questions ? Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

DEL-2021-106 : Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

***

Dossier N° 17

Délibération n°: DEL-2021-107

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

Soutien à la Recherche Formation Innovation (RFI) Electronique professionnelle Wise - Université d'Angers - Allocation recherche - Avenant n°1 à la convention - Approbation.

Rapporteur : Yves GIDOIN

EXPOSE

Par délibération du Conseil de communauté du 14 octobre 2019, Angers Loire Métropole a accordé une subvention de 50 000 € à l'Université d'Angers pour le financement d'une allocation doctorale en faveur des laboratoires « LARIS » et « IETR » dans le cadre du dispositif Recherche Formation Innovation (RFI) Electronique professionnelle Wise pour mener à bien le projet de recherche « Confiense ».

Pour ce projet, l'Université d'Angers a recruté un doctorant pour une période de 3 ans à compter du 1er octobre 2019.

Un comité de suivi individuel s'est déroulé le 29 juin 2020 et a émis un avis défavorable à la poursuite des travaux du doctorant au motif de résultats insuffisants.

Afin de poursuivre l'avancée du programme du RFI Electronique, l'Université d'Angers a souhaité que ce doctorant soit remplacé par un post-doctorant. Il est donc nécessaire de prendre un avenant n°1 à la convention pour effectuer ce remplacement qui bénéficiera du solde des crédits restant à verser, soit
30 333 €.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération DEL-2019-218 du Conseil de communauté du 14 octobre 2019 attribuant l'allocation doctorale,

Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 27 mai 2021
Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 juin 2021

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 à la convention avec l'Université d'Angers.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°1.

Impute les dépenses sur le budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

***

Yves GIDOIN : Il s'agit d'apporter un amendement à la convention passée entre Angers Loire Métropole et l'Université d'Angers. En accordant une subvention de 50 000 euros d'allocation doctorale, dans le cadre du dispositif de recherche, formation, innovation (RFI), Electronique professionnel Wise pour mener à bien le projet de recherche « Confiense ».

Le premier candidat retenu a été remplacé par une autre chercheuse, et l'avenant permet de solder crédit restant à verser, soit 30 333 euros pour mener à bien le projet « Confiense ».

Monsieur le Président : Avez-vous des questions ? Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

DEL-2021-107 : Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Benoit PILET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Philippe VEYER.

***

Dossier N° 18

Délibération n°: DEL-2021-108

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Société Publique Locale Angers Loire Expo Congrès (SPL ALTEC) - Office de tourisme et promotion touristique - Convention de prestations intégrées de service public - Avenant n° 5 - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La convention de prestations intégrées entre la Communauté urbaine Angers Loire Métropole et la Société Publique Locale Angers Loire Tourisme Expo Congrès (SPL ALTEC) relative à l'office de tourisme et la promotion touristique a pris effet au 1er janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2022.

La présente délibération a pour objet l'approbation d'un avenant n° 5 entre la SPL ALTEC et la Communauté urbaine afin de lui confier l'organisation d'une nouvelle opération, intitulée « Nature is bike », un évènement « nature », respectueux de l'environnement, qui aura lieu du 25 au 27 juin 2021, compatible avec la crise sanitaire et assez exceptionnel puisqu'il est le 1er salon du Gravel et du vélo d'aventure en France.

Par ailleurs, l'avenant prévoit de soutenir à nouveau cette année, dans le contexte de crise sanitaire Covid impactant lourdement le secteur du tourisme, la promotion de l'opération « Mille et une nuits » à destination des hôteliers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1411-19
Vu le Code de la Commande publique, articles L3211-1 et L3221-1
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 juin 2021

DELIBERE

Approuve l'avenant n° 5 à la convention de prestations intégrées de service public relatif à l'office de tourisme et à la promotion touristique entre Angers Loire Métropole et la Société Publique Locale Angers Loire Tourisme Expo Congrès.

Autorise Monsieur le Président d'Angers Loire Métropole ou son représentant à signer cet avenant.

Autorise le versement par Angers Loire Métropole d'un montant de 400 000 € net de taxes à la SPL ALTEC en une fois après signature de l'avenant.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

***

Jean-Marc VERCHERE : Il vous est proposé un avenant n° 5 à cette convention de prestations intégrées, confiée par notre Communauté urbaine à ALTEC, pour deux actions : l'une pour aider au financement du premier salon du Gravel et du vélo d'aventure qui va intervenir à la fin de ce mois et qui va être succès je crois, d'ores et déjà, retentissant, et puis renouveler l'action « Mille et une nuits » sur juillet et aout, comme nous l'avons fait l'an dernier.

Ces deux actions, évènements, nous amènent à dessiner un versement de 400 000 euros net de taxes à la Société Publique Locale ALTEC en une fois, après la signature de l'avenant.

Monsieur le Président : La parole est à Bruno GOUA.

Bruno GOUA : Sur l'offre « Mille et une nuits », une offre à peu près équivalente existe en Charente-Maritime, mais il existe également une offre combinée à des restaurants.

Compte tenu des difficultés que rencontrent nos restaurateurs actuellement, il serait intéressant de proposer une offre combinant hôtels et restaurants.

Monsieur le Président : Nous aurons l'occasion d'en reparler, vous avez raison de souligner que c'est une offre du Département et non pas de la commune.

Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

DEL-2021-108 : Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Christophe BÉCHU, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Charles PRONO, Mme Christine BLIN, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Jérémy GIRAULT, Mme Constance NEBBULA, Mme Marina PAILLOCHER, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU.

***

Dossier N° 19

Délibération n°: DEL-2021-109

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - BATIMENTS ET PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

Impact COVID - Location de patrimoine propriété de la collectivité - Exonérations redevances et loyers - Approbation.

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

En vertu de conventions d'occupation, Angers Loire Métropole met à disposition de différents tiers des locaux.

La crise sanitaire actuellement rencontrée et les mesures gouvernementales prises pour y faire face ont impacté de plein fouet certaines activités.

Afin de tenir compte de cette situation qui touche de nombreux acteurs économiques et associatifs, les dispositions légales et réglementaires en vigueur prévoient notamment la suspension du paiement des redevances dues pour l'occupation des locaux, propriété de la collectivité.

La Communauté urbaine étant particulièrement soucieuse de soutenir les acteurs économiques et associatifs locaux dans cette période difficile, il est proposé de soumettre l'exonération des redevances et de loyers représentant un montant total de 6 235,67 € pour les structures concernées (entités économiques) dont la liste figure en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 juin 2021

DELIBERE

Approuve l'exonération exceptionnelle et temporaire de redevances et de loyers au profit de différents occupants sur une partie définie de l'année 2020 et 2021.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

***

Jean-Marc VERCHERE : Cela concerne l'impact Covid pour la compagnie Ouistiti au Lac de Maine, pour P2A, gestionnaire du parc des Sablières d'Ecouflant, Marchez qui loue un bâtiment de Bouchemaine à Saintes-Gemmes, et le parking de Valeo sur la zone économique d'Ecouflant.

Monsieur le Président : Avez-vous des questions ? Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

DEL-2021-109 : Le conseil adopte à l'unanimité

****

Dossier N° 20

Délibération n° : DEL-2021-110

SOLIDARITÉS - CADRE DE VIE - GENS DU VOYAGE

Accueil des Gens du Voyage - Aires d'accueil - Tarifs aires de petit passage - Approbation

Rapporteur : Jean-Charles PRONO

EXPOSE

Dans le cadre de sa compétence d'accueil des gens du voyage, Angers Loire Métropole s'est fixé pour objectif d'améliorer les conditions de vie sur les différentes aires dont elle a la charge en termes de construction, d'aménagement et de gestion.

La Communauté urbaine dispose aujourd'hui de six aires d'accueil agréées faisant l'objet d'une convention avec l'Etat qui verse une allocation logement temporaire ; Celles-ci sont situées sur les communes de Bouchemaine, Saint-Barthélemy-d'Anjou, Montreuil-Juigné, Les Ponts-de-Cé et Angers (deux aires).

La Communauté urbaine dispose également de sept aires de petit passage situées sur les communes de Loire-Authion, Rives-du-Loir-en-Anjou (deux aires), Briollay, Verrière-en-Anjou, Mûrs-Erigné et Saint-Lambert-la-Potherie.

Si les aires d'accueil agréées bénéficient d'un cadre juridique et réglementaire, les aires de petit passage ne répondent à une aucune réglementation spécifique. A l'exception de l'aire de Mûrs-Erigné construite dernièrement et dotée d'équipements quasi équivalents à une aire d'accueil agréées, elles sont très sommairement aménagées puisque seule la fourniture d'eau est proposée.

Ces aires de petit passage permettent d'avoir une offre de stationnements complémentaires à celles des aires d'accueil agréées.

Pour répondre à la demande légitime des usagers, la Communauté urbaine a initié, en accord avec les communes concernées et à titre d'expérimentation, des travaux permettant de fournir l'électricité sur les aires de petit passage de Loire-Authion et Saint-Lambert-la-Potherie.

En contrepartie, il est proposé de mettre en place une participation financière des usagers en fonction de leurs consommations. Il n'est cependant pas sollicité de droit d'emplacement puisque les équipements mis à disposition ne sont pas de même importance que sur les aires d'accueil agréées.

Dans un souci de cohérence à l'échelle du territoire les tarifs proposés sont identiques à ceux des aires d'accueil agréées, soit :

- Eau/m3 : 2,50 €
- Electricité/Kwh : 0,16 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 juin 2021

Considérant l'avis de la commission des solidarités et du projet de territoire du 26 mai 2021

DELIBERE

Approuve les modalités tarifaires des terrains de petits passages.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

***

Jean-Charles PRONO : Juste en préambule, peut être dire que le fait et l'absence de la mise en place des missions évangéliques fait qu'il y a une recrudescence des stationnements diffus sur notre territoire. C'est un problème au moment où les salles rouvrent, pour les bureaux de votes dimanche, etc… Je suis vraiment désolé, les services ont vraiment fait tout ce qu'ils peuvent pour que les choses se passent bien, même si cela reste compliqué.

La délibération est simple, on va voter ensemble des tarifs sur les aires d'accueil, ici de petit passage, qui sont de plus en plus équipées, et on peut en être orgueilleux. Pour installer l'eau et l'électricité, il n'y a pas de place car normalement ce sont des passages, et les gens sont là pour peu longtemps. Par contre, on vous propose de voter une tarification pour l'eau et l'électricité sur le tarif des aires d'accueil, comme la Flécherie, les Chalets, ou encore d'autres aires sur la communauté. Donc, l'eau sera à 2,50€ le m^3, et l'électricité 0,16 euro le kW/h.

Monsieur le Président : Avez-vous des questions ? Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

DEL-2021-110 : Le conseil adopte à l'unanimité

***

LISTE DES DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

DU LUNDI 14 JUIN 2021

N°	*DOSSIERS*	*RAPPORTEURS*
	MOBILITES - DEPLACEMENTS	**Corinne BOUCHOUX, Vice-Présidente**
1	Attribution de subventions aux usagers ayant déposé une demande pour l'achat d'un vélo à assistance électrique pour un montant total de 50 493 €	*La Commission permanente adopte à l'unanimité.*
2	Versement d'indemnités à hauteur de 79 780 € en réparation du préjudice économique subi à la suite des travaux des lignes B et C du tramway.	*La Commission permanente adopte à l'unanimité.*
3	Remboursement du versement mobilité à la Ville d'Angers pour ses agents logés pour un montant total de 11 590,94 €.	*La Commission permanente adopte à l'unanimité.*
4	Convention avec l'Etat, la Région des Pays-de-la-Loire et la SNCF pour l'étude de l'axe ferroviaire Nantes-Angers-Sablé.	*La Commission permanente adopte à l'unanimité.*
	ENVIRONNEMENT	**Corinne BOUCHOUX, Vice-Présidente**
5	Convention avec l'organisme Air Pays de la Loire pour assurer la surveillance de la qualité de l'air extérieur et octroyer une subvention d'équipement de 16 000 € annuel pendant trois ans, afin d'installer sur certains sites le matériel de surveillance.	*La Commission permanente adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.* *Ne prend pas part au vote : Dominique BREJEON*
6	Convention avec la FDGDON pour la destruction de nids de frelons asiatiques sur le domaine privé des habitants d'Angers Loire Métropole, avec une participation financière auprès des habitants à hauteur de 50 % par nid détruit, soit une enveloppe globale à 25 000 € pour la prestation gérée par la FDGDON.	*La Commission permanente adopte à la majorité.* *1 Contre : Sébastien BODUSSEAU*
7	Avenant n°2 à la convention-cadre 2018-2020 pour prolonger d'un an, voire deux le cas échéant, le partenariat avec le Conservatoire Botanique National de Brest, afin de poursuivre certaines études engagées pour la préservation de la biodiversité locale sur le territoire d'Angers Loire Métropole, actées dans les conventions annuelles d'application.	*La Commission permanente adopte à l'unanimité.*

8	**ÉNERGIE** Convention annuelle à passer avec l'association Alisée, d'un montant de 15 000 € pour l'animation territoriale et l'accompagnement des particuliers sur la production d'énergie solaire, et de la convention à passer, à titre gracieux, avec le Siéml pour la valorisation de la marque « Solaire en Anjou ».	**Corinne BOUCHOUX, Vice-Présidente** *La Commission permanente adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.* *Ne Prennent pas part au vote : Robert BIAGI, Marc CAILLEAU, Denis CHIMIER, Jérémy GIRAULT, Eric GODIN, Arnaud HIE, Jacques-Olivier MARTIN, Constance NEBBULA, Jean-François RAIMBAULT, Philippe REVERDY, Franck POQUIN.*
9	**DECHETS** Attribution du marché de fourniture de bacs roulants à la société SULO pour un montant estimé de 177 875 € HT par an pour une durée de 4 années.	**Jean-Louis DEMOIS, Vice-Président** *La Commission permanente adopte à l'unanimité.*
10	**CYCLE DE L'EAU** Convention avec l'Etablissement Public Loire pour la réalisation d'études sur les travaux de fiabilisation du système d'endiguement des Vals d'Authion inscrits dans le PAPI Authion Loire, actant la participation d'Angers Loire Métropole pour un montant de l'ordre de 4 500 €.	**Jean-Louis DEMOIS, Vice-Président** *La Commission permanente adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.* *Ne prennent pas part au vote : Roselyne BIENVENU et Jean-Paul PAVILLON.*
11	**EMPLOI ET INSERTION** Attribution d'une subvention de 11 000 € à Angers Mob Service dans le cadre de leur déménagement.	**Marc GOUA, Vice-Président** *La Commission permanente adopte à l'unanimité.*
12	**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** Attribution d'une subvention à hauteur de 60 000 € à l'entreprise AMS dans le cadre de leur projet de construction d'une nouvelle usine.	**Marc GOUA, Vice-Président** *La Commission permanente adopte à l'unanimité.*

		Francis GUITEAU, Conseiller communautaire
13	Attribution d'une subvention de 3 000 € à l'Association pour le Projet de Coopérative Funéraire 49 pour l'étude de préfiguration d'une coopérative funéraire.	*La Commission permanente adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.* *Ne prend pas part au vote : Jean-Charles PRONO.*
		Marc GOUA, Vice-Président
14	Attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association Cinéma Sprint pour soutenir l'organisation de leur évènement qui s'est déroulé du 28 au 30 mai 2021.	*La Commission permanente adopte à l'unanimité.*
	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	**Marc GOUA, Vice-Président**
15	Attribution d'une subvention de 1 500 € à l'Université d'Angers pour soutenir l'organisation du Congrès annuel de Recherche « Association Française de Marketing ».	*La Commission permanente adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.* *Ne prend pas part au vote : Benoît PILET.*
	RAYONNEMENT ET COOPERATIONS	**Véronique MAILLET, Vice-Présidente**
16	Attribution d'une subvention à l'Université d'Angers d'un montant total de 8 000 € pour l'organisation de la Conférence annuelle européenne sur la sûreté et la fiabilité.	*La Commission permanente adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.* *Ne prend pas part au vote : Benoît PILET.*
17	Convention de partenariat avec la Ville des Ponts-de-Cé attribuant une subvention d'un montant de 12 000 € pour l'aménagement d'un ponton de tourisme fluvial dans le cadre de l'aménagement du port des Noues.	*La Commission permanente adopte à l'unanimité.*
18	Attribution de subventions dans le cadre du soutien aux évènements d'un montant de 10 000 € pour le Festival Premiers Plans et de 4 000 € pour le Festival du Foin dans les Granges.	*La Commission permanente adopte à l'unanimité.*

	HABITAT ET LOGEMENT	**Jean-Marc VERCHERE, Vice-Président**
19	Accession sociale à la propriété - Dispositif communautaire d'aides 2021- 16 subventions d'un montant de 22 000 €.	*La Commission permanente adopte à l'unanimité.*
20	Attribution d'une subvention à LogiOuest d'un montant de 118 112 € dans le cadre de la construction de 25 logements collectifs et individuels sur Verrières-en-Anjou, commune déléguée de Saint-Sylvain d'Anjou, ZAC des Chênes Vert 3 pour l'opération Résidence «Les Nénuphars».	*La Commission permanente adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.* *Ne prennent pas part au vote : Roselyne BIENVENU et Yves COLLIOT*
21	Attribution d'une subvention à Maine-et-Loire Habitat d'un montant de 283 230 € dans le cadre de la construction de 63 logements collectifs sur Trélazé, ZAC de la Quantinière - îlot 15.	*La Commission permanente adopte à l'unanimité.*
22	Attribution d'une subvention à Podeliha d'un montant de 78 310 € dans le cadre de la construction de 14 logements individuels sur Longuenée-en-Anjou, commune déléguée de La Membrolle-sur-Longuenée, avenue du Stade pour l'opération « Le Domaine de Guignan ».	*La Commission permanente adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.* *Ne prennent pas part au vote : Roselyne BIENVENU et Dominique BREJEON.*
23	Attribution de subventions dans le cadre de l'amélioration des logements privés anciens dans le cadre de l'opération « Mieux chez moi 2 », 91 logements bénéficiaires pour un montant total de 210 686 €.	*La Commission permanente adopte à l'unanimité.*
24	Attribution d'une subvention à Podeliha d'un montant de 310 504 € dans le cadre de la reconstitution de l'offre démolie par l'ANRU. Acquisition Amélioration de 40 logements collectifs par l'ANRU à Saint-Barthélemy-d'Anjou, rue du Chêne Vert pour l'opération « La Grande Echelle » (anciens logements du SDIS).	*La Commission permanente adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.* *Ne prennent pas part au vote : Roselyne BIENVENU et Dominique BREJEON.*
25	Attribution d'une subvention à Angers Loire Habitat d'un montant de 45 672,50 € dans le cadre de la réhabilitation de 28 logements collectifs pour l'opération "Résidence Arceau" à Angers	*La Commission permanente adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.* *Ne prennent pas part au vote : Roch BRANCOUR, Jeanne BEHRE-ROBINSON, Benoît COCHET, Jean-François RAIMBAULT, Francis GUITEAU, Philippe VEYER.*

26	Attribution d'une subvention à Angers Loire Habitat d'un montant de 259 650 € dans le cadre de la réhabilitation de 95 logements collectifs sur Angers pour l'opération "Boisramé 3ème tranche"	*La Commission permanente adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.* *Ne prennent pas part au vote : Roch BRANCOUR, Jeanne BEHRE-ROBINSON, Benoît COCHET, Jean-François RAIMBAULT, Francis GUITEAU, Philippe VEYER.*
27	Attribution d'une subvention à la SOCLOVA d'un montant de 84 960 € dans le cadre de la construction de 19 logements collectifs sur Rives-du-Loir-en-Anjou, commune déléguée de Villevêque, Rue Jean de Beauvau pour l'opération Résidence «Beauvau»	*La Commission permanente adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.* *Ne prennent pas part au vote : Benoît PILET, Marc GOUA, Roch BRANCOUR*
28	**VOIRIE ET ESPACES PUBLICS** Marché public de travaux avec le groupement EUROVIA BETON / BERTHOLD qui sera chargé de la réalisation de deux passerelles cycles au droit de l'ouvrage PS80N franchissant l'autoroute A87, avenue Gallieni sur la commune des Ponts-de-Cé.	**Jean-Marc VERCHERE, Vice-Président** *Acte retiré*
29	**ACHAT - COMMANDE PUBLIQUE** Avenant de transfert du lot n°2 du contrat avec Decaux pour la fourniture, mise à disposition, pose, maintenance, entretien et exploitation d'abris voyageurs et de mobiliers urbains à la suite du rachat du groupe Abri Services AS Media par la société JCDecaux France à compter du 1er mai 2021.	**Jean-Marc VERCHERE, Vice-Président** *La Commission permanente adopte à l'unanimité.*
30	**CONTRAT LOCAL DE SANTE** Attribution de subvention pour un montant total de 2 000 € à différents partenaires dans le cadre du Contrat Local de Santé.	**Roselyne BIENVENU, Vice-Présidente** *La Commission permanente adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.* *Ne prend pas part au vote : Francis GUITEAU*

	FINANCES	**Roselyne BIENVENU, Vice-Présidente**
31	Garantie d'emprunt d'ALTER Public d'un montant de 700 000 € dans le cadre du financement de l'opération d'aménagement ZAC « Aurore » situé Rives-du-Loir-en-Anjou, commune déléguée de Villevêque.	*La Commission permanente adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.* *Ne prennent pas part au vote : Christophe BECHU, Jean-Marc VERCHERE, Marc GOUA, François GERNIGON, Roch BRANCOUR, Jean-Paul PAVILLON, Dominique BREJEON, Benoît PILET, Damien COIFFARD, Paul HEULIN, Jacques-Olivier MARTIN, Philippe VEYER,*
32	Garantie d'emprunt d'ALTER Cités d'un montant total de 1 000 000 € dans le cadre du financement de l'opération d'aménagement ZAC « Vendanges » situé à Verrières-en-Anjou, commune déléguée de Saint-Sylvain-d'Anjou.	*La Commission permanente adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.* *Ne prennent pas part au vote : Christophe BECHU, Jean-Marc VERCHERE, François GERNIGON, Roch BRANCOUR, Jean-Charles PRONO, Benoît PILET, Denis CHIMIER, Damien COIFFARD, Jacques-Olivier MARTIN,*
33	Garantie d'emprunt d'AFPI Pays-de-la-Loire d'un montant de 2 500 000 € dans le cadre de la construction d'un nouveau centre de formation « Campus de l'apprentissage » situé boulevard Albert Blanchoin dans le quartier la Roseraie à Angers.	**François GERNIGON, Vice-Président** *La Commission permanente adopte à l'unanimité.*

<u>LISTE DES ARRETES</u> PRIS EN VERTU DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

N°	*OBJET*	*DATE DE L'ARRETE*
	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	
AR-2021-85	Adhésion au campus des métiers et Qualifications Tourisme, Restauration, International.	**06 mai 2021**
AR-2021-86	Adhésion au Réseau des collectivités Territoriales pour une économie Solidaire.	**06 mai 2021**
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	
AR-2021-91	Adhésion au Gérontopole Autonomie Longévité des Pays-de-la-Loire.	**17 mai 2021**
	CYCLE DE L'EAU	
AR-2021-96	Convention de mise à disposition d'une plateforme de stockage des boues de la station d'épuration de la Baumette à Angers pour une durée de 5 ans à compter du 1er décembre 2021.	**25 mai 2021**
	GENS DU VOYAGE	
AR-2021-88	Fermeture estivale du Terrain d'Accueil des Gens du Voyage (TAGV) de Saint-Barthélemy-d'Anjou du 7 juillet au 2 août 2021.	**17 mai 2021**
AR-2021-89	Fermeture estivale du TAGV des Ponts-de-Cé du 3 au 16 août 2021.	**17 mai 2021**
AR-2021-90	Fermeture temporaire TAGV de Mûrs-Erigné du 17 au 30 août 2021.	**17 mai 2021**
	URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN	
AR-2021-84	Avenant de la convention de gestion avec la commune de Montreuil-Juigné pour le portage d'une parcelle située 63 rue Victor Hugo à Montreuil-Juigné.	**03 mai 2021**
AR-2021-87	Délégation du droit de préemption urbain à la commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire pour un bien situé au 19 route des Ponts-de-Cé à Sainte-Gemmes-sur-Loire.	**12 mai 2021**
AR-2021-92	Délégation du droit de préemption urbain à Podeliha pour un bien situé 64 rue Saint-Augustin à Angers.	**20 mai 2021**

	BATIMENTS ET PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	
AR-2021-83	Convention de mise à disposition de parcelles situées à Verrières en Anjou avec la SAS LEOMAG pour une durée d'1 an moyennant le paiement d'une indemnité annuelle de 21 600 €.	**03 mai 2021**
AR-2021-93	Convention d'occupation du domaine public avec SFR pour des antennes mobiles sur le terrain situé route du Fléchet à Avrillé pour une durée de 12 ans moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 3 000 €.	**20 mai 2021**
AR-2021-95	Avenant n°3 à la convention d'occupation du domaine public prorogeant la mise à disposition d'un boisement sur le parc des Sablières à Ecouflant avec la SARL PARC ANJOU AVENTURE (P2A).	**25 mai 2021**
	MOBILITES - DEPLACEMENTS	
AR-2021-94	Don de véhicule minibus RENAULT en raison de son obsolescence à l'association APF France Handicap	**20 mai 2021**
	SERVICE DES ASSEMBLEES	
AR-2021-81	Prolongation du port du masque obligatoire jusqu'au 31 mai 2021 pour les usagers pénétrant dans les bâtiments propriété d'Angers Loire Métropole.	**30 avril 2021**
AR-2021-82	Délégation de signature de la Direction Relations Publiques et Protocole.	**03 mai 2021**

***

Liste des Marchés à procédure adaptée

N° de marché / AC	Types Marché F-S-T-PI	Objet du marché	Libellé des lots ou lot unique	Entreprise attributaire	Code postal	Ville	Montant en € HT
A21066P	PI	Assistance à Maitrise d'ouvrage pour l'accompagnement à la mise en place de projets d'agriculture urbaine dans les 2 quartiers NPNRU de Monplaisir et Belle-Beille à Angers dans le cadre de l'appel à projet « Cultivons notre terre »	Lot unique	Goupement UPCYCLE / PHACELIE / Me A. DE LOMBARDON	78000 75018 75007	VERSAILLES PARIS PARIS	36 763.00

Monsieur le Président – Je vous demande maintenant de bien vouloir me donner acte de la liste des décisions de la Commission Permanente du 7 juin 2021 ainsi que la liste des arrêtés pris en vertu de l'article L.5211-10 du Code générale des collectivités territoriales et enfin, la liste des marchés à procédure adaptée.

Liste des décisions de la Commission permanente du 7 juin 2021 : Le Conseil donne acte.

Liste des arrêtés : Le Conseil donne acte.

Liste des marchés à procédure adaptée : Le Conseil donne acte.

N'ayant pas reçu de questions diverses, je vous remercie de votre participation et je lève la séance.

***

La séance est levée à 20 heures 01

Sébastien BODUSSEAU
Secrétaire de séance

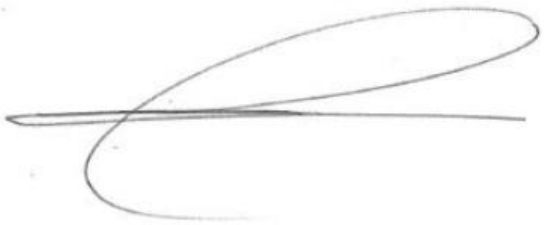

Christophe BECHU
Le Président